



Guide pratique
pour un Agenda 2030
dans les Communes
et les Cantons

Avant-propos

L'Agenda 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable (ODD) se sont imposés comme le cadre de référence commun au niveau planétaire. Aujourd'hui, il est important pour les Communes et les Cantons suisses d'aligner leur démarche de développement durable sur cet Agenda 2030 afin d'assurer la cohérence des actions locales, cantonales, nationales et internationales. C'est l'opportunité de susciter un véritable mouvement d'ensemble à l'aube de cette « décennie décisive ».

Dans ce but, les membres de l'association Coord21 – Communes, Cantons et institutions de droit public romands engagés dans le développement durable – se sont associés pour élaborer des lignes directrices permettant de décliner le cadre de référence de l'Agenda 2030 au niveau local. Le fruit de cette collaboration est le présent « Guide pratique pour un Agenda 2030 dans les Communes et les Cantons ».

Ce guide pratique fournit aux collectivités un argumentaire, une marche à suivre et un catalogue de mesures permettant de transposer les 17 ODD à leur échelle. Il se veut flexible, sachant que tant les ancrages institutionnels du développement durable que les collectivités concernées sont de nature variée et évolutive. En effet, une démarche vers la durabilité n'est jamais un plan d'action établi une fois pour toutes. Certes, il s'agit d'un processus exigeant qui implique des arbitrages et des réflexions transversales qui nous sortent du confort de nos silos sectoriels et administratifs. Il s'agit surtout d'un défi de société qui suscitera l'enthousiasme des participant-e-s en donnant du sens à leurs actions.

Pour réussir à orienter une collectivité vers la durabilité, les autorités peuvent s'appuyer sur ce guide structuré et construit à cet effet. Elles pourront mettre en place des organisations responsables et porter des objectifs ambitieux sur la base d'un état des lieux partagé. Pour cela, les instruments existent. C'est ce qu'expose et propose le présent guide pratique de mise en œuvre.

La forte médiatisation des enjeux de la durabilité (climat, biodiversité, égalité, inclusion, etc.) crée une dynamique opportune pour passer à l'action dans toutes les collectivités publiques. La décennie qui s'amorce annonce le temps de l'action pour assurer notre avenir commun et celui de notre planète.

Le Comité de pilotage du projet

Gaël Gillabert, Canton de Vaud
Chiara Barberis, Ville de Genève
Michel Bloch, Ville de Vevey
Valérie Hill, Commune de Bourg-en-Lavaux
Gaëlle Keim, Ville de Nyon
Silli Mona, Ville d'Yverdon-les-Bains
Yves Roulet, Ville de La Tour-de-Peilz
Rémy Zinder, Canton de Genève

Remerciements

L'association Coord21 tient à remercier les Cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud, ainsi que la Ville de Genève et le Programme d'encouragement pour le développement durable de la Section développement durable de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) pour leur importante participation au financement de ce projet.

De vifs remerciements vont également à Laurence Vuagniaux, sanu future learning, mandatée pour nourrir, animer et coordonner le travail des groupes formés autour de ce projet puis synthétiser l'ensemble de leurs contributions.

Fruit d'un travail collectif conséquent, ce guide a largement bénéficié des connaissances et du regard informé des membres de Coord21 qui ont rejoint les groupes de travail ou ont fait une relecture attentive du guide. Sont ainsi vivement remercié-e-s: Nadine Allal, Ville de Genève; Chiara Barberis, Ville de Genève; Léa Barbey, Canton de Vaud; Michel Bloch, Ville de Vevey; Sophie Borboën, Ville de Montreux; Laurence Bordet, Commune d'Orbe; Marc Bungener, Ville de Morges; Guillaume de Buren, Canton de Vaud; Giancarlo Copetti, Canton de Genève; Christel Dischinger, Canton du Valais; Samira Dubart, Ville de Lausanne; Amélie Dupraz-Ardiot, Canton de Fribourg; Laetitia Estève-Floch, Ville de Neuchâtel; Gaël Gillabert, Canton de Vaud; Aline Hayoz-Andrey, Ville de Fribourg; Valérie Hill, Commune de Bourg-en-Lavaux; Valérie Kottmann, Commune de Bernex; Julien Meillard, Université de Lausanne; Amandine Miéville, Canton de Vaud; Silli Mona, Ville d'Yverdon-les-Bains; Julie Perrenoud, Ville de Genève; Yves Roulet, Ville de La Tour-de-Peilz; Katia Slusarczyk, Commune d'Ecublens; Frédéric Schweingruber, Ville de Renens; Rémi Schweizer, Canton de Vaud; Sara Valsangiacomo, Canton de Fribourg.

Coord21 exprime enfin sa profonde reconnaissance à Valérie Hill qui a mis sa plume très professionnelle au service de ce texte et Alexandra Ruiz, Ville de Genève, pour ses talents de graphiste.

Structure du guide

- Chapitre 1** Plaidoyer pour encourager les Communes et les Cantons à s'engager dans une démarche de développement durable. Cet argumentaire peut servir à toute personne décidée à convaincre une collectivité publique d'initier une telle démarche.
- Chapitre 2** Rappel des bases historiques de la naissance du concept de développement durable et de sa mise en pratique à l'échelle internationale, suisse et locale.
- Chapitre 3** Résumé des étapes principales et des facteurs de réussite dans la mise en place d'une démarche de développement durable à l'échelle locale (pour une description détaillée, voir [L'ANNEXE 3](#)).
- Chapitre 4** Présentation des 10 fiches «Champs d'action» correspondant aux principales politiques publiques dont les Communes et les Cantons ont la charge. Chacune de ces fiches est structurée selon les rubriques suivantes: Pourquoi agir; Principes d'action; Bonnes pratiques de collectivités publiques et d'autres acteurs et actrices; Outils et références; Indicateurs proposés; Le saviez-vous?
- Annexe 1** Cinq exemples de cibles internationales transposées à l'échelle nationale, cantonale et communale.
- Annexe 2** Cibles incontournables pour le niveau communal et propositions de formulation

Annexes disponibles en ligne sur www.agenda2030.ch

- Annexe 3** Mise en place d'un Agenda 2030 communal ou cantonal: étapes clé et facteurs de réussite
- Annexe 4** Pratique adoptée par le Canton de Vaud pour transposer les cibles dans un Agenda 2030 cantonal
- Annexe 5** Liste des cibles suisses de l'Agenda 2030
- Annexe 6** Domaines de l'Agenda 2030 couverts par les objectifs du label Cité de l'énergie

Note introductive: dans ce guide, le nom «collectivité publique» désigne à la fois l'échelon cantonal et l'échelon communal. «Canton» ou «Commune» avec une majuscule désigne l'entité politico-administrative. Avec une minuscule, désigne l'entité géographique.

1. Pourquoi un Agenda 2030 dans les Communes et les Cantons ?

Améliorer le vivre-ensemble, pour toutes et tous, ici et ailleurs, grâce à l'intégration des ODD dans les pratiques

Les bouleversements du climat et de la biodiversité

La population – et particulièrement les jeunes – prend conscience de l'urgence climatique et des enjeux du développement durable de manière de plus en plus aiguë. Parallèlement, le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) a démontré en 2018 que le réchauffement devait être limité à 1,5 degré, au lieu des 2 degrés estimés précédemment, pour éviter de graves conséquences pour l'humanité et la biodiversité.

La Suisse est particulièrement touchée par ces changements, puisque les températures y augmentent deux fois plus vite que la moyenne mondiale. Les quatre changements principaux auxquels on peut s'attendre, et qui sont déjà perceptibles, sont des étés plus secs, des journées tropicales, des pluies torrentielles et des hivers peu enneigés.

Le réchauffement climatique est également une des causes de l'effondrement de la biodiversité. Selon l'IPBES⁰¹, un million d'espèces animales et végétales seraient menacées d'extinction sur les huit millions d'espèces estimées sur la planète, en raison des pressions exercées par l'agriculture, la pêche, la chasse ou encore du changement climatique. Cette problématique peut nous sembler très éloignée de notre mode de vie et de nos préoccupations. Pourtant, notre alimentation, notre eau pure et notre énergie entre autres en dépendent directement. Et, comme l'indique le [tableau ci-après](#), ce ne sont de loin pas les seuls services produits par les écosystèmes et dont bénéficie l'humanité.

LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES⁰²

| SERVICES DE SOUTIEN | SERVICES D'APPROVISIONNEMENT | SERVICES DE RÉGULATION | SERVICES SOCIOCULTURELS |
|---|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Cycle de la matière• Cycle de l'eau• Formation des sols• Conservation de la biodiversité | <ul style="list-style-type: none">• Nourriture• Eau potable• Combustible• Fibres• Ressources génétiques• Éléments biochimiques et pharmaceutiques | <ul style="list-style-type: none">• Régulation du climat• Purification de l'air et de l'eau• Contrôle de l'érosion et des inondations• Réduction des risques naturels• Pollinisation• Dispersion des semences• Réduction des maladies et des parasites | <ul style="list-style-type: none">• Valeurs spirituelles et religieuses• Récréation et tourisme• Sens d'appartenance• Patrimoine culturel• Esthétisme |

D'autres évolutions de notre société montrent la précarité de nos modes de vie actuels: les enjeux énergétiques, les défis de la mobilité et ceux de l'intégration professionnelle – tant pour les immigré-e-s que pour la population suisse peu qualifiée –, les changements dans notre paysage agricole, le vieillissement de la population, les maladies liées au mode de vie (ou «maladies de civilisation») et leur corollaire, l'augmentation incontrôlée des coûts de la santé ou encore les enjeux urbanistiques.

⁰¹ Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques, soit l'équivalent du GIEC pour la biodiversité.

⁰² Adapté de l'Évaluation des écosystèmes du millénaire (Millenium Ecosystem Assessment), 2005.

Face à ces défis d'une ampleur sans précédent et auxquels l'humanité tout entière doit faire face, la population attend de ses pouvoirs publics des réponses rapides, franches et efficaces, permettant une bonne anticipation des risques. Pour ce qui est de la question climatique, la Suisse s'était engagée dans l'Accord de Paris à réduire de moitié ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport à 1990 et de 75% d'ici 2050. Or, au vu des conclusions du GIEC évoquées ci-dessus, elle a revu ses ambitions à la hausse en août 2019 et prévoit d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050.

Agenda 2030 – Communes et Cantons en première ligne

Au niveau global, la réponse apportée par l'ONU à ces défis est celle de l'**Agenda 2030**, avec comme clé de voûte les **17 Objectifs de développement durable (ODD)**; cet Agenda 2030, qui succède aux Agendas 21 locaux, forme un cadre de référence clair et structuré qui dépasse tant les frontières que les enjeux partisans. Comme les autres États membres de l'ONU, la Suisse s'est engagée à atteindre ces ODD d'ici à 2030.

Les Agendas 2030 mis en place par les collectivités locales pour atteindre les ODD permettent de répondre aux défis auxquels font face les sociétés actuelles et, ainsi, de protéger la population en Suisse. Une grande partie de ces objectifs concerne directement les domaines d'action des Communes, quelle que soit leur taille. Bâtir des infrastructures résilientes, encourager l'innovation, fournir des services énergétiques fiables et durables, lutter contre les changements climatiques, préserver et restaurer les écosystèmes en sont quelques exemples, tout comme réduire les inégalités et assurer l'accès à une éducation de qualité.

La transversalité des Agendas 2030 harmonise les politiques publiques et facilite certains arbitrages liés à nos modes de vie non durables. Leur aspect systémique simplifie la coordination entre les échelles politiques et crée un effet de levier bienvenu sur les actions des Communes et des Cantons. Intégrer les objectifs de développement durable le plus en amont possible – par exemple dans le programme de législature – améliore la vision d'ensemble de la gestion de la collectivité publique et la cohérence des décisions, et permet d'atteindre les buts visés sur le long terme. La Commune ou le Canton gagne aussi en efficacité en valorisant et en allouant mieux les ressources tant économiques et sociales qu'environnementales.

Aujourd'hui, atermoyer en ne prenant pas des mesures concrètes et fortes n'est plus une option acceptable et fait courir le risque de prendre un retard irrattrapable. Pour demeurer crédibles aux yeux de la population, les autorités publiques se doivent de mettre en place un ensemble d'actions cohérentes et efficaces, et de communiquer de manière transparente sur les progrès et les potentiels d'amélioration de leurs politiques. Les ODD offrent un outil concret pour cela.

Contribuer à l'atteinte des 17 objectifs de l'Agenda 2030, c'est également œuvrer localement à l'amélioration de la qualité de vie pour tous et toutes. En effet, la mise en œuvre à l'échelle locale d'un programme cohérent de développement durable atténue les effets négatifs de la mobilité individuelle motorisée, renforce la cohésion sociale, améliore la qualité des quartiers, favorise la nature en ville et stimule l'innovation.

Un défi ambitieux que nous avons les moyens de relever

Le travail à accomplir est conséquent, mais la grande majorité des Cantons et Communes est en route, qui avec un Agenda 2030 dynamique, qui avec une démarche Cité de l'énergie ou Commune en santé, ou encore avec de nombreuses actions ponctuelles qui s'additionnent pour avoir un impact significatif. Il reste à les rassembler et les compléter dans un programme structuré, cohérent, basé sur des objectifs afin de mesurer ensuite les progrès accomplis.

Pour accompagner et faciliter l'implémentation des ODD, l'association Coord21 a créé ce « Guide pratique pour un Agenda 2030 dans les Communes et les Cantons », un outil permettant d'intégrer toutes les actions existantes ou à venir dans un référentiel partagé, clair et pratique, qui procure une vision globale de la durabilité de la collectivité publique.

Cette adhésion à un référentiel commun valorisera le travail réalisé par chaque Commune et chaque Canton, démultipliant l'impact des résultats obtenus et améliorant la communication à leur sujet.

2. Contexte

2.1 Contexte international

Les prémisses d'un mode de vie durable

Au cours des années 1970 et 1980, et notamment après la crise pétrolière de 1973, une prise de conscience des limites planétaires a progressivement vu le jour, aussi bien dans les milieux scientifiques et politiques que dans l'opinion publique. Les grandes questions écologiques ont émergé, liées à notre approvisionnement énergétique, à la surexploitation de certaines res-sources et aux conséquences des techniques de production agricoles intensives.

La Commission mondiale sur l'environnement et le développement, instaurée par l'ONU en 1983, a travaillé pendant trois ans pour synthétiser les préoccupations environnementales du moment. En 1987, la commission a publié le « rapport Brundtland »⁰³, un document qui a fait date et tracé les grandes lignes à suivre pour assurer, au Nord comme au Sud, un développement durable. Ce dernier y est défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins ».

L'idée qui découle de cette définition, et sur laquelle se base la Confédération dans ses stratégies de développement durable, est qu'il est possible de s'orienter vers un modèle de développement qui concilie à la fois l'efficacité économique, la responsabilité environnementale et la solidarité sociale.

Deux autres dimensions sont prises en compte dans ce concept:

- la dimension temporelle, induisant une responsabilité à l'égard des générations futures (solidarité intergénérationnelle);
- la dimension spatiale, incitant à prendre en compte les impacts de nos modes de vie au niveau planétaire et à agir localement (solidarité intragénérationnelle).

La mise en pratique du développement durable s'est traduite pendant des années par la mise en place d'un Agenda 21⁰⁴. Ce programme d'actions pour le 21^e siècle a été adopté à Rio en 1992 par 172 pays lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, aussi appelé Sommet de la Terre. Composé de 40 chapitres, il proposait quelques 2500 recommandations pour un développement durable et solidaire, à décliner aux échelons nationaux et régionaux.

En parallèle à cet Agenda 21, un dialogue international a abouti en 2000 à la Déclaration du Millénaire de l'ONU. À travers huit Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) visant notamment à améliorer l'éducation, réduire la mortalité et les maladies, et promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la Déclaration encourageait les Nations à s'engager en faveur d'un partenariat mondial pour réduire l'extrême pauvreté.

⁰³ *Notre avenir à tous, rapport Brundtland, 1987.*

https://www.are.admin.ch/are/fr/home/developpement-durable/cooperation-internationale/agenda2030/onu_-les-grandes-etapes-du-developpement-durable/1987--le-rapport-brundtland.html

⁰⁴ www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/

┌ Pourquoi passer d'un Agenda 21 à un Agenda 2030 ?

Les premiers Agenda 21 locaux mis en place ont souvent pris la forme de plans d'actions élaborés en parallèle des programmes de législature. Ils avaient l'avantage de rendre visibles les projets allant dans le sens de la durabilité, à une époque où cette notion était encore souvent méconnue ou mal comprise.

Avec un cadre très libre, ils ont toutefois donné lieu à des programmes plutôt disparates et de portées fort diverses. Si certaines collectivités publiques ont intégré de plus en plus systématiquement le développement durable au cœur de toutes leurs activités, d'autres ont conservé un Agenda 21 composé de mesures d'appoint.

Aujourd'hui, le cadre commun international de 17 Objectifs de développement durable à atteindre via 169 cibles pré-définies forme d'une part une structure claire qui permet d'évaluer la durabilité de tous les aspects de la gouvernance publique. Il forme d'autre part une plateforme convergente où tous les acteurs et actrices peuvent se retrouver.

Passer d'un Agenda 21 à un Agenda 2030, c'est donc passer d'un plan d'actions indépendant à des politiques publiques durables en s'appuyant sur les 17 ODD et leurs 169 cibles. └

De l'Agenda 21 à l'Agenda 2030

Dans leur bilan⁰⁵ des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les Nations Unies ont déclaré qu'ils ont permis de réduire l'extrême pauvreté et la mortalité, mais que des insuffisances persistaient, notamment des difficultés dans l'accès aux médicaments et aux nouvelles technologies. De plus, « les progrès ont été inégaux entre les régions et les pays, donnant lieu à des écarts importants ».

Dans la perspective de ces résultats, les États ont conclu lors de la Conférence de Rio de 2012, dite « Rio+20 », que la problématique de la pauvreté et celle du développement durable devaient être traitées ensemble. Ils se sont mis d'accord pour élaborer des « Objectifs de développement durable » (ODD) qui succéderaient aux Agendas 21 et aux OMD, et concerneraient tous les pays. L'ONU a alors déployé un vaste processus de consultation auquel ont participé les gouvernements des États membres, plus de 5 000 organisations de la société civile de 120 pays, ainsi que les dirigeant·e·s de centaines d'entreprises privées.

En 2015, après trois années de négociations, les 193 États membres de l'ONU ont adopté à l'unanimité le résultat de ce travail, un programme ambitieux pour transformer notre monde⁰⁶ : l'Agenda 2030 de développement durable⁰⁷. Composé de 17 objectifs⁰⁸ et 169 cibles (ou sous-objectifs), il adopte résolument une approche multidimensionnelle et intègre pour la première fois l'éradication de la pauvreté et le développement durable dans un dispositif commun. En d'autres termes, les enjeux majeurs de la coopération sont désormais liés à la durabilité au sein du même référentiel.

⁰⁵ Objectifs du Millénaire pour le développement – Rapport 2015, Nations Unies.

⁰⁶ « Résolution 70/1 – Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », Assemblée Générale des Nations Unies, septembre 2015.

⁰⁷ www.eda.admin.ch > Agenda 2030 de développement durable > Agenda 2030 > 17 objectifs de développement durable.

⁰⁸ La liste des 17 Objectifs de développement durable figure au sous-chapitre 4.2.

L'Agenda 2030 est **universel**, c'est-à-dire qu'il s'applique à tous les pays, du Nord comme du Sud. À cet égard, tous les pays sont considérés « en voie de développement durable » et tous les acteurs et actrices de la société concernés. L'atteinte des 17 Objectifs de développement durable doit donc se faire au travers d'un partenariat collaboratif mondial.

Il est également **transversal**, puisqu'il met en évidence les interdépendances entre les 17 ODD et leurs 169 cibles. La réalisation d'un objectif dépend de celle des autres. Des enjeux environnementaux se retrouvent par exemple dans certaines cibles relatives à l'agriculture, à la santé ou à la croissance économique.

De fait, l'enjeu d'un développement durable étant d'orienter la société vers un développement pouvant satisfaire les besoins de tous les individus – aujourd'hui et demain, ici et ailleurs, dans le respect des limites planétaires –, la recherche d'un tel équilibre représente un exercice complexe, nécessitant des arbitrages permanents. Ainsi, pour mettre en œuvre avec efficacité l'Agenda 2030 dans une collectivité publique, il est utile d'identifier tout d'abord les cibles (ou sous-objectifs) de l'Agenda 2030 jugées prioritaires pour elle. Parvenir à cette sélection peut se faire à travers un exercice de transposition des cibles (voir la démarche adoptée par le Canton de Vaud présentée à titre d'exemple dans **L'ANNEXE 4**). Il est ensuite pertinent de mettre en lien les politiques qui sont de la compétence de cette collectivité avec les cibles retenues. Il est alors possible d'identifier des synergies entre différents domaines politiques, mais aussi de voir où certaines mesures d'une politique publique nuisent à l'atteinte d'objectifs dans d'autres domaines. A ce titre, l'exercice mené par SDNS Switzerland⁰⁹ montre les synergies (co-bénéfiques) et les conflits d'objectifs susceptibles d'apparaître dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 de la Confédération.

PICTOGRAMMES DES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



⁰⁹ « Dépasser les silos: structurer une politique cohérente – L'importance des interactions mutuelles entre les ODD pour une politique de durabilité prévoyante de la Suisse », *Sustainable Development Solutions Network Switzerland*, 2019. sdsn.ch/resources

La coopération internationale : un levier-clé de mise en œuvre des ODD

L'Agenda 2030 traite des valeurs fondamentales de la coopération internationale. Pour faire face aux problèmes de développement, il adopte une approche transformationnelle en intégrant toutes les dimensions du développement durable et en mettant fortement l'accent sur la réduction des inégalités plutôt que sur la pauvreté uniquement. Au titre d'agenda « universel », il est fondé sur l'idée qu'il n'est possible d'obtenir une prospérité partagée et d'accomplir les responsabilités intergénérationnelles qu'à travers un partenariat impliquant tous les pays et les acteurs et actrices concerné·e·s.

Tout en reconnaissant la responsabilité première de chaque pays envers son propre développement social et économique, l'Agenda 2030 invite à une mobilisation accrue des ressources (publiques et privées; nationales et internationales) et à un partenariat mondial renouvelé. Ainsi, l'ODD 17 demande explicitement aux pays développés de remplir leur rôle d'assistance aux pays en développement dans les domaines financier, technologique et commercial, ainsi que dans le renforcement des capacités.

Pour en savoir plus

Confédération suisse:

[Mainstreaming de l'Agenda 2030 dans la coopération internationale de la Suisse: concept de mise en œuvre \(2018\)](#)

2.2 Contexte Suisse

La Suisse et le développement durable

En Suisse, le développement durable n'est pas une approche facultative, mais bien un objectif politique inscrit dans la Constitution fédérale (art. 2, 54, 73) depuis 1999 et dans plusieurs lois. Dès 1997, le Conseil fédéral a élaboré une Stratégie pour le développement durable renouvelée tous les quatre ans, qui précise les modalités de mise en œuvre de la durabilité sur le territoire suisse.

Ses lignes directrices sont:

- se responsabiliser face à l'avenir;
- prendre en compte de manière équilibrée les multiples dimensions de la durabilité;
- intégrer le développement durable dans tous les domaines politiques;
- accroître la coordination entre les domaines politiques et en améliorer la cohérence;
- atteindre un développement durable par le partenariat.

À propos de cette dernière ligne directrice, le Conseil fédéral souligne que la collaboration avec les Cantons et les Communes est indispensable et encourage de ce fait les processus de développement durable au niveau local, régional et cantonal.

La Suisse et l'Agenda 2030

Après l'adoption de l'Agenda 2030 en septembre 2015, le Conseil fédéral a fixé les prochaines étapes en vue de sa mise en œuvre en Suisse. L'état des lieux de 2018 concernant cette mise en œuvre par la Suisse a montré que les exigences de l'Agenda 2030 sont déjà ancrées dans de nombreux fondements juridiques et domaines politiques suisses importants. Cependant, plus de collaboration et d'efforts sont encore nécessaires pour atteindre les ODD au niveau national et pour apporter une contribution appropriée à la réalisation de ces objectifs au niveau mondial.

Début 2019, le Conseil fédéral a créé le Comité directeur Agenda 2030 pour coordonner et piloter de manière stratégique la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de la Stratégie de développement durable, ainsi que les rapports périodiques envers les Nations Unies. Ce comité représente les offices des départements de l'administration fédérale les plus concernés par les thématiques du développement durable, ainsi que la Chancellerie fédérale. Il en résulte une meilleure articulation des actions dans les domaines politiques transversaux et une plus grande cohérence des politiques en matière de développement durable.

Face aux défis relevés lors de l'état des lieux de 2018, les domaines politiques transversaux les plus importants sont les suivants: consommation et production durables; égalité des chances; changements climatiques, systèmes énergétiques et préservation des écosystèmes. Ils constituent les trois champs thématiques principaux de la nouvelle Stratégie pour le développement durable 2030.

Toutefois, les ODD ne peuvent être atteints que si tous les acteurs et actrices de la société – la société civile, les entreprises, la science, l'administration et le politique – s'impliquent et collaborent ensemble. C'est exactement là que la force de l'Agenda 2030 se manifeste, en leur fournissant un cadre commun à travers un set d'objectifs de développement durables reconnus aux niveaux national et international.

Le développement durable dans les Cantons et les Communes

En raison de la structure fédérale et décentralisée de la Suisse, les Cantons et Communes sont particulièrement bien placés pour aborder les enjeux du développement durable de manière concrète dans leurs domaines de compétences.

Selon le principe du fédéralisme d'exécution, les Cantons mettent en œuvre le droit fédéral. À travers les lois d'application cantonales et leurs activités de mise en œuvre, ils adaptent à leurs spécificités territoriales les lois fédérales telles que celles que l'on trouve dans les domaines de la nature et du paysage, de l'aménagement du territoire, de l'agriculture ou de la politique économique régionale, donnant par là même un cadre plus concret pour l'échelle communale. Ils disposent en outre, en application du principe de subsidiarité, de compétences étendues dans certains domaines cruciaux pour la réalisation des ODD (éducation et santé, par exemple).

Au plus proche de la population, les Communes ont un rôle important à jouer pour rendre plus durables leurs infrastructures dans les domaines de la distribution et l'assainissement de l'eau, l'urbanisme, la gestion des déchets, l'approvisionnement en énergie, la mobilité et l'offre de logements. Elles peuvent avoir un impact considérable sur leurs citoyen-ne-s au moyen de l'éducation et de la sensibilisation aux enjeux du développement durable.

EXEMPLE DES INTERACTIONS PRINCIPALES ENTRE LES 17 ODD ET 2 PROGRAMMES LIÉS À DES ASPECTS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



┌ *Agenda 2030, Plan Climat, Cité de l'Énergie : même combat ?*

Les 17 ODD et les 169 cibles de l'Agenda 2030 couvrent l'ensemble des thématiques sociales, environnementales et économiques dont les collectivités publiques ont la responsabilité. Un Plan Climat ou le label Cité de l'énergie proposent quant à eux des approches plus thématiques des politiques publiques. Le premier se focalise sur la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets. Le deuxième labellise une Commune ou une Ville qui s'engage en faveur de l'utilisation efficace de l'énergie, de la protection du climat, des énergies renouvelables et d'une mobilité respectueuse de l'environnement.

La mise en place d'un Plan Climat ou l'obtention du label Cité de l'Énergie peuvent donc servir de porte d'entrée à la réalisation d'un Agenda 2030, ces deux processus traitant de plusieurs des thématiques couvertes par les 17 ODD.

Avec d'autres démarches thématiques, les Plans Climat et les divers labels constituent des pièces d'un puzzle dont l'Agenda 2030 assure la cohérence pour atteindre les objectifs de durabilité à l'horizon 2030. L'ANNEXE 6 disponible sur le site de Coord21 montre les liens entre les objectifs du label Cité de l'Énergie et les 17 ODD.

└

Depuis les années 1990, les Villes ont souvent été pionnières dans la mise en pratique du développement durable à l'échelle locale, grâce à leurs vastes domaines d'action et leur pouvoir de mobilisation de ressources. En partageant leurs bonnes pratiques, elles ont incité des collectivités publiques de toutes tailles à suivre leur modèle et à se mettre en réseau.

Bien sûr, Cantons et Communes se doivent d'être exemplaires. Toutefois, les objectifs de durabilité ne seront atteints que grâce à la volonté et la participation de tous et toutes : milieux économiques, régions territoriales, monde associatif et, plus largement, ménages et individus.

En établissant un cadre structuré avec des objectifs clairement définis, l'Agenda 2030 est une opportunité pour les collectivités locales de lancer ou relancer une démarche de développement durable qui s'inscrit dans un contexte cantonal, national et international commun.

┌ *Devoir d'exemplarité des collectivités publiques*

Les Cantons et Communes doivent assumer une fonction de modèle en adoptant eux-mêmes le comportement attendu de tous et toutes. Dans le domaine de la durabilité, au-delà des actions spécifiques comme l'assainissement des bâtiments ou une gestion écologique des espaces verts, cela implique l'analyse de tout nouveau projet à l'aune du développement durable et l'intégration des ODD au niveau stratégique (par exemple en passant le programme de législature au crible de ces objectifs).

└

3. Mise en pratique du développement durable à l'échelle locale

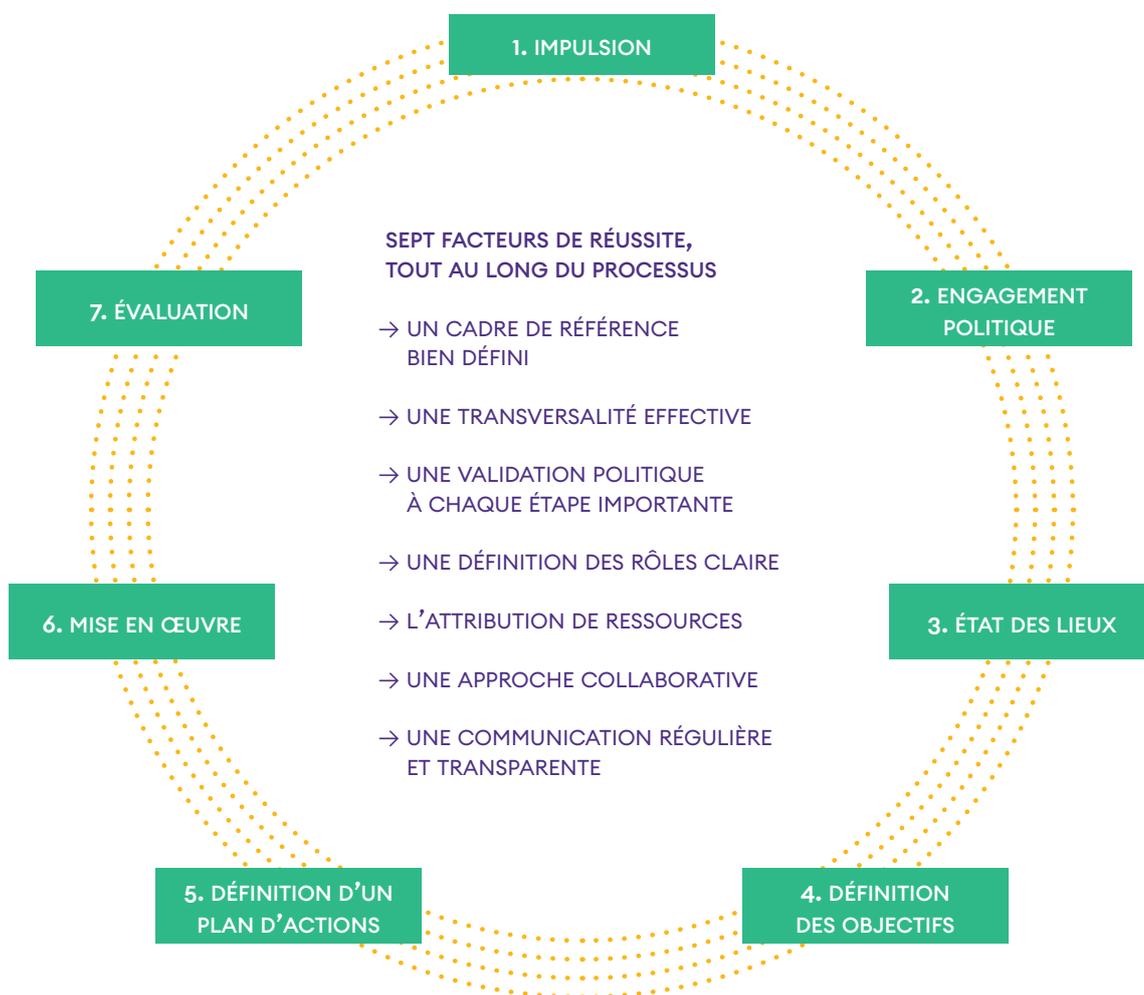
Vous trouverez ici les grandes lignes de la mise en place d'un Agenda 2030. Si votre Commune ou Canton lance un tel processus ou souhaite redynamiser sa démarche de développement durable, vous trouverez dans L'ANNEXE 3 de ce Guide pratique un descriptif détaillé des étapes à suivre et des facteurs de réussite.

Une telle démarche nécessitera des efforts et un engagement certain. Tout commence donc avec une décision ferme et formelle, que l'impulsion initiale vienne de l'exécutif, du législatif ou de la société civile.

La suite logique est de savoir où vous en êtes pour décider où vous allez, ce qui prend la forme d'un état des lieux. Une fois que votre situation actuelle a été analysée et les forces et faiblesses identifiées, votre collectivité définit les domaines sur lesquels se focaliser en priorité, fixe des objectifs, puis établit un plan d'actions concret: qui, quand, quoi, comment et avec quelles ressources.

Vient ensuite la mise en œuvre, avec un suivi régulier et, enfin, l'évaluation du processus pour en mesurer le degré d'implantation, l'efficacité, la bonne utilisation des ressources et la pertinence des objectifs choisis.

SCHÉMA DE MISE EN PLACE D'UN PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE OU AGENDA 2030



4. Déclinaison des ODD à l'échelle locale

Plutôt que de réinventer la roue, il est nettement plus simple de s'appuyer sur un cadre de référence existant comme l'Agenda 2030, la stratégie fédérale pour le développement durable ou Cité de l'énergie. L'Agenda 2030 en particulier forme le cadre de référence commun non seulement pour la Confédération, les Cantons et les Communes, mais aussi pour les entreprises privées et les acteurs et actrices de la société civile. Il permet de structurer une démarche, en garantit la légitimité et assure la cohérence entre les démarches des différentes institutions.

Cependant, en raison de leur portée universelle, les 17 objectifs et les 169 cibles de l'Agenda 2030 demeurent abstraits, l'intention de l'ONU étant que chaque collectivité les adapte à ses spécificités. Leur mise en œuvre à l'échelle nationale, cantonale et communale nécessite dès lors une *transposition* afin d'aboutir à une formulation adaptée à ces différents contextes. Au niveau fédéral, l'Office fédéral de la statistique (OFS) et l'Office fédéral du développement territorial (ARE) ont coordonné cette transposition des cibles internationales par les Offices fédéraux. Elle est disponible en ligne ([ANNEXE 5](#)).

Pour une transposition communale ou cantonale des 17 objectifs et des 169 cibles de l'Agenda 2030, ce Guide pratique propose :

- les fiches « Champs d'action » du chapitre 4 avec des objectifs spécifiques, des exemples de bonnes pratiques, des indicateurs et autres ressources facilitant la mise en pratique ;
- une sélection des cibles incontournables pour le niveau communal et des propositions de formulation ([ANNEXE 2](#)), une démarche de transposition des cibles internationales à l'échelle locale ([ANNEXE 4](#)) et des exemples de transpositions nationale, cantonale et communales ([ANNEXE 1](#)).

4.1 Objectif des fiches « Champs d'action »

Se basant sur l'Agenda 2030, les fiches proposées dans ce guide facilitent la structuration d'une démarche de durabilité en tenant compte des enjeux des Communes et des Cantons. Elles permettent à chaque collectivité de s'inspirer du cadre posé par l'Agenda 2030 et de l'adapter à sa spécificité locale.

4.2 Description des fiches

17 objectifs répartis en 10 Champs d'action

Pour faciliter la mise en œuvre des ODD, nous les avons regroupés en 10 « Champs d'action » correspondant aux principales politiques publiques dont les Communes et les Cantons ont la charge. Grâce à cette approche, les élu-e-s et membres de l'administration dans les différents services et dicastères peuvent mettre leurs forces en commun pour faire progresser la démarche.

┌ 10 Champs d'action, 10 fiches correspondantes

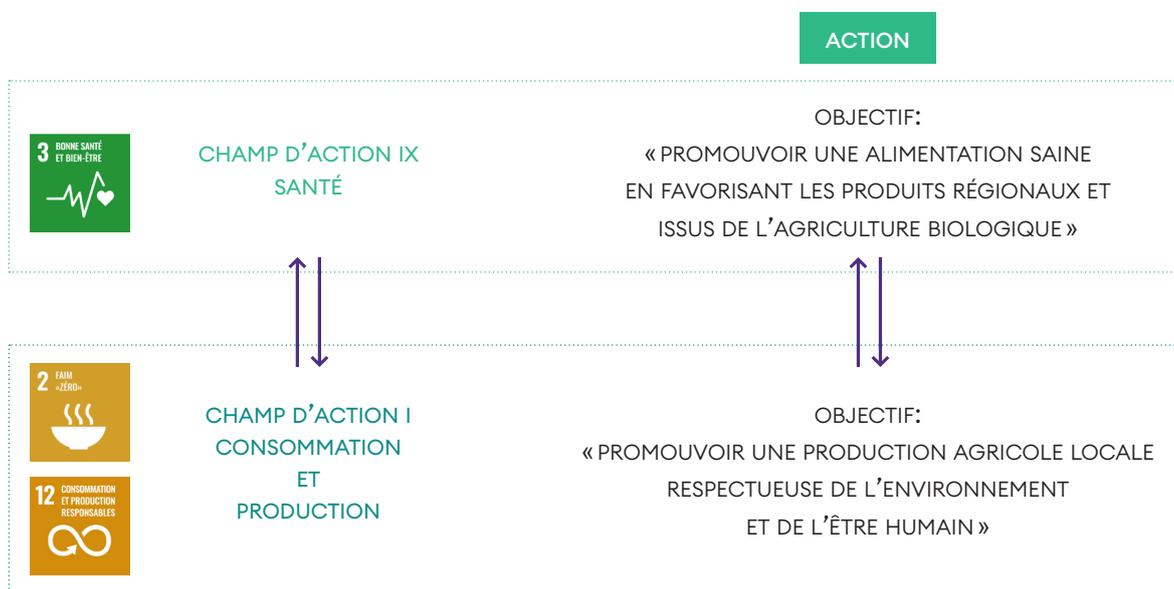
I. Consommation et production ; II. Développement urbain, mobilité et infrastructures ; III. Énergie et climat ; IV. Ressources naturelles ; V. Système économique et financier, VI. Formation, recherche et innovation ; VII. Cohésion sociale ; VIII. Sécurité sociale ; IX. Santé ; X. Gouvernance et partenariats.

Tout comme les 17 ODD, les 10 Champs d'action ne sont pas cloisonnés et sont au contraire interdépendants.

Par exemple, en progressant par rapport à l'objectif « Prendre en compte la qualité de l'habitat et de l'aménagement dans l'établissement des nouvelles planifications et s'orienter vers un développement urbain durable » (Champ d'action II – Développement urbain, mobilité et infrastructures), on contribue à l'objectif « Renforcer l'intégration des personnes en difficulté, y compris en situation de handicap, dans tous les aspects de la vie sociale, économique et politique et favoriser leur autonomie » (Champ d'action VII – Cohésion sociale).

De même, « Promouvoir une alimentation saine en favorisant les produits régionaux et issus de l'agriculture biologique » (objectif du Champ d'action IX – Santé), favorise l'objectif « Promouvoir une production agricole locale respectueuse de l'environnement et de l'être humain » (Champ d'action I – Consommation et production).

L'INTERDÉPENDANCE DES ODD



Les fiches, un outil flexible et adaptable

Chaque collectivité publique décide si elle souhaite agir sur l'ensemble des Champs d'action ou en sélectionner une partie en fonction de ses objectifs prioritaires, des impacts escomptés et des ressources humaines, financières et temporelles à disposition. Elle puise ensuite dans les rubriques des Champs d'action les mesures qu'elle considère appropriées. Les objectifs peuvent alors être intégrés au programme de législation et le plan d'actions être rattaché aux différents services de l'administration.

Chaque fiche contient les rubriques suivantes :

- **Pictogrammes**: pour chaque champ d'action, lien vers un ou plusieurs ODD (*nota bene*: chacun des 17 ODD n'apparaît qu'une seule fois dans l'ensemble des Champs d'action).
- **Pourquoi agir?**: introduction sur les enjeux actuels de la thématique au niveau suisse et local (ces enjeux sont notamment repris du Concept cantonal du développement durable 2030¹⁰ du Canton de Genève, et de l'Agenda 2030 de développement durable¹¹ du Canton du Valais).
- **Objectifs**: proposition d'objectifs à retenir pour une stratégie de développement durable.
- **Bonnes pratiques**: mise en avant de projets de Communes, de Cantons, d'acteurs et d'actrices de la société civile ou d'entreprises en lien avec le champ d'action.
Prenez contact avec les personnes responsables de ces actions pour en savoir plus!
- **Outils et références**: liens vers des guides, documents, sites internet facilitant la mise en pratique du développement durable dans le champ d'action.
- **Indicateurs proposés**: choix d'indicateurs en lien avec le champ d'action, issus du Cercle Indicateurs¹², de Cité de l'énergie ou de collectivités publiques (Cantons de Fribourg, Genève, Vaud, Villes de Genève, Nyon, Renens) et projet MONET (Monitoring national du développement durable).
- **Le saviez-vous?**: compilation de données statistiques reflétant des enjeux cruciaux et éclairant la rubrique « Pourquoi agir? ».

CORRESPONDANCES ENTRE LES 10 CHAMPS D'ACTION DU GUIDE PRATIQUE ET LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

| CHAMP D'ACTION | OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) |
|--|--|
| I. CONSOMMATION ET PRODUCTION |  → Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable. |
| |  → Établir des modes de consommation et de production durables. |
| II. DÉVELOPPEMENT URBAIN, MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURES |  → Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation. |
| |  → Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. |

¹⁰ <https://www.ge.ch/document/concept-cantonal-du-developpement-durable-2030/telecharger>

¹¹ <https://www.vs.ch/web/agenda2030>

¹² Réseau national destiné à mesurer le développement durable dans les cantons et dans les villes au moyen d'une trentaine d'indicateurs. Il permet d'une part d'observer l'évolution d'un canton ou d'une ville (monitoring) et d'autre part de comparer les Communes ou les Cantons entre eux (benchmarking).

CHAMP D'ACTION

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

III.
ÉNERGIE ET
CLIMAT



→ Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.



→ Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

IV.
RESSOURCES
NATURELLES



→ Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.



→ Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.



→ Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

V.
SYSTÈMES ÉCONOMIQUE
ET FINANCIER



→ Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

VI.
FORMATION, RECHERCHE
ET INNOVATION



→ Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

VII.
SÉCURITÉ SOCIALE



→ Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.

VIII.
COHÉSION SOCIALE



→ Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.



→ Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

IX.
SANTÉ



→ Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

X.
GOUVERNANCE
ET PARTENARIATS



→ Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.



→ Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.



Les 10 fiches « Champs d'action »

I – Consommation et production



Pourquoi agir ?

Nos modes de production et de consommation engendrent une utilisation excessive et croissante des ressources naturelles. Si l'humanité entière vivait comme la population suisse, plus de trois planètes seraient nécessaires pour satisfaire ses besoins. Le climat, la diversité biologique ainsi que les équilibres naturels sont d'ores et déjà affectés par cette trop forte pression exercée sur l'environnement.

Opérer une transition vers une agriculture et une économie durable est une nécessité. Par leur mode de vie et leur demande de biens, les consommateurs et consommatrices, tout comme les collectivités publiques au travers de leurs achats, jouent un rôle important en influençant l'offre dans le sens de la préservation de l'environnement, de l'économie des ressources et de l'anticipation de la raréfaction de celles-ci.

Les moyens de concrétiser une économie durable sont de :

- améliorer les informations sur l'impact environnemental et les conséquences sociales de la consommation des produits, y compris en matière de santé ;
- étoffer l'offre de services et biens de consommation respectueux de l'environnement et de la société ;
- promouvoir les initiatives liées à l'économie du partage – comme l'usage de voitures Mobility, par exemple – en adéquation avec les exigences légales posées à tout-e acteur et actrice économique ;
- évaluer de même les solutions en lien avec l'économie de fonctionnalité (vente de l'usage d'un bien), qui encourage le fabricant à concevoir des produits beaucoup plus durables.

| Objectifs | Bonnes pratiques |
|--|--|
| <p>Consommation et style de vie durable</p> <p>Sensibiliser aux modes de consommation et aux styles de vie durables</p> | <p>Vaisselle réutilisable</p> <p>Campagne « Box ton lunch » Neuchâtel: boxtonlunch.ch</p> <p>Projet « C’est dans une boîte qu’on emballé » • Yverdon-les-Bains: yverdon-les-bains.ch/reutilisons/</p> <p>Restobox Lausanne Emporté futé Lausanne: lausanne-restobox.ch</p> <p>Boîtes réutilisables pour les repas dans la restauration et pour les privé-e-s Ville de Fribourg: ville-fr.ch > Administration et politique > Développement durable > Amène ton tupp’</p> <p>Vaisselle réutilisable consignée pour les manifestations Ville de Fribourg: ville-fr.ch > Urbanisme et économie > Organiser une manifestation</p> <p>Vaisselle réutilisable consignée dans les food trucks et restaurants du campus EPFL: act4change.epfl.ch > Recherche: « vaisselle lavable on continue »</p> <p>Vaisselle réutilisable consignée dans un festival de musique Paléo Festival: yeah.paleo.ch > À propos > Notre politique environnementale</p> <p>Ecomarché hebdomadaire Sion: mvvsion.ch/actualites > News</p> |
| | <p>Alimentation / Production</p> <p>Promotion des produits de proximité dans le domaine de la restauration collective « Cuisinons notre région » Canton du Valais: vs.ch Organisation > Administration > Service de la culture et des affaires sociales (SCA) > Cuisine collective et produits régionaux</p> <p>Plan de restauration collective durable « Lausanne Cuisine 5.0 » Lausanne: lausanne.ch > Vie pratique > Développement durable</p> <p>Promotion des produits locaux et de saison dans les restaurants scolaires « Croquons local au restaurant scolaire » Ville de Genève: geneve.ch > Thèmes > Structures d’accueil de l’enfance et activités extrascolaires > Structures d’accueil et activités parascolaires > Restaurants scolaires > A télécharger > Flyer de présentation des restaurants scolaires</p> <p>Exemples de matériel d’animation développés dans le cadre de la campagne: Dépliant et matériel d’animation pour les enfants Dépliant / matériel d’animation</p> <p>Le GRAM, marché urbain équitable Renens: legram.ch</p> |

Objectifs

Consommation et style de vie durable (suite)

Agriculture durable

Promouvoir une production agricole locale respectueuse de l'environnement et de l'être humain

Économie locale

Favoriser l'émergence d'une économie locale circulaire

Bonnes pratiques

Bancs gourmands

Installés sur des places de parc pour sensibiliser à la place occupée par la voiture et à la production d'une alimentation saine et durable en ville
Renens: [renens.ch](https://www.renens.ch) ⁰¹
> Territoire et économie > Développement durable

Distinction Fair-Trade Town

• Carouge: [carouge.ch](https://www.carouge.ch)
> Recherche: « agenda 21 en bref »
• Ville de Fribourg: [ville-fr.ch](https://www.ville-fr.ch)
> Administration et politique > Développement durable > Fair Trade Town

Soutien au commerce équitable

Ville de Fribourg: [ville-fr.ch](https://www.ville-fr.ch)
> Recherche: « soutien au commerce équitable reconnu »

Exposition « Agir Malin, Consommer mieux »

Montreux: [montreux.ch](https://www.montreux.ch)
> Durabilité, énergie et déchets > Durabilité > Agir malin

Festi'Terroir, festival de vente directe et de bio

[festiterroir.ch](https://www.festiterroir.ch)

Newsletter de l'État de Fribourg encourageant ses collaborateurs et collaboratrices à la consommation durable

Canton de Fribourg: [fr.ch/developpement-durable](https://www.fr.ch/developpement-durable)

Promotion de produits locaux, du « bien manger » et de l'agriculture urbaine

Ville de Genève: [geneve.ch](https://www.geneve.ch)
> Thèmes > Développement durable > Que fait la municipalité?
> Engagements économie > Programme Nourrir la ville

Label fraîcheur locale

Promotion de la vente directe et des produits locaux
Vevey: [vevey.ch](https://www.vevey.ch)
> Administration > Agenda 21 > Consommation ville-campagne

Marque Valais

Labellisation de produits de qualité provenant d'entreprises soucieuses du respect de l'environnement et de l'éthique sociale
[valais.ch](https://www.valais.ch)

Production de patates douces fribourgeoises

Canton de Fribourg: [fr.ch](https://www.fr.ch)
> Informations et Prestations > Énergie agriculture et environnement > Agriculture et animaux de rente > « batati patates douces-suisse » obtient le prix de l'innovation agricole 2018

Monnaie locale Farinet (Valais)

[lefarinet.ch](https://www.lefarinet.ch)

Monnaie locale Le Léman

[monnaie-leman.org](https://www.monnaie-leman.org)

Bibliothèque de prêt d'outils et de matériel La Manivelle

[manivelle.ch](https://www.manivelle.ch)

⁰¹ https://www.renens.ch/web/territoire_et_economie/articles.php?menus_pages_id=26&id=103

Objectifs

Déchets et lutte contre l'obsolescence programmée

Encourager la réduction de la production de déchets et en améliorer la récupération et le recyclage

Bonnes pratiques

Répertoire de la réparation

Pour encourager à réparer plutôt que jeter

- Genève : ge-repare.ch
- Lausanne : lausanne-repare.ch

Ateliers de réparation tenus par des étudiant-e-s

Carouge : carouge.ch

> Recherche : « offres consommation responsable »

Répertoire de la réutilisation

Pour encourager à donner une deuxième vie aux objets

Lausanne : lausanne-reutilise.ch

Repair Café

Organisation régulière de Repair Cafés

Bourg-en-Lavaux : bourgenlavaux.ch

> Vie pratique > Développement durable > Repair Café

Défi encourageant des familles à réduire leurs déchets

Val-de-Travers : val-de-travers.ch

> Administration > Travaux publics > Déchets > Défi Zéro déchets

Programme de réduction de 30% des déchets incinérés

Carouge : carougezerodechet.ch

Programme d'ambassadeurs et ambassadrices du tri

Pour informer les habitant-e-s sur l'art du tri

Renens : renens.ch ⁰²

Campagne « Respecte Renens ! »

Pour améliorer l'aspect des espaces publics, lutter contre le littering et inciter à utiliser les WC d'établissements publics

Renens : renens.ch ⁰³

> Territoire et économie > Développement durable

Poutzdays : opérations de nettoyage environnementales

Organisées simultanément un peu partout dans le Canton par diverses associations et mouvements citoyens

Canton de Neuchâtel : poutzdays.ch

⁰² www.renens.ch/tools/pdf-viewer/web/viewer.php?file=http://www.renens.ch/docuploads/portrait/Revue_de_presse/20180420_SchweizerGemeinde.pdf

⁰³ https://www.renens.ch/web/territoire_et_economie/articles.php?menus_pages_id=26&id=103

Outils et références

Déchets et obsolescence

Neuchâtel Répare

Répertoire des réparatrices et réparateurs professionnels du Littoral neuchâtelois
Communauté urbaine du Littoral Neuchâtelois (10 communes): neuchatel-repare.ch

ZeroWaste Switzerland

zerowasteswitzerland.ch

Kit du repair café: FRC

frc.ch

> Dossiers > Repair Café

Pumpipumpe: communauté de partage d'objets

pumpipumpe.ch

Guide pour des manifestations durables

«KITmanif»

Plateforme web pour l'organisation de manifestations responsables
Lausanne et Canton de Vaud: kitmanif.ch

Votre manifestation « simplement durable! »

Guide pratique de mise en œuvre

Canton du Valais: fddm.ch

> Manifestations

Guide des manifestations durables

Yverdon: yverdon-les-bains.ch

Guide pour des manifestations plus durables

Vevey: vevey.ch

> Vie locale > Manifestation > Guide pratique des manifestations

Restauration collective et labels

Label et plateforme Genève Région – Terre Avenir

geneveterroir.ch

> Genève Région – Terre Avenir > la marque de garantie GRTA

Beelong

Eco-score de tous les produits alimentaires, conseils et outils pour la restauration collective

beelong.ch

Guide de recommandations pour accompagner les responsables de cuisines collectives souhaitant rénover ou optimiser leurs installations

Canton du Valais: vs.ch

> Administration > Service de l'Agriculture > Cuisine collective et produits régionaux

> Guide de conception rénovation

Fair trade town, plus de durabilité dans les communes

fairtradetown.ch

Outils et références

Genève cultivée

Association visant à soutenir l'agriculture urbaine, les jardins urbains et les produits bio et rares
genevecultive.ch

Vers une alimentation responsable – Bonnes pratiques pour les cantons et les communes

are.admin.ch

> Développement durable > Publications > Bonnes pratiques

Too Good To Go

Lutte contre le gaspillage alimentaire en gaisant sur les foyers, les entreprises, l'éducation et la politique

toogoodtogo.ch

Indicateurs proposés

- Déchets urbains par habitant·e et par année
- Taux de collecte séparée
- Pourcentage de surfaces agricoles labellisées Bio

Le saviez-vous ?

- 72% de la « charge environnementale globale de la consommation par personne » en Suisse est liée à des biens et produits qui ont été fabriqués à l'étranger puis importés et consommés sur le territoire helvétique. bafu.admin.ch
- Le secteur de l'alimentation est le secteur de consommation qui a l'impact le plus fort sur l'environnement (28%). bafu.admin.ch
- Chaque Suisse·ss·e produit en moyenne 715 kg de déchets par année, ce qui en fait le troisième pays d'Europe en termes de volume de production de déchets. bafu.admin.ch
- La part des surfaces bio dans la surface agricole utile totale a augmenté de 1990 à 2017, passant de 1% à peine à plus de 14%. bfs.admin.ch
- Les ventes de produits labellisés « fairtrade » se sont élevées à 701 millions de francs en 2017 (+11,6% par rapport à 2016) en Suisse. Un record du monde par habitant·e. tdg.ch
- Entre 2017 et 2018, la consommation de viande en Suisse a diminué de 2%. Seul le marché du poulet défie la tendance avec une hausse de 1,5%. blw.admin.ch

II – Développement urbain, mobilité et infrastructures



Pourquoi agir ?

La croissance de la surface bâtie par habitant·e·s étend les zones urbanisées et engendre une standardisation progressive du paysage. Ces évolutions rendent de plus en plus difficile une organisation des transports apte à ménager les ressources, ainsi que le développement de la qualité de vie.

Le but de l'action dans ce domaine est d'avoir une organisation du territoire qui garantisse des conditions adéquates pour l'économie, des infrastructures performantes, une utilisation mesurée du sol, la préservation des terres agricoles et des milieux naturels et qui réponde aux principes de solidarité et de complémentarité entre tous les territoires.

Répondre à ce défi nécessite donc de :

- stabiliser les surfaces construites par personne et limiter l'étalement urbain, tout en offrant un habitat et des zones d'activité de qualité, notamment avec un environnement agréable (calme, espaces verts, accès aisé aux services urbains, etc.), des logements correspondant aux besoins, une bonne qualité de l'air, l'accessibilité aux transports publics, la proximité des écoles, des lieux culturels et sportifs ;
- encourager les réseaux reliés aux transports publics et les réseaux de mobilité douce ;
- veiller à la protection des ressources naturelles, dont le sol et le sous-sol.

Une telle planification nécessite l'intensification de la coopération entre tous les acteurs et actrices, à savoir les différentes institutions politico-administratives et les milieux économiques et associatifs.

| Objectifs | Bonnes pratiques |
|--|--|
| <p>Développement urbain durable</p> <p>Prendre en compte la qualité de l’habitat et de l’aménagement dans l’établissement des nouvelles planifications et s’orienter vers un développement urbain durable</p> | <p>Construction d’écoquartiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Meyrin : lesvergers-meyrin.ch • Plan-les-Ouates / Confignon : amenagementplo.ch <p>> Les Cherpines</p> <p>Développement urbanistique responsable et performant à l’échelle d’une ville</p> <p>Lausanne : lausanne.ch</p> <p>> Thématiques > Développement durable > Ville durable > Planification > Métamorphose</p> <p>Collaboration intercommunale pour le développement d’une ancienne friche industrielle</p> <p>Prilly, Renens : renens.ch ⁰⁴</p> <p>> Recherche : « fabrique »</p> <p>Vaste projet de quartier durable sur quatre communes Chamblieux-Bertigny</p> <p>Canton de Fribourg : fr.ch</p> <p>> Fribourg demain, Fribourg durable!> Politiques publiques: le développement durable en actions > Des quartiers où il fait bon vivre</p> <p>Quartier durable One Planet Living</p> <p>Quartier répondant aux objectifs de la Société à 2000 watts</p> <p>Orbe : orbe-gruvatiez.ch</p> |
| <p>Construction durable</p> <p>Intégrer des critères de durabilité lors de la planification, construction ou rénovation d’infrastructures</p> | <p>Construction d’un collège, d’une UAPE et d’un réfectoire en Bois Suisse avec panneaux solaires</p> <p>Chavornay : chavornay.ch et greffe@chavornay.ch</p> <p>Encouragement à l’utilisation du bois dans les bâtiments publics</p> <p>Canton de Fribourg : fr.ch</p> <p>> Recherche : « bois local »</p> <p>La Ville de Genève exploite tous les potentiels de l’énergie solaire</p> <p>Ville de Genève : geneve.ch</p> <p>> Thèmes > Aménagement, construction et énergie > Energie > Energie solaire</p> <p>Monitoring intelligent des bâtiments communaux</p> <p>Porrentruy : local-energy.swiss</p> <p>> Beispiele > Smart-metering de bâtiments municipaux</p> |
| <p>Paysages et terres agricoles</p> <p>Concentrer le développement dans les zones déjà urbanisées, préserver les paysages naturels et conserver les terres agricoles</p> | <p>Développement urbain vers l’intérieur du milieu bâti</p> <p>Construction participative d’un projet de territoire</p> <p>Commune de Val-de-Ruz : val-de-ruz.ch</p> <p>> Administration > Services communaux > Développement économique et territorial > PDR – Plan directeur régional</p> <p>Réseaux agro-écologiques</p> <p>Valorisation de la biodiversité sur les terres agricoles</p> <p>Association Réseau écologique « Nyon Région » : regiondenyon.ch</p> <p>> Environnement > Biodiversité > Réseaux agro-écologiques</p> <p>Préservation des surfaces d’assolement (SDA)</p> <p>Canton de Vaud : vd.ch/durable</p> <p>> Environnement > Développement durable > Le développement durable pour les Communes > Fiches (exemples d’actions) > Fiche Fiche 1.4.a.</p> |

⁰⁴ www.renens.ch/docuploads/renens_en_mouvement/Malley_Global/18.02.13_Comm_FabriquedeMalley_Vfin.pdf

II – Développement urbain, mobilité et infrastructures

Objectifs

Espaces naturels

Mettre en réseau
les espaces naturels

Bonnes pratiques

Guide de recommandations « Réseau écologique urbain »

lausanne.ch

> Vie pratique > Nature > La nature et vous > Bonnes pratiques et conseils nature

Les contrats corridors biologiques du Grand Genève

grand-geneve.org

> Concrètement > Réalisations > Nature & paysage

Mobilité douce

Favoriser
la mobilité douce
et l'utilisation
des transports
publics

Promotion de la mobilité douce

Stations Publibike

Ville de Fribourg: ville-fr.ch

> Administration et politique > Mobilité > Mesure mobilité 2019 > Stations Publibike

« L'offensive cycliste » de la Ville de Berne

Berne: bern.ch

> Suche > velohauptstadt

Mesures de promotion du vélo

Ville de Fribourg: ville-fr.ch

Vivre et habiter > Transport et mobilité > Vélos

Incitation du public de grandes manifestations à privilégier la mobilité douce

Ville de Fribourg: ville-fr.ch

> Vivre et habiter > Transport et mobilité > Park & Ride Event

Observatoire de la mobilité

Lausanne: lausanne.ch

> Lausanne officielle > Administration > Finances et mobilité > Routes et mobilité

> Mobilité et trafic > Observatoire de la mobilité

Zone 30 sur tout le territoire communal

(à l'exception des rues principales et axes de transit)

Renens: rue-avenir.ch

> Thèmes > Rues apaisées > Zones 30

Plateforme de partage de vélos-cargos

Dans de nombreuses communes suisses (voir carte sur le site)

Carvelo2go: carvelo2go.ch

Plans de mobilité

• Lancy: lancy.ch/plan-de-mobilite

• Lausanne: lausanne.ch

> Thématiques > Développement durable > Entreprises responsables > Mobilité

• Satigny: zimeysa.ch

> Contexte > Plan de mobilité

Politique cantonale pour la création de plans de mobilité pour l'administration et pour un quartier

Canton de Fribourg: www.fr.ch/developpement-durable

> Fribourg demain, Fribourg durable! > État exemplaire: dire et faire

> Mobilité réfléchie

| Objectifs | Bonnes pratiques |
|---|--|
| <p>Espaces publics accessibles</p> <p>Rendre les espaces publics accessibles et sûrs pour tous, avec une attention particulière pour les personnes vulnérables</p> | <p>Diagnostic participatif d’accessibilité de l’espace public</p> <ul style="list-style-type: none"> • Onex: mairie@onex.ch • Pully: pully.ch <p>> Recherche: « rapport synthèse cœur de ville »</p> <p>Plan de mesures pour une Ville inclusive</p> <p>geneve.ch</p> <p>> Recherche: « plan mesures ville inclusive »</p> |
| <p>Infrastructures publiques</p> <p>Investir en suffisance dans l’entretien des infrastructures publiques</p> | <p>Assainissement du patrimoine</p> <p>Programme visant l’assainissement et une correcte valorisation du patrimoine immobilier de l’État (prise en compte du cycle de vie du bâtiment, de la conservation des ouvrages et du développement durable avec diagnostic selon la méthode « EPIQR+ »).</p> <p>Canton de Neuchâtel: Architecte cantonal / Rapport</p> <p>Fonds de financement de l’investissement et de la gestion des immeubles</p> <p>Programme de modernisation et d’adaptation du parc immobilier de l’Etat visant une politique immobilière durable</p> <p>Canton du Valais: vs.ch</p> <p>> recherche: « figi »</p> <p>Programme d’investissement pour assainir les fenêtres et autres embrasures en façade des bâtiments</p> <p>Etat de Genève: ge.ch</p> |

Outils et références

Développement urbain durable

Sites 2000 watts

2000watt.swiss

Sméo

Outil d'aide à la planification, à la réalisation et à l'exploitation des projets de construction et d'urbanisme durable, sous la forme d'un logiciel gratuit et libre d'accès

smeo.ch

Label One Planet Living pour des quartiers durables

oneplanetliving.ch

Sion, Guide des aménagements extérieurs

Sion : sion.ch/acclimatation

> Découvrir Sion > Projets > Acclimatation > Pour une prise de conscience

« Quand la ville surchauffe »

Office fédéral de l'environnement (OFEV) : bafu.admin.ch

> Thèmes > Thèmes Climat > Publications et études > Quand la ville surchauffe

Développement durable et qualité de vie dans les quartiers, bonnes pratiques

Office fédéral du développement territorial (ARE) : are.admin.ch

> Médias et publications > Publications > Développement durable >

Développement durable et qualité de vie dans les quartiers

« Patrimoine et énergie, concilier bâti historique et exigences en matière de consommation d'énergie »

Brochure commune de l'OFC et de l'OFEN

bak.admin.ch

> Patrimoine culturel > Patrimoine culturel et monuments historiques > Patrimoine et énergie

Mobilité

Guide de mobilité à l'intention des entreprises et des institutions

• Cantons de Genève et Vaud : ge.ch / vd.ch

> Recherche : «guide mobilité entreprises institutions»

Cité de l'Énergie : planification de la mobilité pour les Communes

local-energy.swiss

> Mobilité

Plateforme pour la mobilité durable et la gestion de la mobilité

mobilservice.ch

Bureau de coordination pour la mobilité durable (COMO)

bag.admin.ch

> Vivre en bonne santé > Promotion de la santé et prévention > promotion de l'activité physique

> Activité physique et environnement > Bureau de coordination pour la mobilité durable

Indicateurs proposés

- Surface bâtie
- Investissements publics et privés dans les travaux d'entretien et de transformation du capital manufacturé (bâtiments, ouvrages de génie civil, machines et biens d'équipement)
- Diversité des utilisations du sol
- Zones de modération du trafic
- Distance au système de transports publics
- Nombre de voitures de tourisme enregistrées pour 1000 habitant·e·s sur le territoire
- Répartition modale du transport de personnes
- Longueur totale des pistes et bandes cyclables
- Superficie des espaces naturels de valeur

Le saviez-vous ?

- En 2016, 39% des émissions de CO₂ étaient imputables aux transports dans la consommation totale d'énergie en Suisse. [bfs.admin.ch](https://www.bfs.admin.ch)
- La mobilité professionnelle et de loisirs est en forte augmentation, avec 30% de transport de personnes en plus sur la route et le rail entre 2000 et 2016. [bfs.admin.ch](https://www.bfs.admin.ch)
- En 2017, 46% des pendulaires se déplaçaient en transports publics ou avec des moyens de mobilité douce. [bfs.admin.ch](https://www.bfs.admin.ch)
- En 2016, 17,8% de la population était exposée au bruit de la rue ou des voisin·e·s, 11,1% percevait des problèmes de criminalité, de violence ou de vandalisme aux alentours de leur logement et 8,8% vivait dans un quartier avec des problèmes de pollution ou liés aux déchets. [bfs.admin.ch](https://www.bfs.admin.ch)
- Un milieu dense n'est pas forcément synonyme d'un milieu gris : 7,5% de la surface des villes de plus de 100 000 habitant·e·s sont réservés aux zones de délasserement et de surfaces vertes, contre 1% pour celles de moins de 10 000 habitant·e·s. [uniondesvilles.ch](https://www.uniondesvilles.ch)

III – Énergie et climat



Pourquoi agir ?

« L'influence de l'homme sur le système climatique est claire et en augmentation, avec des incidences observées sur tous les continents. Si on ne les maîtrise pas, les changements climatiques vont accroître le risque de conséquences graves, généralisées et irréversibles pour l'être humain et les écosystèmes ». Telles sont les conclusions éloquentes du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dans son rapport de 2014.

Concrètement, les changements climatiques sont provoqués par la forte augmentation du niveau de concentration des gaz à effet de serre (GES), en particulier le CO₂, au cours du 20^e siècle. Cette concentration s'explique en majeure partie par l'utilisation de combustibles et de carburants fossiles, c'est-à-dire les hydrocarbures tels que le pétrole, le gaz et le charbon. L'accélération de la concentration de ces gaz durant les dernières années correspond aux scénarios les plus pessimistes envisagés par les expert·e·s du GIEC.

En 2018, le GIEC a démontré que des bouleversements profonds des écosystèmes, entraînant de graves conséquences pour l'être humain et la biodiversité, étaient à attendre à partir d'un réchauffement de 1,5 °C plutôt que de 2 °C. Or, si rien n'est accompli pour inverser la tendance, une hausse de 4°C d'ici la fin du 21^e siècle doit être envisagée, avec des conséquences irréversibles. De plus, la Suisse est davantage touchée par un réchauffement que la moyenne mondiale (7 degrés en cas de hausse moyenne de 4 degrés).

En réponse au rapport du GIEC de 2018, le Conseil fédéral a décidé que la Suisse doit atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 – c'est-à-dire qu'elle ne devra pas rejeter dans l'atmosphère plus de gaz à effet de serre que ce que les réservoirs naturels et artificiels sont capables d'absorber. Notre pays rejoint ainsi un grand nombre de pays qui visent un niveau de zéro émission nette à l'horizon 2050.

Objectifs

Émissions de gaz à effet de serre

Réduire les émissions de gaz à effet de serre, en tenant compte également des émissions grises

Bonnes pratiques

Fondation encourageant une réduction des émissions de CO₂ par les entreprises fribourgeoises

Fondation Carbon-Fri : carbonfri.ch

Monitoring intelligent des bâtiments communaux

Porrentruy : local-energy.swiss

> Beispiele > Smart-metering de bâtiments municipaux

Exposition sur l'énergie grise

Morges : morges.ch

> Vivre à Morges > Développement durable > Énergie > Expositions de la Ville de Morges

Dossier d'information avec vidéos de sensibilisation

Ville de Genève : geneve.ch/climat

Enquête pédagogique Aventure21 en Ville de Genève

geneve.ch

> Recherche : « aventure21 »

Village français avec un programme de transition écologique très fort

Ungersheim : mairie-ungersheim.fr

> Village en transition

Consommation d'énergie

Réduire la consommation d'énergie par l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, de l'éclairage, des installations techniques et des véhicules

Plan directeur communal des énergies

• Montreux : montreux.ch

> Durabilité, énergie et déchets > Énergie > PDCom énergie

• Ville de Fribourg : ville-fr.ch

> Administration et politique > Énergie > Plan communal des énergies PCEn

Label Cité de l'énergie GOLD

Lausanne : lausanne.ch

> Thématiques > Développement durable > Ville durable > Énergie

Éclairage public dynamique s'enclenchant sur détection de mouvements

Yverdon-les-Bains : yverdon-energies.ch

> Particuliers > Services > Éclairage public > Éclairage dynamique

Extinction nocturne de l'éclairage public

Val-de-Ruz : val-de-ruz.ch ⁰⁵

Programme Bâtiments

Subventions pour les rénovations

Canton de Fribourg : leprogrammebatiments-fr.ch

Opération éco-logement

10% d'économie d'électricité par des mesures simples

• Renens : renens.ch ⁰⁶

> Territoire et économie > Politique énergétique

• Ecublens : ecublens.ch

> Cadre de vie > Développement durable > Cité de l'énergie > Opération éco-logement

Subvention pour le remplacement de chauffages électriques directs

Chardonne : chardonne.ch

⁰⁵ <https://www.val-de-ruz.ch/fileadmin/sites/vdr/files/documents/Communiqués/2019.04.26-communiqué-extinction-Coffrane.pdf>

⁰⁶ http://www.renens.ch/web/territoire_et_economie/politique-energetique.php?menus_pages_id=26&id=99&id_article=1

Objectifs

Énergies renouvelables

Augmenter la part d'énergies renouvelables produites et consommées grâce à une planification énergétique territoriale

Bonnes pratiques

Programme d'action pour l'indépendance énergétique de la région
Communes du District de Martigny: myenergie.ch

Approvisionnement 100% en électricité renouvelable et suisse du canton de Genève
Services Industriels de Genève: ww2.sig-ge.ch
> Nos offres > Électricité

Stratégie 100% renouvelable pour le chauffage des bâtiments en 2050
Ville de Genève: geneve.ch⁰⁷

Création d'une société d'investissement pour augmenter la production d'électricité renouvelable
Lausanne: si-ren.ch

Création d'une société participative de production d'électricité
Grimisuat: local-energy.swiss
> Programmes > Cité de l'énergie > Les Cités de l'énergie

Bourse solaire pour la construction collective de toitures photovoltaïques
Renens: boursesolaire.ch

Coopérative solaire pour les personnes ne possédant pas de biens immobiliers
CoopSol: coopsol.ch

Rénovation d'un immeuble en bâtiment à énergie positive
Palazzo Positivo, Chiasso: solaragentur.ch

Energie solaire: des toits productifs
Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de l'Etat
Canton de Fribourg: fr.ch
> Recherche: « toits productifs »

Changements climatiques

Anticiper et s'adapter aux changements climatiques en agissant dans tous les secteurs, notamment dans la planification urbanistique

AcclimataSion
Aménagement urbain adapté aux changements climatiques
Sion: sion.ch/acclimatation
> Découvrir Sion > Projets > Acclimatation > Pour une prise de conscience

Ateliers « Adaptation aux changements climatiques pour les communes »
Canton de Genève: ge.ch

Adaptation d'un campus universitaire aux changements climatiques
EPFL: news.epfl.ch
> Recherche: « ville changement climatique »

Guide multimédia pour découvrir les effets du changement climatique
Région de la Jungfrau: jungfrau-klimaguide.ch

Aventure audio sur le thème de la protection du climat
Office du tourisme de Zurich: zuerich.com

Marina Rollman s'engage pour le climat
L'humoriste genevoise présente les cinq gestes qui ont le plus d'impact pour agir pour le climat
geneve.ch

⁰⁷ https://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement_2/Documents_themes/ENE/Strategie-100-renouvelable-brochure-2006-service-energie.pdf

Outils et références

Énergie

Programme Cité de l'Énergie

local-energy.swiss

> Programmes > Cité de l'énergie

Conception cantonale de l'énergie

Canton de Vaud: vd.ch

> Thèmes > Environnement > Politique énergétique

Guide pour une planification énergétique territoriale

Canton de Vaud: vd.ch

> Thèmes > Territoire et construction > Aménagement du territoire outils pour aménager le territoire
> guides-et-directives > planification énergétique territoriale

Région-Énergie – Calculateur gratuit énergie et climat pour les Communes

Établissement du bilan de leur consommation énergétique (énergie finale et énergie primaire) et des émissions CO₂

local-energy.swiss

> Région-énergie > Outils et instruments

« Patrimoine et énergie, concilier bâti historique et exigences en matière de consommation d'énergie »

Brochure commune de l'OFC et de l'OFEN

bak.admin.ch

> Patrimoine culturel > Patrimoine culturel et monuments historiques > Patrimoine et énergie

Le Programme Bâtiments

Programme pour encourager l'assainissement énergétique des bâtiments

leprogrammebatiments.ch

Label Naturemade

Certifie l'énergie issue à 100% de sources renouvelables

naturemade.ch

> Certification naturemade

Calculateur du potentiel solaire de votre commune

Office fédéral de l'énergie (OFEN): uvek-gis.admin.ch

> Recherche: « ofen potentiel solaire commune »

Climat

Plan Climat cantonal: Canton de Genève

ge.ch

> Recherche: « plan climat cantonal »

Programme climat: Office fédéral de l'environnement

nccs.admin.ch

> Régions > Villes et Communes

Toolbox Surselva – Une boîte à outils pour l'adaptation aux changements climatiques

Projet pilote du Canton des Grisons et de la Confédération NCCS – National Centre for Climate Services
nccs.admin.ch

Masterplan Climat

Premier plan suisse pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat
alliance-climatique.ch/blog/masterplan-climat

Indicateurs proposés

- Émissions de CO₂
- Émissions de gaz à effet de serre
- Consommation totale d'énergie
- Consommation d'électricité par habitant et par année
- Part de la consommation électrique renouvelable par rapport à la consommation électrique totale
- Nombre de Certificats énergétique cantonal des bâtiments (CECB) par rapport au nombre de bâtiments
- Indice de dépenses énergétiques des bâtiments de l'État
- Potentiel de production d'électricité renouvelable exploité sur les bâtiments et installations publics
- Puissance photovoltaïque installée par habitant sur le territoire communal

Le saviez-vous ?

- La température moyenne a augmenté en Suisse de 2 degrés entre 1864 et 2016. En moyenne, la Suisse se réchauffe deux fois plus vite que le reste du monde. bafu.admin.ch
- En ville, dans les îlots de chaleur, il peut faire jusqu'à 7 degrés de plus qu'en campagne. admin.ch
- L'isotherme de zéro degré s'est élevée de quelque 350 mètres depuis 1961. D'ici 2100, 90% des glaciers alpins auront fondu, et les habitats seront moins accueillants pour la faune et la flore indigènes. bafu.admin.ch
- En 2016, près de deux tiers des émissions générées par la consommation suisse l'ont été hors des frontières bfs.admin.ch
- En 2015, la Suisse a rejeté dans l'atmosphère une quantité de gaz à effet de serre correspondant à 5,6 tonnes par habitant·e (hors émissions générées à l'étranger), alors qu'il faudrait être en dessous de 1,5 tonne pour limiter le réchauffement climatique à +2 degrés d'ici 2050. bafu.admin.ch
- En Suisse, la part d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie était de 22.1% en 2016 ; le potentiel est donc sous-exploité. bafu.admin.ch
- Entre 60 000 à 100 000 personnes se sont mobilisées pour le climat le samedi 28 septembre 2019 à Berne à l'occasion de la manifestation nationale « Climat de changement ». letemps.ch

IV – Ressources naturelles



Pourquoi agir ?

Nos conditions de vie matérielles se sont beaucoup améliorées au cours de ces cinquante dernières années, mais ce progrès coûte cher, d'autant plus qu'il a été accompagné d'une croissance démographique: son prix est celui de la raréfaction voire de l'épuisement de certaines ressources naturelles comme des minerais, produits de la mer, forêts primaires, espèces végétales et animales, sols et bassins d'eau douce. Certaines de ces ressources ne sont pas renouvelables, leurs réserves sont limitées et dans certains cas inconnues (on ne connaît par exemple pas l'importance des stocks de minerais), ce qui engendre un risque de pénurie à court ou moyen terme, avec comme conséquence une hausse des prix et des tensions au niveau international.

Quant à la biodiversité, elle obéit à des effets de seuil et d'irréversibilité. Au-delà d'une certaine « capacité de charge » de l'écosystème (par exemple si certaines limites de prélèvement sont dépassées), la capacité de ce dernier à se régénérer est compromise.

Au niveau local, les principales ressources naturelles à préserver sont le sol et le sous-sol, l'air, l'eau ainsi que la diversité des espèces et de l'habitat naturel des animaux et des plantes. Le sol est une ressource indispensable à la vie. Limité et non renouvelable, il doit faire l'objet d'une utilisation mesurée en vue de sa sauvegarde pour les générations présentes et futures.

Dans une agglomération par exemple, un des enjeux principaux réside dans l'extension continue des constructions et l'imperméabilisation du sol. Aux besoins socio-économiques tels que la mobilité, le logement et les loisirs s'oppose la nécessité de préserver des terres de grande valeur naturelle et agricole. Par ailleurs, par le passé, certaines décharges ou sites d'exploitation ont rejeté des substances dangereuses dans l'environnement. En conséquence, les sites pollués doivent être répertoriés afin de mettre en place un système efficace de protection des eaux souterraines.

| Objectifs | Bonnes pratiques |
|---|--|
| <p>Ressources naturelles</p> <p>Minimiser la consommation des ressources naturelles, renouvelables et non renouvelables</p> | <p>Fontaine claire, de la grande eau!⁰⁸ Action de promotion de l'eau du robinet Aigle: aigle.ch > Portrait d'Aigle > Développement durable > L'eau du robinet d'Aigle</p> <p>Guide pour une utilisation efficiente des matériaux de construction EcomatGE Canton de Genève: ge.ch</p> |
| <p>Pollutions</p> <p>Tendre vers l'élimination des pollutions des eaux, des sols et de l'air et régénérer les espaces dégradés ou pollués</p> | <p>Nettoyage du lac et de ses rives Association de sauvegarde du Léman: netleman.ch</p> <p>Labellisation Bio du Jardin botanique de Genève Ville de Genève: geneve.ch > Recherche: « conservatoire jardin botaniques bio »</p> <p>Renaturation du site de l'Aire superpositions.ch</p> |
| <p>Biodiversité</p> <p>Favoriser la biodiversité en préservant et en diversifiant les habitats proches de l'état naturel et en augmentant leurs surfaces</p> | <p>Protection des talus et bords de route Orbe: orbe.ch⁰⁸</p> <p>Entretien des talus des routes cantonales Canton de Fribourg: fr.ch/developpement-durable > Fribourg demain, Fribourg durable! > Politiques publiques: le développement durable en actionS > Des routes fleuries</p> <p>Promotion de la Charte des jardins auprès de la population</p> <ul style="list-style-type: none"> • Onex: onex.ch > Développement durable > Biodiversité • Canton de Vaud: vd.ch/durable > Environnement > Développement durable > Le développement durable pour les Communes > Fiches (exemples d'actions) > Fiche 1.1.d. <p>Réseau écologique de Jardins en Lavaux Réseau écologique de Jardins-en-Lavaux, basé sur la Charte des jardins Bourg-en-Lavaux: bourgenlavaux.ch > Vie pratique > Développement durable > Jardins-en-Lavaux</p> <p>Pour des haies vivantes et variées – Vive les arbustes indigènes! Brochure d'information de la Commune de Fully: vs.ch > Recherche: « arbustes indigènes »</p> <p>Installation d'un rucher et d'hôtels à insectes Bernex: bernex.ch > Recherche: « abeilles bernex »</p> <p>Installation de nichoirs pour des espèces rares (à oiseaux, insectes, etc.) Projets du canton du Valais pour les écoles, les bâtiments communaux, etc. Infos: fddm@fddm.vs.ch</p> |

⁰⁸ https://www.orbe.ch/images/B%C3%A2timents_et_environment/affiches-projets-biodiversite-2018_OK-talus.pdf

Objectifs

Biotopes

Mettre en réseau
les biotopes présents
sur le territoire

Bonnes pratiques

Potagers urbains

Monthey: fddm.ch
> Recherche: « potager urbain »

Parcours Nature en Ville

Onex: onex.ch
> Loisirs > Parcours Nature en Ville

Protection des sols forestiers et agricoles

Canton de Vaud: vd.ch/durable
> Environnement > Développement durable > Le développement durable pour
les Communes > Fiches (exemples d'actions) > Fiche 1.4.b.

Lutte contre les espèces exotiques invasives

Plan d'action cantonal du Valais: vs.ch
> Recherche: « plantes envahissantes »

Arrachage des renouées du Japon

Campagnes annuelles d'arrachage des renouées asiatiques
Bourg-en-Lavaux: bourgenlavaux.ch
> Vie pratique > Développement durable > Opération Halte aux renouées

Valorisation des études sur la nature lausannoise et évaluation de la biodiversité urbaine

Lausanne: lausanne.ch
> Thématiques > Nature, parcs et domaines > Politique écologique > Gestion
des espaces verts > Une politique Nature à valeur ajoutée contrôlée

Projet d'encouragement durable de la biodiversité en Suisse

Mobilisant tous les acteurs et actrices, « Mission B – ensemble fleurissons
la Suisse » RTS, SRF, la RSI et RTR:
missionb.ch

Revitalisation de rivière

Ville de Fribourg: ville-fr.ch
> À propos de la ville > La ville se transforme > Revitalisation de la Sarine

Biotope pédagogique

Orbe: orbe.ch
> Mon quotidien > Petite enfance > Biotope pédagogique d'Orbe

Projet pilote d'adaptation aux changements climatiques

Création d'un étang alpin à Isérables, avec guide de bonnes pratiques
nccs.admin.ch ⁰⁹

Développement de l'infrastructure écologique et des trames vertes pour la biodiversité

Parc naturel régional Gruyère-Pays d'Enhaut: pnr-gp.ch
> Services > Infrastructures écologiques > Infrastructure écologique,
des trames vertes pour la biodiversité

⁰⁹ <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/mesures/pak/pilotprogramm-anpassung-an-den-klimawandel2/programme-pilote-adaptation-aux-changements-climatiques/projets-pilotes-adaptation-aux-changements-climatiques--cluster-1/projet-pilote-adaptation-aux-changements-climatiques--acclame--a.html>

Objectifs

Nature en ville

Favoriser la nature en ville et la faire connaître aux habitant·e·s

Bonnes pratiques

Programme nature en ville

- Canton de Genève: ge.ch
- > Recherche: « réaliser projet nature en ville »
- Ville de Fribourg: ville-fr.ch
- > Administration et politique > Développement durable > Nature en ville
- Ville de Neuchâtel: neuchatelville.ch
- > Sortir et découvrir > Nature > Nature en ville
- Ville de Genève: urbanature.ch
- 1001 sites nature en ville: 1001sitesnatureenville.ch

Stratégie biodiversité Genève 2030

- Canton de Genève: ge.ch
- > Recherche: « stratégie biodiversité »

Plan stratégique de végétalisation

Ville de Genève: urbanature.ch

Stratégie patrimoine arboré

- Lausanne: lausanne.ch
- > Thématiques > Nature, parc et domaines > Arbres, faunes et flore

Projet « nos arbres »

- Genève: ge21.ch
- > Projets > Nos arbres

Promotion des toitures végétalisées

- Avec guide de bonnes pratiques
- Lausanne: lausanne.ch
- > Thématiques > Nature, parc et domaines > La nature en ville
 - > Bonnes pratiques et conseils nature > Toitures végétalisées

Outils et références

Biodiversité

Guide pratique pour la biodiversité

Valais: vs.ch

Comment cartographier la biodiversité

Genève: ge21.ch

> Actualités > Aperçu – Comment cartographier la « biodiversité » ?

Charte des jardins pour favoriser la nature et la biodiversité

energie-environnement.ch

> Biodiversité > Charte des jardins

Infoflora

Information et promotion des plantes sauvages en Suisse

infoflora.ch

Bio Suisse, label bourgeon bio

bio-suisse.ch

Nature en ville

Guide pour favoriser la biodiversité en milieu urbain

Nyon: nyon.ch

> Actualité

Guide des aménagements extérieurs

Sion: sion.ch/acclimatation

> Découvrir Sion > Projets > Acclimatation > Pour une prise de conscience

Guide espaces verts et ouverts

OFEV et SuisseEnergie pour les Communes

local-energy.swiss

Label ville verte

gruenstadt-schweiz.ch

Projet Cocorico : des poules en ville

geneve.ch

> Thèmes > Développement durable > Que fait la municipalité? > Engagements économie

> Programme Nourrir la ville > Agriculture urbaine > Projet Cocorico

Indicateurs proposés

- Indice de pollution à long terme (IPL) de l'air
- Volume d'écoulement des eaux via les STEP
- Teneur en nitrates des eaux souterraines
- Émissions de substances polluantes à la sortie des STEP
- Diversité des espèces végétales
- Indice des oiseaux nicheurs dans les villes
- Superficie des espaces naturels de valeur (surfaces protégées)
- Surfaces de compensation écologique

Le saviez-vous ?

- Environ 35% des espèces présentes en Suisse sont menacées (faune et flore). bafu.admin.ch
- Près de la moitié des milieux naturels suisses sont en danger. bafu.admin.ch
- L'activité pollinisatrice des insectes, essentiellement des abeilles, représente au niveau mondial une valeur économique de 153 milliards d'euros par année. inra.fr
- Les trois quarts des miels produits sur la planète contiennent des néonicotinoïdes, une famille de pesticides connue pour son rôle dans le déclin des abeilles au niveau mondial. unine.ch
- En Suisse, le taux de construction moyen est de 1 mètre carré par seconde. Le montant des dommages causés chaque année ne serait-ce que par le ruissellement de surface s'élève en moyenne à quelque 140 millions de francs. bafu.admin.ch
- En 1965, seulement 14% des personnes vivant en Suisse étaient raccordées à une station d'épuration centrale. Aujourd'hui, ce chiffre est passé à 97% et l'état des eaux s'est nettement amélioré. bafu.admin.ch
- La pollution des eaux par les microplastiques (taille inférieure ou égale à 5 mm) constitue une des problématiques alarmantes à traiter en matière de défense de l'environnement aquatique. asleman.org

V – Systèmes économique et financier



Pourquoi agir ?

Notre bien-être à long terme dépend notamment d'une économie performante, diversifiée et orientée vers l'avenir. Dans une perspective de développement durable, le système économique est au service du bien-être collectif et individuel. Il permet à chaque individu d'accéder à un emploi avec des conditions de travail décentes et équitables.

Du point de vue des ressources naturelles, la biocapacité de la terre ne cesse de diminuer, ce qui est en grande partie dû à notre traditionnel modèle d'économie linéaire : nous extrayons ou récoltons des matières premières pour fabriquer des biens et services qui sont distribués, vendus, utilisés puis jetés.

Pourtant, il suffit de se tourner vers la nature et ses cycles circulaires pour trouver la solution. C'est ce que propose l'économie circulaire, décrite comme « principe d'organisation économique visant à découpler la création de valeur sociétale de l'impact sur l'environnement, à travers une gestion optimisée des ressources. Ce modèle implique la mise en place de nouveaux modes de conception, de production et de consommation plus sobres et efficaces (écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de fonctionnalité, etc.) et à considérer les déchets comme des ressources. »¹⁰

Cette transition vers une économie verte, post-carbone et socialement responsable sera favorisée par des conditions cadres encourageant le développement de solutions novatrices durables.

Quant aux finances publiques, elles sont durables lorsqu'elles financent les besoins et permettent les investissements de la génération actuelle sans limiter la capacité d'action des générations futures, c'est-à-dire en maîtrisant l'endettement public pour qu'il reste supportable.

¹⁰ Institut national français de l'économie circulaire, *10 propositions de l'INEC pour la loi l'économie circulaire*, 2019.

Objectifs

Économie sociale et solidaire

Promouvoir une économie locale durable, sociale et solidaire

Tissu économique

Favoriser la création, le maintien et l'installation d'entreprises compétitives, innovantes et diversifiées qui offrent à la population des emplois, une juste rémunération et des conditions de travail attractives

Management durable

Promouvoir le management durable et la responsabilité sociale (RSE) au sein des entreprises

Économie circulaire

Favoriser le développement d'une économie circulaire

Bonnes pratiques

Chambre de l'économie sociale et solidaire

Groupe d'acteurs économiques s'engageant pour la transition écologique et sociale: apres-ge.ch / apres-vd.ch

Soutien à la création d'entreprises n'ayant pas accès au crédit bancaire

Microcrédit Solidaire Suisse (MSS): microcredit-solidaire.ch

Portrait économique de la Ville

Ville de Genève: omnibook.com ¹¹

Portail « Promotion des entreprises exemplaires »

Attribution de travaux à des entreprises qui garantissent le respect des conditions de travail/santé/sécurité à leurs collaborateurs
vs.ch

Soutien aux entrepreneurs pour démarrer ou développer une activité économique en Ville de Genève

fondetec.ch

Économie de proximité

Appel à projets pour stimuler les partenariats régionaux et favoriser les commerces et services locaux
Canton de Neuchâtel: www.ne.ch
contact: neco@ne.ch

Management durable d'un campus universitaire

EPFL: epfl.ch
> À propos > durabilité

Intégration de critères de durabilité dans l'attribution des marchés publics romands (critères Q5 à Q7)

Canton de Vaud: vd.ch
> État, Droit, Finances > Marchés publics
> Guide romand pour les marchés publics

Organisation régulière de Repair Cafés

Fédération romande des consommateurs: frc.ch
> Recherche: « repair café »

Réseau de l'écologie industrielle dans le canton de Genève

Canton de Genève: genie.ch

¹¹ https://static.omnibook.com/collections/vdg/#view/portrait_economique-2018

V – Systèmes économique et financier

Objectifs

Bonnes pratiques

Commerces de proximité

Encourager le maintien et le développement d'activités commerciales de proximité

Stratégie de valorisation de la Vieille Ville

Delémont: delemont.ch
> Administration > Urbanisme, environnement, travaux publics
> Centre-Ville Plus > Études

Utilisation de monnaies locales

• Le Farinet: lefarinet.ch
• Le Léman: monnaie-leman.org

Synergies entre acteurs et actrices

Développer des synergies entre les acteurs et actrices économiques, les collectivités publiques et le domaine de la formation

Le hub Neuchâtel

Espace de coworking ouvert à tous et toutes servant également d'écosystème pour différents programmes dans les domaines de l'innovation sociétale et environnementale.

Entrepreneurs privés: hub-ne.ch

Émission d'obligations vertes (green bonds)

Canton de Genève: ge.ch
> Recherche: « green bonds »

Promotion d'un réseau de co-working permettant d'animer un village ou une région

VillageOffice: villageoffice.ch

Rencontres du management durable

Canton de Genève: ge.ch
> Recherche: « Rencontre du management »

Tourisme, culture et loisirs

Promouvoir le tourisme durable, la culture et le sport comme facteurs de développement économique

Bonnes pratiques de tourisme durable

Fédération suisse de tourisme: stv-fst.ch
> Tourisme, politique et défense des intérêts > Développement durable
> Exemples best practice

Le « poids » de l'économie créative et culturelle à Genève

Etude de la HEG : hesge.ch
> Recherches et mandats > Aménagement, arts, culture et design urbain
> Economie créative et culturelle

Outils et références

Plateforme d'économie circulaire

economie-circulaire.swiss

État des lieux de la compatibilité climatique des caisses de pensions suisses, avec rating des caisses

alliance-climatique.ch

> Blog > caisses-de-pensions

WWF finance durable

wwf.ch

> Nos objectifs > Finances

Tourisme et durabilité, Bonnes pratiques ARE

are.admin.ch

> Développement durable > Publications > Bonnes pratiques

La poupée de Timothée et le camion de Lison – le 2^e Observatoire

Guide d'observation des comportements des professionnel-le-s de la petite enfance

envers les filles et les garçons

2e-observatoire.com

Rapport « Monde financier et avenir énergétique – exploiter intelligemment les opportunités »

AEE Suisse, organisation faîtière des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique

aeesuisse.ch

Guide pratique « Entreprises, contribuez aux Objectifs de développement durable! »

B&L évolution et le Global Compact France, 2016 : globalcompact-france.org

> Bibliothèque documentaire

Indicateurs proposés

- PIB cantonal
- Taux d'endettement net
- Emplois dans des branches à productivité du travail élevée
- Indice de l'exploitation du potentiel fiscal
- Entreprises certifiées ISO 14001
- Surfaces des locaux industriels et artisanaux
- Nombre de commerces de proximité
- Parts d'achats de proximité et suisses
- Parts d'achats de proximité et suisses dans la restauration collective durable

Le saviez-vous ?

- Par ses investissements sur les marchés financiers mondiaux, la place financière suisse favorise un scénario induisant un réchauffement climatique mondial de 4 à 6 degrés Celsius. newsd.admin.ch
- La R&D (recherche et développement) environnementale ne représente que 0.2% du total des budgets de R&D public en Suisse. C'est le deuxième taux le plus bas de l'OCDE. newsd.admin.ch
- Entre 2016 et 2017, le marché de l'investissement durable a poursuivi sa forte croissance en Suisse en augmentant de 82%, passant de CHF 215 à 390,6 milliards. sustainablefinance.ch
- Entre 2010 et 2017, le nombre d'entreprises certifiées ISO 14001 a augmenté de 10.9% en Suisse. iso.org

VI – Formation, recherche et innovation



Pourquoi agir ?

Formation et savoir-faire

La formation est un élément clé pour l'individu comme pour la société. Elle permet notamment de s'adapter aux changements sociaux, de poursuivre son développement personnel, d'améliorer sa situation économique et professionnelle, et de prendre part à la vie en société. Dans un pays qui ne dispose guère de matières premières comme la Suisse, les connaissances et les compétences de la population représentent une ressource centrale.

Dans une société durable, tous les membres ont accès de manière équitable à une formation de base et continue suffisante pour qu'ils et elles développent leur potentiel. La formation permet aussi d'acquérir les connaissances, les valeurs, les comportements et les compétences nécessaires pour participer, par l'action et la réflexion, à la réalisation d'un développement durable.

Innovations

Les innovations accroissent l'efficacité des processus, des services et de l'utilisation des ressources. De nature technologique, sociale ou organisationnelle, elles visent à apporter de nouveaux bénéfices et à améliorer la réussite des entreprises sur le marché, ainsi qu'à fournir des solutions à des besoins sociaux mal ou peu satisfaits.

Les hautes écoles et les institutions de recherche renforcent la capacité d'innovation d'un système économique, et plus généralement de la société dans lequel il s'inscrit. En outre, la présence d'entreprises et d'institutions novatrices améliore l'attractivité d'un canton ou d'une ville.

Les activités novatrices accélèrent la transition vers une économie verte et équitable, capable de couvrir les besoins de la société sans compromettre la satisfaction des besoins des générations futures.

Objectifs

Réussite scolaire

Développer des dispositifs spécifiques visant au maintien et à la réussite de tous et toutes les élèves dans l'école ordinaire et améliorer la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers

Recherche et innovation

Promouvoir la recherche, l'innovation et les partenariats permettant de développer des solutions novatrices

Sensibilisation au développement durable

Renforcer la sensibilisation et la compréhension du développement durable dans la formation à tous les niveaux scolaires

Bonnes pratiques

Soutien à 280 places d'apprentissage en entreprise par des allocations de la Ville

Ville de Genève: geneve.ch

> Logements, finance et vie économique > Insertion socioprofessionnelle et création d'emplois > Fonds d'apprentissage > Liens externes
> Rapport d'activité 2018

Soutien aux places d'apprentissage

Économie Région Lausanne: economie-region-lausanne.ch

> Prix entreprise > Présentation

Promotion de la lecture, documentation, recherche et formation dans le domaine de la littérature pour la jeunesse

Institut suisse Jeunesse et Médias (ISJM): isjm.ch

> Formation

Programme de soutien G'innove

Ville de Genève: geneve.ch

> Démarches > Index des démarches administratives > Innovation
> Demande de soutien au programme G'innove

Les Ateliers de Renens

Pôle dédié à l'innovation, la formation et le design

Renens: ateliersvdr.ch

Prix IDDEA : Idées de développement durable pour les entreprises d'avenir

prix-iddea.ch

Concours cantonal du développement durable

ge.ch

Programme d'activités pédagogiques offertes aux écoles

Orbe: orbe.ch/agenda21

Activités de sensibilisation à l'environnement

Lausanne: <https://issuu.com> ¹²

Biotope pédagogique

Orbe: orbe.ch

> Mon quotidien > Petite enfance > Biotope pédagogique d'Orbe

Projet-pilote « École zéro déchets »

Carouge: carougezerodechet.ch

> Écoles

Neuchâtel: renseignements: laetitia.estevefloch@ne.ch

Journée coup de balai

• Canton de Fribourg: www.fr.ch

> Informations et prestations > Énergie, agriculture et environnement > Déchets et sites pollués > Un bon coup de balai pour des espaces publics propres

• Canton de Vaud: cosedec.ch

> Communes > Coup de balai

Poutzdays dans les écoles

Neuchâtel: poutzdays.ch

¹² https://issuu.com/villedelausanne/docs/brochure_environnement_2018-2019

VI – Formation, recherche et innovation

Objectifs

Sensibilisation
au
développement
durable
(suite)

Bonnes pratiques

Programme ludo-pédagogique pour sensibiliser les enfants aux enjeux de l'eau
Canton du Valais : explorateursdeleau.ch

Potager communal et rucher pédagogique
Lancy : nature.lancy.ch/potager-communal
> Potager communal
Lancy : nature.lancy.ch/rucher-pedagogique
> Rucher pédagogique

Campagnes et actions de sensibilisation en faveur d'une ville propre
Ville de Fribourg : ville-fr.ch
> À propos de la ville > Actualités > Développement durable > Clean-Up Days

Outils et références

Education21, éducation en vue d'un développement durable

Développe des offres de cours pour les enseignant·e·s
education21.ch

Bonnes pratiques en matière d'éducation en vue d'un développement durable

DIP Genève – DIP21: edu.ge.ch/site/edd

« L'école de l'égalité »,

Matériel pédagogique pour expliquer l'égalité entre genres
egalite.ch

Institut suisse Jeunesse et Médias (ISJM)

Promotion de la lecture, documentation, recherche et formation dans le domaine
de la littérature pour la jeunesse

isjm.ch

> Formation

Éducation en vue d'un développement durable, Bonnes pratiques, ARE

are.admin.ch

> Développement durable > Publications > Bonnes pratiques

Eco-Schools

Programme éducatif pour favoriser le développement durable
dans les établissements scolaires

ecoschools-ch.org

Indicateurs proposés

- Niveau de qualification
- Jeunes en formation
- Rupture de la filière de formation
- Emplois dans des branches innovatrices
- Nombre d'apprenti(e)s par rapport au nombre de collaborateurs dans l'administration

Le saviez-vous ?

- En Suisse en 2006, 16% de la population entre 16 et 65 ans présentait un illettrisme fonctionnel. lire-ecrire-suisse.ch
- En 2016, trois quarts des personnes salariées occupant des postes à bas salaire sont sans formation professionnelle complète ou ont effectué un apprentissage complet (CFC). bfs.admin.ch
- On estime que 65% des enfants qui commencent l'école primaire aujourd'hui travailleront plus tard dans des emplois et des fonctions qui n'existent pas encore. L'apprentissage tout au long de la vie est une nécessité dont l'importance va croissant. economiesuisse.ch
- Selon un rapport de l'OCDE, la place de l'innovation dans l'économie est importante, puisqu'elle contribue jusqu'à 50% de la croissance du PIB d'un pays et est l'un des piliers d'une croissance à long terme. Or si la Suisse est considérée comme la championne de l'innovation, c'est en fonction du nombre de brevets qu'elle dépose, et qui sont le fait de six ou sept grandes entreprises, alors que ce sont les PME qui constituent le fondement du tissu économique helvétique. oecd.org
- La Suisse est le troisième pays qui investit le plus dans la recherche et le développement, soit 3,4% de son PIB. bfs.admin.ch
- En 2019, la Suisse se place en troisième position des meilleurs systèmes de hautes écoles dans le monde. topuniversities.com
- En 2018, 13,7% des femmes âgées de plus de 65 ans ont un diplôme du degré tertiaire en poche, contre 37,3% des hommes de même âge. Chez les plus jeunes, la parité est atteinte: quelque 50% des femmes comme des hommes âgés de 25 à 34 ans ont un titre du degré tertiaire. bfs.admin.ch

VII – Sécurité sociale



Pourquoi agir ?

Les changements démographiques en cours et à venir, notamment en lien avec le vieillissement de la population et les migrations, de même que l'évolution des modes de vie et du marché du travail, posent des défis majeurs pour assurer la couverture des besoins fondamentaux. Répondre à ces besoins et éviter que des personnes ne tombent dans la pauvreté dépasse les limites d'une politique sectorielle unique; cela nécessite des interventions coordonnées et cohérentes dans plusieurs domaines, notamment ceux de l'insertion sociale et professionnelle, de l'emploi et de l'offre de logements.

Objectifs

Lutte contre la pauvreté

Lutter contre la pauvreté et la précarité en Suisse

Lutte contre l'exclusion

Combattre l'exclusion et favoriser l'insertion sociale et professionnelle de chaque individu

Bonnes pratiques

Programme Interservice de Travail Social Communautaire (PITSC)

Ville de Marly avec soutien de l'État de Fribourg: pitsc.ch

Lutte contre la pauvreté

Caritas: caritas.ch

> Ce que nous faisons > Engagement en Suisse > Lutte contre la pauvreté

Projet ISA (Insertion Sociale Active)

Canton du Valais, Ville de Sion, CMS, OSEO: oseo-vs.ch

> News > Catégories > ISA > ISA: une prise en charge innovante

Établissements publics pour l'intégration

Canton de Genève: epi.ge.ch

Programme FORJAD – soutien à l'accession à une formation professionnelle

Canton de Vaud: vd.ch

> Recherche: « forjad »

Entreprises sociales d'insertion

Lausanne: lausanne.ch

> Vie pratique > Social et intégration > Prestations sociales > Par prestataire > Institutions partenaires

Projet d'intégration sociale employant 30 personnes en situation de handicap

Martigny Boutique-Hôtel: martigny-hotel.ch

Organisation romande pour l'intégration et la formation professionnelle

ORIF: orif.ch

Logements

Assurer une offre de logements pour toutes les catégories sociales à prix abordables

Politique du logement

90% des 5 300 appartements proposés par la Ville sont destinés au logement social

Ville de Genève: geneve.ch

> Thèmes > Logement finances vie économique

Outils et références

Plateforme nationale contre la pauvreté

contre-la-pauvrete.ch

Guide social romand

Site d'information sociale

guidesocial.ch

Politique suisse du logement

Plateforme d'information de l'habitat d'utilité publique

wohnungspolitik-schweiz.ch

Logement à prix avantageux

Kit d'options à disposition des villes et des communes, publication de l'Office fédéral du logement

bwo.admin.ch

> Politique du logement > Études et publication « politiques du logement » Logement à prix avantageux :

Un kit d'options à la disposition des villes et des communes

REISO, revue d'information sociale

reiso.org

Indicateurs proposés

- Inégalité de la répartition des revenus
- Personnes vivant sous le seuil de pauvreté
- Contribuables à faible revenu
- Taux de chômage
- Bénéficiaires de prestations d'aide sociale
- Niveau des loyers

Le saviez-vous ?

• En 2017 en Suisse, une personne sur 12 (environ 675 000) était touchée par la pauvreté (revenu disponible inférieur au seuil absolu de pauvreté, soit CHF 2200.- par mois pour un individu et CHF 4 050.- par mois pour deux adultes et deux enfants). bfs.admin.ch

• En 2017, 4,3% de la population active occupée étaient touchés par la pauvreté en termes de revenu. bfs.admin.ch

• La part des coûts du logement est disproportionnée dans les ménages les plus pauvres. Ces derniers (premier quintile, soit 20% de la population) dépensent 31% de leurs revenus pour le logement, tandis que les ménages les plus riches (cinquième quintile) ne paient que 10% pour le logement. bfs.admin.ch

• Les dépenses sociales, qui se montaient à CHF 175 milliards en 2017, continuent à augmenter, surtout en raison des domaines de la vieillesse et de la maladie (soins de santé). bfs.admin.ch

• De 1996 à 2017, le niveau de vie matériel de la population, mesuré à l'aune du produit intérieur brut (PIB) par habitant-e-s, a augmenté d'environ 26%. bfs.admin.ch

VIII – Cohésion sociale



Pourquoi agir ?

La solidarité est une condition essentielle au fonctionnement et à la pérennité d'une société. La cohésion sociale et la participation de tous les groupes sociaux à la vie économique, politique et sociale sont donc particulièrement importantes pour un développement durable. Une société solidaire et durable lutte contre la pauvreté et promeut la justice sociale. Elle vient en aide aux individus qui ont des difficultés à s'intégrer aux processus sociaux et économiques. L'aide sociale est destinée à soutenir les personnes en situation de précarité momentanée ou durable dans une optique de (re)construction à long terme de leurs capacités à subvenir à leurs besoins.

L'égalité des chances est également une condition clé du développement durable. Le cadre institutionnel doit permettre à tous les individus de bénéficier de moyens d'existence adéquats et de prendre part aux décisions de la société. Une attention particulière doit être portée à l'égalité entre hommes et femmes, qui passe notamment par les moyens de concilier travail et famille. Par ailleurs, l'origine sociale, nationale ou ethnique, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance religieuse, l'âge, ou les capacités physiques ou intellectuelles ne doivent pas diminuer les chances des individus dans leurs parcours de formation, sur le marché du travail, en politique et dans les relations sociales.

| Objectifs | Bonnes pratiques |
|--|--|
| <p>Intégration et diversité culturelle</p> <p>Favoriser l'intégration des populations d'origine étrangère et valoriser la diversité culturelle</p> <p>Renforcer l'intégration des personnes en difficulté, y compris en situation de handicap, dans tous les aspects de la vie sociale, économique et politique et favoriser leur autonomie</p> | <p>La Vie-là Maison de quartier associative et durable Ville de Nyon et les associations partenaires: nyon.ch > Officiel Développement durable</p> <p>Politique sociale de proximité (PSP) Politique visant à prévenir les ruptures sociales et lutter contre l'exclusion Ville de Genève: geneve.ch > Thèmes > Social > Politique sociale de proximité</p> <p>Politique municipale en matière de diversité Ville de Genève: geneve.ch/diversite</p> <p>Bureau lausannois pour les immigrés Lausanne: lausanne.ch > Lausanne officielle > Administration > Sports et cohésion sociale > Secrétariat-général SCS > Bureau lausannois pour les immigrés</p> <p>Campagne « Le respect c'est la base » Lausanne: www.lausanne.ch > Lausanne officielle > Administration > Enfance jeunesse et quartiers > Secrétariat général > Campagne projet > Campagne respect</p> <p>Commission Intégration Suisses Étrangers (CSIE) Renens: renens.ch ¹³ > Vie pratique > Intégration > Commission Intégration Suisse Etrangers (CISE)</p> <p>Mérites de l'intégration pour une initiative ou un projet novateur Renens: renens.ch ¹⁴ > Autorité et administration > Politique municipale > Mérites de la Ville</p> <p>Formation à la communication interculturelle pour les concierges d'immeubles Renens: renens.ch ¹⁵ > Vie pratique > Intégration > Activités de l'intégration</p> <p>Commission consultative Suisse-Immigré (CCSI) Yverdon-les-Bains: ccsi-yverdon.org</p> <p>Semaine d'action contre le racisme www.semainecontreleracisme.ch</p> <p>Orbe'1350 sentiments vers une cohésion sociale Processus de concertation de la population et de la jeunesse pour créer des ponts entre citoyens et autorités communales Orbe: orbe.ch > Ma Ville > Orbe'1350 sentiments</p> <p>Portrait d'habitant-e-s visant à reconnaître la diversité de la population de la ville « Genève, sa gueule » Ville de Genève: geneve-sa-gueule.ch</p> <p>Promotion des projets locaux pour une meilleure intégration sociale et scolaire Ville de Fribourg: www.ville-fr.ch > Administration et politique > Cohésion sociale > Paysage éducatif</p> |

¹³ https://www.renens.ch/web/vie_pratique/articles.php?menus_pages_id=33&id=27

¹⁴ https://www.renens.ch/web/autorites_et_administration/articles.php?menus_pages_id=6&id=43

¹⁵ https://www.renens.ch/web/vie_pratique/articles.php?menus_pages_id=33&id=28

Objectifs

Intégration et diversité culturelle (suite)

Bonnes pratiques

Projet « Communes sympas » favorisant le « mieux vivre ensemble »

Canton de Fribourg : fr.ch/developpement-durable

> Fribourg demain, Fribourg durable! > Politiques publiques: le développement durable en actionS > Des communes bien sympathiques!

Fête des voisins

Ville de Fribourg : ville-fr.ch > Vivre et habiter > Fête des voisins

Livraison de courses à domicile en vélo électrique « Cabamobil »

Ville de Fribourg : ville-fr.ch

> Accueil > Transport et mobilité > Vélos

Association de quartier pour resserrer les liens entre les habitant-e-s

Eikenøtt, Gland : eikenott.net

Projet intergénérationnel Win3 rassemblant trois générations

Bénévoles à la retraite, enseignant-e-s et élèves au sein d'une classe pour favoriser l'échange et la compréhension

Pro Senectute Arc Jurassien : arcjurassien.prosenectute.ch

> Services > Win3

Bibliothèque interculturelle publique et associative Globlivres

Renens : globlivres.ch

Association À vélo sans âge

Permet aux aîné-e-s des homes de faire des balades en triporteurs conduits par des bénévoles formé-e-s

Neuchâtel : avelosansage.ch

La Chaise rouge

Service d'accompagnement bénévole pour les loisirs des personnes handicapées
la-chaise-rouge.ch

Programme des Cités interculturelles du Conseil de l'Europe

coe.int

> Démocratie > Programme des « Cités interculturelles »

Contrats de quartier

Engagement de confiance entre une commune et les personnes qui habitent et/ou travaillent dans le quartier pour l'amélioration durable de la qualité et du cadre de vie du quartier

• Lausanne : lausanne.ch

> Thématiques > vivre à Lausanne > Résidents > Vie de quartier

> Contrats de quartier

• Vernier : cqvernier.ch

• Carouge : carouge.ch

> Habiter > Vie associative > Contrat de quartier

• Lancy, quartier La Chapelle : lancy.ch

> Habiter > Contrats de quartier > Contrat de quartier La Chapelle

• Renens et Chavannes-près-Renens : renens.ch ¹⁶

> Vie pratique > Intégration > Activités de l'intégration

¹⁶ http://www.renens.ch/web/vie_pratique/articles.php?menus_pages_id=33&id=28

| Objectifs | Bonnes pratiques |
|---|---|
| <p>Égalité homme/femme</p> <p>Favoriser et promouvoir activement l'égalité dans les faits entre femmes et hommes, ainsi qu'entre filles et garçons, dans la sphère professionnelle et privée</p> | <p>Semaine de l'égalité Ville de Genève: semaine-egalite.ch</p> <p>Programme de sensibilisation « Genre et sports » Ville de Genève: geneve.ch/genre-sports</p> <p>L'école de l'égalité, un choix d'activités pour une pédagogie égalitaire entre filles et garçons Ressource clé en main recommandée par Education21 pour une éducation en vue d'un développement durable (pour tous les degrés de la scolarité obligatoire). Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du Canton de Vaud, Conférence romande des Bureaux de l'égalité, egalite.ch</p> |
| <p>Lutte contre les violences</p> <p>Prévenir toutes les formes de violences sexistes, sexuelles, conjugales, domestiques, homophobes et transphobes, et fournir une aide aux victimes</p> | <p>Exposition itinérante « Plus forts que la violence » Projet Cantons-Confédération: plus-fort-que-la-violence.ch > Une exposition pour faire de la prévention auprès des jeunes</p> <p>Plan d'action « Sexisme et harcèlement dans l'espace public » Ville de Genève: geneve.ch > Administration municipale > Département finances logement > Services municipaux > Service Agenda 21 Ville durable</p> <p>Étude sur le harcèlement de rue Ville de Fribourg: ville-fr.ch > Vivre et habiter > Harcèlement de rue</p> <p>Campagnes annuelles contre l'homophobie et la transphobie Ville de Genève: 17mai-geneve.ch</p> |
| <p>Patrimoine culturel</p> <p>Préserver et valoriser le patrimoine culturel</p> | <p>Parcours de l'Eau ArtValais Points d'intérêts culturels représentant œuvres et art urbain autour du thème de l'eau www.vs.ch/web/agenda2030</p> <p>Toiles de vies Revalorisation de l'artisanat par des femmes migrantes via la production de textile en Valais et la création de pièces authentiques www.vs.ch/web/agenda2030</p> <p>Les journées du patrimoine Ville et Canton de Genève: journeesdupatrimoine.ch</p> |
| <p>Culture, sport et loisirs</p> <p>Développer une offre culturelle, sportive et de loisirs diversifiée, vecteur de qualité de vie et de cohésion sociale</p> | <p>Potager urbain Monthey: fddm.ch</p> <p>FriTime Encouragement des sociétés locales à organiser des activités extrascolaires variées pour les enfants et les jeunes fritime.ch</p> <p>Sport libre en salle Programme gratuit et ouvert à toutes et tous pour favoriser le mouvement et la cohésion sociale Nyon: nyon.ch > Vivre > Enfance-jeunesse Sport libre en salle</p> |

VIII – Cohésion sociale

Objectifs

Structures d'accueil

Répondre aux besoins actuels et anticiper les besoins futurs de son territoire en termes de structures d'accueil

Bonnes pratiques

Politique de la petite enfance à Genève

Création volontariste de places d'accueil supplémentaires et nombreux services spécifiques offerts aux familles

geneve.ch

> Recherche: politique petite enfance Genève

Garde d'enfants à domicile – Bouée de secours pour parents en difficulté

Croix-Rouge suisse: redcross.ch

> Prestations > Familles avec enfants > garde d'enfants à domicile

Outils et références

Cohésion sociale

Solidarité sociale, Bonnes pratiques ARE

are.admin.ch

> Développement durable > Publications > Bonnes pratiques

Culture et créativité pour le développement durable, Bonnes pratiques ARE

are.admin.ch

> Médias et publications > Publications > Développement durable > Culture et créativité pour le développement durable – Bonnes pratiques pour les collectivités publiques

Commune amie des enfants, UNICEF

unicef.ch

> Notre travail > Suisse et Lichtenstein > Commune amie des enfants

Projet « Communes sympas »

communes-sympas.ch

Association SPES-Lavaux

Association de retraités qui mettent leurs connaissances au service de la communauté

web.spes-lavaux.ch

> Qui nous sommes > SPES se présente

REISO, revue d'information sociale

reiso.org

Intégration

Programmes d'intégration cantonaux: kip-pic.ch

Commission fédérale des migrations: ekm.admin.ch

Commission fédérale contre le racisme: ekr.admin.ch

Service de lutte contre le racisme: edi.admin.ch

> Service de lutte contre le racisme

Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers: odae-romand.ch

Plateforme d'information sur l'asile: asile.ch

Outils et références

Égalité

Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public

ebg.admin.ch

> Thèmes > Travail > Plateforme égalité salariale > Engagement du secteur public > Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public

International Gender Champions: genderchampions.com

Contrats de quartier

Vernier: le Contrat de Quartier

Un outil de démocratie participative pour mieux vivre ensemble: cqvernier.ch

Indicateurs proposés

- Délits violents
- Violence domestique
- Disparités salariales selon le genre
- Femmes occupant des postes de cadre
- Dépenses en faveur de la culture et des loisirs
- Naturalisations
- Places d'accueil extrafamilial
- Participation active dans des associations ou organisations

Le saviez-vous ?

- En 2017, 638 femmes ont été victimes de violences graves. 536 ont été victimes d'un viol, 78 ont été grièvement blessées et 20 sont mortes. bfs.admin.ch
- En 2016, le salaire brut médian standardisé dans le secteur privé était de CHF 5 632 par mois pour les femmes et de CHF 6 593 par mois pour les hommes. Cela correspond à un écart salarial de 14,6%. bfs.admin.ch
- Dans la plupart des ménages comptant des enfants de moins de 25 ans, ce sont principalement les mères qui assument le travail domestique (73,8%). Dans 3,3% des ménages seulement, ces tâches reviennent principalement au père. bfs.admin.ch
- En 2015, la part de femmes dans les parlements cantonaux n'était que de 25,9%. bfs.admin.ch
- En Suisse, on estime le nombre de personnes handicapées à environ 1,8 million. Parmi elles, 26% peuvent être considérées comme fortement handicapées, soit 470'000 personnes. bfs.admin.ch
- La Suisse comptait 2 081 169 étranger·ère·s à la fin 2018, soit 1,3% de plus qu'en 2017, ce qui représente 25% de la population totale. sem.admin.ch
- En 2013, dans une semaine ordinaire, 56% des enfants de 0 à 3 ans sont gardés soit par une personne privée indépendante, soit par un·e proche des parents. bfs.admin.ch
- Depuis 2003, la Confédération a soutenu, avec un montant total de CHF 373,4 millions, la création d'environ 60 100 nouvelles places d'accueil. bsv.admin.ch

IX – Santé



Pourquoi agir ?

L'état de santé des individus influe grandement sur leur qualité de vie. Selon l'OMS, la santé est « un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

La protection et la promotion de la santé de tous les groupes sociaux sont donc prioritaires pour le développement durable et ont pour objectif de permettre à tous les habitant·e·s de vivre en bonne santé le plus longtemps possible. Elles visent à protéger les individus de toute forme d'atteinte à la santé évitable, mais aussi à optimiser les ressources et potentiels de santé de chacun·e, quel que soit le capital ou la situation de départ.

Pour atteindre ces objectifs, le domaine de la promotion de la santé et de la prévention intervient sur les facteurs modifiables de la santé. Liés à des caractéristiques individuelles, aux milieux de vie ou encore au contexte social, ils influencent favorablement ou défavorablement l'état de santé et la qualité de vie. Ils n'agissent pas isolément : c'est la combinaison de leurs effets qui pèse dans la balance.

Objectifs

Approche globale de la santé

Renforcer une approche globale et préventive de la santé tenant compte des facteurs déterminants (niveau de formation, situation sociale, situation environnementale, habitudes alimentaires, activités physiques, habitudes de mobilité, genre, risques de pandémies)

Activité physique

Promouvoir un accès pour tous et toutes à une activité sportive ou physique régulière

Alimentation saine

Promouvoir une alimentation saine en favorisant les produits régionaux et issus de l'agriculture biologique

Seniors

Développer des mesures permettant de maintenir le bien-être et la qualité de vie chez les personnes vieillissantes

Bonnes pratiques

Changeons un peu, vivons mieux

Campagne et site internet visant à inciter à l'adoption de comportements favorable à la santé

Canton de Genève: vivonsmieux.ch

Unisanté

Centre valorisant la dimension académique, l'interdisciplinarité ainsi que l'union de compétences autour des enjeux de santé

Centre universitaire de médecine générale et santé publique: unisante.ch

Kebab+

Programme de promotion de la santé auprès des adolescents autour de l'alimentation saine, la pratique d'exercice physique et des rencontres enrichissantes

Pour-cent culturel Migros: kebabplus.ch

SlowUp, les journées découvertes sans voitures

En Valais, les SlowUp sont associés à une série de mesures (tarifs préférentiels pour venir en train, nourriture équilibrée, diminution des déchets, vaisselle réutilisable, accessibilité, etc.)

Fondation pour le développement durable des régions de montagne:

slowupvalais.ch

slowup.ch

Programme Nourrir la Ville

Promotion des produits locaux, du « bien manger » et de l'agriculture urbaine

Ville de Genève: geneve.ch

> Thèmes > Développement durable > Municipalité > Engagements économie

> Programme nourrir la Ville

Plan de restauration collective durable

Lausanne: lausanne.ch

> Lausanne officielle > Administration > Enfance jeunesse et quartiers

> Accueil de jour de l'enfance > Bureau lausannois pour les familles

> Restauration collective durable > Alimentation explosive

Plan Canicule pour les seniors

Ville de Genève: geneve.ch

> Thèmes > Social > Politique sociale de proximité

> Actions sociales de proximité > Plan canicule

Programme de fitness urbain « proxisport »

Ville de Genève: geneve.ch

> Thèmes > Sport > Activités sportives dans la rue et dans les parcs

Cours de sports pour les seniors

Ville de Genève: geneve.ch

> Thèmes > Sport > Cours de sport seniors

Objectifs

Information et sensibilisation

Renforcer la capacité d’agir en faveur de la santé, notamment par l’information et la sensibilisation

Bonnes pratiques

Limiter les perturbateurs endocriniens dans les Centres de vie infantine

Programme de sensibilisation et d’actions
Lausanne : [lausanne.ch](https://www.lausanne.ch)¹⁷

Vidéo « La Santé, c’est quoi ? »

Spot vulgarisant les différentes facettes de la santé
Nyon : [nyon.ch](https://www.nyon.ch)
> Officiel > Développement durable > Nyon labellisée Commune en santé

Prévention

Prévenir les comportements à risques et renforcer la sécurité sur son territoire

Carrefour addictionS

Faîtière menant des actions de prévention contre l’alcool, le tabac, le cannabis et le jeu
[carrefouraddictions.ch](https://www.carrefouraddictions.ch)

« Be my angel tonight »

Projet de prévention routière pour les jeunes consistant à désigner un conducteur ou une conductrice sobre lors de manifestations
[bemyangel.ch](https://www.bemyangel.ch)

Accès aux soins

Garantir l’accès aux soins pour tous et toutes

Santé bucco-dentaire

Dépistage dentaire annuel gratuit des élèves et participation aux frais de traitement
Ville de Neuchâtel : [neuchatelville.ch](https://www.neuchatelville.ch)
> Vivre à Neuchâtel > Santé > Santé bucco-dentaire

Soins dentaires à la jeunesse

SDJ – Association valaisanne pour la prophylaxie et les soins dentaires à la jeunesse
[soins-dentaires-jeunesse.ch](https://www.soins-dentaires-jeunesse.ch)

Accès au soin aux soins pour les personnes en situation précaire

Consultation ambulatoire mobile de soins communautaires (CAMSCO)
Ville de Genève : [geneve.ch](https://www.geneve.ch)

« Impact des conditions de travail sur la qualité des soins »

Diffusion des recommandations provenant de cette étude
[vs.ch/web/agenda2030](https://www.vs.ch/web/agenda2030)

Plateforme et application pour le transport bénévole des seniors et personnes à mobilité réduite

[vs.ch/web/agenda2030](https://www.vs.ch/web/agenda2030)
[proches-aidants-valais.ch](https://www.proches-aidants-valais.ch)

¹⁷ <https://www.lausanne.ch/officiel/administration/logement-environnement-et-architecture/secretariat-general-lea-cadastre/developpement-durable/perturbateurs-endocriniens;jsessionid=507157A776758AD591F-7CE28748295EC>

Outils et références

« Ca marche, bouger plus, manger mieux »

Canton de Vaud : promotionsantevaud.ch

> Alimentation et activités physiques > Le programme

Communes en santé

Label valorisant les mesures de prévention et de promotion de la santé d'une commune

labelcommunesante.ch

Label Fourchette Verte

Label favorisant une alimentation équilibrée

fourchetteverte.ch

Alimentation responsable, Bonnes pratiques ARE

are.admin.ch

> Médias et publications > Publications > Développement durable > Vers une alimentation responsable

REISO, revue d'information sociale

Revue interdisciplinaire en ligne sur l'action sociale et la santé publique en Suisse romande

reiso.org

Indicateurs proposés

- Attitude favorable à la santé : activité physique
- Dépenses de prévention des maladies et promotion de la santé
- Décès par suicide
- Années de vie potentielles perdues
- Nuisances sonores dues au trafic
- Accidents de la circulation routière avec victimes

Le saviez-vous ?

- En 2014, les coûts directs de la santé représentent CHF 71,2 milliards par an, soit 11,1% du PIB. bfs.admin.ch
- Plus de 60% de notre état de santé dépend de facteurs socio-économiques, environnementaux et comportementaux. bag.admin.ch
- En Suisse, 3 500 à 4 000 décès prématurés par an sont liés à la pollution de l'air, soit 6% de l'ensemble des décès. bafu.admin.ch
- Les coûts sanitaires annuels en Suisse dus à la pollution de l'air (frais médicaux, pertes de production, frais de réoccupation, coûts immatériels) s'élèvent à 4 milliards par an. bafu.admin.ch
- Un quart de la population souffre au moins d'une maladie chronique et près de 90% des décès sont liés à des maladies non transmissibles (MNT) comme le cancer, le diabète, les maladies cardiovasculaires et les affections des voies respiratoires. Ces maladies sont à l'origine d'environ 80% des coûts de la santé en Suisse. bag.admin.ch
- L'espérance de vie en bonne santé est élevée en Suisse et atteignait en moyenne 69,8 ans pour les hommes et 70,8 ans pour les femmes en 2017. bfs.admin.ch
- Le VIH est en recul : en 2017, 445 nouveaux cas ont été déclarés à l'OFSP, soit 16% de moins qu'en 2016. bag.admin.ch

X – Gouvernance et partenariats



Pourquoi agir ?

Les Cantons et les Communes sont d'importants consommateurs de ressources. En s'engageant dans un processus de durabilité, les collectivités publiques ont une responsabilité et un rôle d'exemplarité à jouer au niveau de la gestion de leurs déchets, de leur consommation d'énergie, de leur mobilité ou encore de la gestion de la biodiversité sur leurs terrains. En intégrant des critères de durabilité dans leurs appels d'offres, elles ont la possibilité d'influencer les acteurs et actrices économiques dans le cadre des marchés publics. De par leur exemplarité, elles peuvent également sensibiliser la population à des modes de vie plus durables et solidaires.

Pour tendre vers l'exemplarité, les collectivités publiques doivent par ailleurs également intégrer des critères de durabilité dans leur fonctionnement global. En effet, le développement durable n'est pas une politique sectorielle de plus, mais un objectif qui implique de faire évoluer les modes de pensée et de travail. Il exige une approche transversale des problèmes pour assurer une pesée équilibrée entre des intérêts souvent divergents, de même que la cohérence de l'ensemble des décisions prises. Cet objectif doit orienter les structures, les processus de travail et les instruments de l'administration.

Objectifs

Exemplarité

Adopter un comportement exemplaire et durable au niveau de l'administration (achats publics, marchés publics durables, gestion des déchets, énergie, mobilité, gestion de la biodiversité sur ses terrains, solidarité internationale, finances durables, green IT, etc.)

Analyse de la durabilité

Analyser sous l'angle de la durabilité les projets menés par l'administration afin d'effectuer une pesée d'intérêts et mener à des choix éclairés

Situation en matière de développement durable

Documenter l'évolution de la situation en matière de durabilité sur le territoire de la commune ou du canton

Politiques publiques et fonctionnement de l'administration

Renforcer la cohérence et la transversalité des politiques publiques et du fonctionnement de l'administration

Bonnes pratiques

Politique d'achats durables

Directive sur les achats responsables

- Vevey: vevey.ch
- > Administration > Agenda 21 > achats responsables
- Nyon: nyon.ch
- > Nyon officiel > Développement durable

Responsabilité environnementale et sociale

Réduction des émissions de CO₂, approvisionnement en énergies renouvelables, salaires équitables, accessibilité aux personnes à mobilité réduite
Auberges de jeunesse suisses: youthhostel.ch

Évaluation durable systématique des grands projets

Canton de Fribourg: fr.ch/developpement-durable

- > Fribourg demain, Fribourg durable! > Évaluations: durable, vraiment?
- > Boussole21: l'évaluation de projets selon les principes du développement durable

Évaluation de projet

Mise en place d'un outil d'analyse des projets de l'administration sous l'angle de la durabilité, et formation des chefs de projets et de l'exécutif

- Orbe: orbe.ch
- > Ma ville > Développement durable

Stratégie de développement durable

- Lausanne: lausanne.ch
- Nyon: nyon.ch
- Canton de Fribourg: fr.ch/developpement-durable
- Canton de Genève: ge.ch
- Canton du Valais: vs.ch

Fonds communaux pour le développement durable

- Lausanne: lausanne.ch
- > Vie pratique > Services industriels > Les SiL > Nous connaître > Politique > FEE – Fonds pour l'efficacité énergétique
- Yverdon-les-Bains: yverdon-les-bains.ch
- > Aide & subventions > Développement durable/énergies
- Ecublens: ecublens.ch
- > Accueil > Services > Administration
- > Bâtiments/Épuration des eaux/Développement durable
- > Développement durable

Objectifs

Conditions de travail

Offrir des conditions de travail équitables et attractives favorisant l'égalité des chances, la conciliation travail-famille, l'épanouissement personnel et l'identification aux actions de la Commune ou du Canton

Participation de la population

Favoriser la participation de la population ainsi que des acteurs et actrices du territoire au développement de certains projets phare

Bonnes pratiques

EquiLibre

Projet pour offrir aux collaborateurs et collaboratrices plus de bien-être au travail et un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée
SIG: ww2.sig-ge.ch
> À propos de SIG > Carrière > Innovation RH: Équilibre

Règlement pour la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'administration

Ville de Genève: geneve.ch¹⁸

Budget participatif

Votre ville, Vos projets: Imaginez. Votez. Créez.
Lausanne: my.lausanne.ch/budget-participatif

« Métamorphose »

Projet de développement urbain intégrant plusieurs phases de participation
Lausanne: lausanne.ch
> Officiel > Grands projets > Métamorphose > Participation citoyenne

Démarche participative dans le cadre d'un réaménagement urbain

Prilly: prilly.ch
> Vivre à Prilly > Urbanisme et constructions > Aménagement du territoire > Démarche participative

Processus de requalification d'un quartier intégrant les habitant-e-s

Sion: sion.ch/ronquoz21

Requalification d'un quartier sur la base d'une démarche participative

Renens: renens.ch¹⁹
> Territoire et économie > Grands chantiers
> Renens en Mouvement & Travaux en cours > Savonnerie

Développement d'une vision d'avenir pour une commune

Arbaz: fddm.ch
> Prestations > DD en actions > Références
> Arbaz: la population planche sur son avenir

Démarche participative dans le cadre de la révision d'une Constitution cantonale

Valais: vs.ch
> Accueil > Zoom > Constituante

Création de ponts entre citoyen-ne-s et autorités communales

Processus de concertation de la population pour plus de cohésion sociale
Orbe: orbe.ch
> Ma Ville > Orbe'1350 sentiments

¹⁸ <https://www.geneve.ch/sites/default/files/talend/reglements/LC21152.21-reglement-pour-realisation-egalite-entre-femmes-hommes-sein-admini.pdf>

¹⁹ http://www.renens.ch/Enmouvement/chantiers.php?Nr_Projets=27

| Objectifs | Bonnes pratiques |
|--|---|
| <p>Participation de la population (suite)</p> | <p>Votre ville, vos idées Recueil d'idées à intégrer dans le renouvellement de la stratégie de développement durable de la Ville Yverdon-les-Bains : yverdon-les-bains.ch > Votre commune > Les services de l'administration > Culture et Agenda21</p> <p>Cultyv Renouvellement de la politique culturelle Yverdon-les-Bains : yverdon-les-bains.ch > Votre commune > Les services de l'administration > Culture et Agenda21</p> <p>Action 72 heures Mise en œuvre par des groupes de jeunes de toute la Suisse de projets d'utilité publique et innovants en l'espace de 72 heures Conseil suisse des activités de jeunesse : 72h.ch</p> <p>Participanyon, Ma ville, Notre espace Processus participatif de terrain visant à valoriser l'expertise des usager·ère·s des espaces publics Nyon : participanyon.ch</p> <p>Projets à la pelle Appels à projets citoyens Ville de Genève : geneve.ch > Thèmes > Social > Projets à la pelle</p> |
| <p>Partenariats pour le développement durable</p> <p>Rechercher des partenariats pour le développement durable avec d'autres collectivités publiques, tant aux niveaux communal, cantonal, fédéral, que transfrontalier</p> | <p>Rencontres communales pour un développement durable Échange d'informations et bonnes pratiques sur la base d'expériences concrètes Canton de Genève : ge.ch > Recherche: « rencontre communale développement durable »</p> <p>Covoiturage ArcJurassien Plateforme transfrontalière de covoiturage au travail sur l'Arc jurassien Partenariat de plusieurs entités territoriales françaises et suisses covoiturage-arcjurassien.com</p> <p>Latitude 21 – Fédération neuchâteloise de coopération au développement Promotion du respect de la dignité humaine dans un monde plus solidaire et plus équitable latitude21.ch</p> <p>Coord 21 Association des collectivités et institutions de droit public de Suisse romande et du Tessin engagées dans une démarche de développement durable coord21.ch</p> <p>Réseau cantonal du développement durable (RCDD) are.admin.ch > Développement durable > Organes de coordination et de travail en commun > Réseau cantonal de développement durable</p> |

| Objectifs | Bonnes pratiques |
|---|--|
| Efforts de solidarité internationale Participer aux efforts de solidarité internationale, en priorisant des projets en lien avec les 17 ODD | Solidarité Eau Partenariat public-public visant une amélioration des conditions d'assainissement et d'accès à l'eau à Nouakchott Ville de Lausanne, Région de Nouakchott et les communes partenaires : lausanne.ch > Officiel > Administration > Sécurité et économie > Service de l'eau > En relation > Solidarité eau Solidarité internationale Engagement à consacrer 0.7% de son budget annuel à la solidarité internationale Ville de Genève : geneve.ch > Thèmes > Genève internationale > Solidarité internationale > L'engagement de la Ville de Genève Les fédérations de coopération Les fédérations cantonales de coopération internationale de Suisse latine, unies au sein du FEDERESO, appuient plus de 250 ONG dans la réalisation de l'Agenda 2030 federeso.ch |
| Communication Communiquer sur l'engagement durable de la commune ou du canton | Lettre d'information « Genève, ville durable » geneve.ch > Thèmes > Développement durable > Lettre d'information Newsletter « Développement durable » Canton de Genève : ge.ch Communication systématique sur les projets durables mis en place par la collectivité publique Site internet ouvert aussi aux actions des communes, entreprises et société civile Valais : www.vs.ch/web/agenda2030 |
| Sensibilisation Sensibiliser au développement durable | Guide multimédia pour découvrir les effets du changement climatique Région de la Jungfrau : jungfrau-klimaguide.ch Aventure audio sur le thème de la protection du climat (en allemand et en anglais) Office du tourisme de Zurich : zuerich.com Campagne Biblio2030 Encourage les bibliothèques à se positionner en tant que plateformes favorisant la discussion locale et la mise en œuvre du développement durable Bibliosuisse : bibliosuisse.ch/fr/ > Bibliosuisse > Projets > Biblio2030 Alternatiba Léman Festival transfrontalier du développement durable soutenu par la Ville de Genève alternatibaleman.org |

Outils et références

Outils d'évaluation de projets en termes de durabilité

Boussole21

boussole21.ch

Boussole bernoise du développement durable

bve.be.ch

> La direction > Portrait de la direction > Dossiers > Développement durable
> Évaluation de la durabilité

Outil d'évaluation de la durabilité des collectivités publiques

Profilographe

Outil pratique servant à déterminer les forces et faiblesses d'une commune sur le plan du développement durable

bve.be.ch

> La direction > Portrait de la direction > Dossiers > Développement durable
> DD dans la commune

Cercle Indicateurs

Plateforme destinée au développement et à la mise en œuvre d'indicateurs de développement durable pour les Cantons et les Villes

bfs.admin.ch

> Office fédéral de la statistique > Trouver des statistiques > Développement durable > Cercle Indicateurs

Eco-entreprise

Programme pour évaluer la durabilité d'une entreprise ou d'une collectivité publique

ecoentreprise.ch

Valais Excellence

Label construit autour des normes ISO 9001 (management de qualité) et ISO 14001 (environnement)

valais-excellence.ch/fr

Achats professionnels

Guide des achats professionnels responsables pour les collectivités publiques et les entreprises

achats-responsables.ch

Achats publics durables, Bonnes pratiques ARE

are.admin.ch

> Page d'accueil > développement durable > Publications > Bonnes pratiques

Guide pratique pour le respect des aspects sociaux

Groupe vaudois pour de marchés publics éthiques: marchespublics-vaud.ch

Ecogestes

Conseils pratiques et ecogestes

energie-environnement.ch

Mes écogestes au bureau

État de Genève: ge.ch

> Thèmes > Système de management environnemental de l'État de Genève
> Mes écogestes au bureau

Outils et références

Références

Solidarité internationale, Bonnes pratiques ARE

Communication, Bonnes pratiques ARE

are.admin.ch

> Page d'accueil > développement durable > Publications > Bonnes pratiques

Portefeuille d'actions durables pour les communes fribourgeoises

Canton de Fribourg: fr.ch

> Recherche: « communes portefeuille actions durables »

Indicateurs proposés

- Participation aux élections et aux votations
- Actions d'entraide en Suisse et à l'étranger
- Budget annuel pour le développement durable et/ou pour les subventions versées aux habitant-e-s
- Nombre d'articles sur le développement durable et la collectivité parus dans la presse

Le saviez-vous ?

• L'aide publique au développement de la Suisse s'élevait à 0.46% du revenu national brut en 2017 soit CHF 3 049 millions. Ce chiffre, en augmentation de 14% depuis 2000, reste en dessous des 0,5% visé par la Confédération et des 1% demandé par l'ONU. eda.admin.ch

• Les achats publics sont un levier important sur lequel agir pour les collectivités publiques. En 2015, ils représentaient CHF 40 milliards en Suisse, soit 8% du PIB helvétique. kmu.admin.ch

• En 2016, la part de la population de 15 ans et plus qui a accompli un travail bénévole s'élevait à 42,7%, soit une augmentation de près de 10% par rapport à 2013. bfs.admin.ch

• La participation aux votations populaires fédérales était de 48,9% en 2015, 6% de plus qu'en 1971. bfs.admin.ch



Annexes

Annexe 1: Cinq exemples de cibles internationales transposées à l'échelle nationale, cantonale et communale

Le tableau ci-après présente cinq exemples de transposition possible d'une cible internationale de l'Agenda 2030 sur les plans national, cantonal et communal. L'exercice de transposition à ces trois échelons administratifs peut se faire selon une démarche inspirée de celle présentée en **ANNEXE 4 – TRANSPOSITION DES CIBLES INTERNATIONALES: L'EXEMPLE DU CANTON DE VAUD**.

Note: les Objectifs de développement durable et l'ensemble des cibles internationales de l'Agenda 2030 sont accessibles à la page [eda.admin.ch/agenda2030](https://www.eda.admin.ch/agenda2030)⁰¹ du site du Département fédéral des affaires étrangères, responsable de la dimension «politique extérieure» de la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

| CHAMP D'ACTION | ODD | CIBLES | | | |
|--|--|--|--|---|---|
| | | INTERNATIONALE | NATIONALE | CANTONALE | COMMUNALE |
| I. Consommation et production |   | 12.7. Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales | 12.7. La Confédération prend en considération lors de ses achats publics des biens (produits, services ou ouvrages) qui répondent tout au long de leur durée de vie à des exigences économiques, écologiques et sociales élevées et montre ainsi l'exemple aux autres acheteurs publics ainsi qu'aux consommateurs privés (objectif de politique intérieure). | 12.7. Assurer la prise en compte des principes d'achats responsables et de marchés publics exemplaires dans les achats publics (services, fournitures, constructions) et promouvoir des modes de consommation et de production durables. | 12.7. D'ici 2030, les appels d'offre publics (services, fourniture, construction) accordent une place importante des critères d'achats responsables. |
| II. Développement urbain, mobilité et infrastructures |   | 11.1. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis | 11.1. La proportion de logements à louer ou prix modérés est maintenue ou augmentée dans les zones à forte demande; les groupes de population défavorisés ont accès à des logements à prix avantageux (objectif de politique intérieure). | 11.1. Encourager les communes et les privés à planifier et construire des logements adaptés aux besoins, financièrement accessibles et en suffisance. | 11.1. D'ici 2030, les logements sont disponibles en suffisance, financièrement accessibles et adaptés aux besoins de l'ensemble des habitant-e-s. |
| III. Énergie et climat |   | 7.2. D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial. | 7.2. La proportion des énergies renouvelables présentant un bon rapport coût-efficacité dans la consommation énergétique globale est accrue de manière continue. La production indigène moyenne d'électricité issue de la force hydraulique doit atteindre 37400 GWh/an en 2035, celle issue des autres énergies renouvelables 11400 GWh/an en 2035 (au moins 4400 GWh/an en 2020) (objectif de politique intérieure). | 7.2. Développer la production d'énergie renouvelable et locale – à savoir l'énergie solaire, l'hydraulique, la biomasse, la géothermie et l'éolien – avec comme cible à l'horizon 2050 que 50% de l'énergie consommée dans le canton soit couverte par une production locale et renouvelable. | 7.2 + 7.3. D'ici 2030, les ménages, entreprises et collectivités publiques réduisent leur consommation énergétique, alors que la part d'énergies renouvelables locales croît nettement. |

⁰¹ <https://www.eda.admin.ch/agenda2030/fr/home/agenda-2030/die-17-ziele-fuer-eine-nachhaltige-entwicklung.html>

| CHAMP D'ACTION | ODD | CIBLES | | | |
|--|---|---|---|--|---|
| | | INTERNATIONALE | NATIONALE | CANTONALE | COMMUNALE |
| VI. Formation, recherche et innovation |  | 4.2. D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire. | 4.2. Les enfants bénéficient d'un environnement qui leur permet de développer leur capacité du vivre ensemble, leur sociabilité, leur créativité et leur indépendance, et de devenir des adultes indépendants et socialement responsables. Les structures d'accueil extrafamilial de la prime enfance (CITE 01) garantissent un accueil stable et de qualité. Elles soutiennent les possibilités d'expérimentation et de développement ainsi que l'intégration sociale et linguistique des enfants. Tous les enfants peuvent fréquenter gratuitement, pendant au moins deux ans, le jardin d'enfants ou les deux premières années d'un niveau initial (CITE 02; pré-primaire). Les programmes de ces années scolaires font partie intégrante des programmes d'études de l'école obligatoire (objectif de politique intérieure). | 4.2. Développer l'accueil de jour de l'enfance (pré- et para-scolaire) en créant les conditions financières et réglementaires nécessaires à l'augmentation de l'offre d'accueil à travers tout le Canton, et en maintenant la qualité pédagogique et la sécurité de cet accueil. | 4.2. D'ici 2030, tous les enfants qui en ont besoin bénéficient d'une prise en charge de jour adaptée et à un coût accessible, avec un accompagnement pédagogique de qualité en toute sécurité. |
| VII. Sécurité sociale |  | 1.3. Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient. | 1.3. La couverture est maintenue par les assurances sociales, la consolidation financière et l'adaptation des assurances sociales à l'évolution de la société (objectif de politique intérieure). | 1.3. Prévenir la précarité des working poor en mettant en place des aides ciblées pour les populations vulnérables (familles, travailleurs âgés). | 1.3. D'ici 2030, la cohésion sociale, intergénérationnelle et interculturelle est renforcée par des programmes spécifiques. |

Annexe 2 : Les 21 cibles incontournables pour les communes

Cette annexe propose 21 cibles jugées incontournables à l'échelle communale. Elles sont formulées comme autant d'objectifs sur lesquels construire une démarche d'Agenda 2030 ambitieuse. La sélection a été faite en tenant compte des compétences communales et des enjeux de développement durable les plus pertinents à cette échelle.

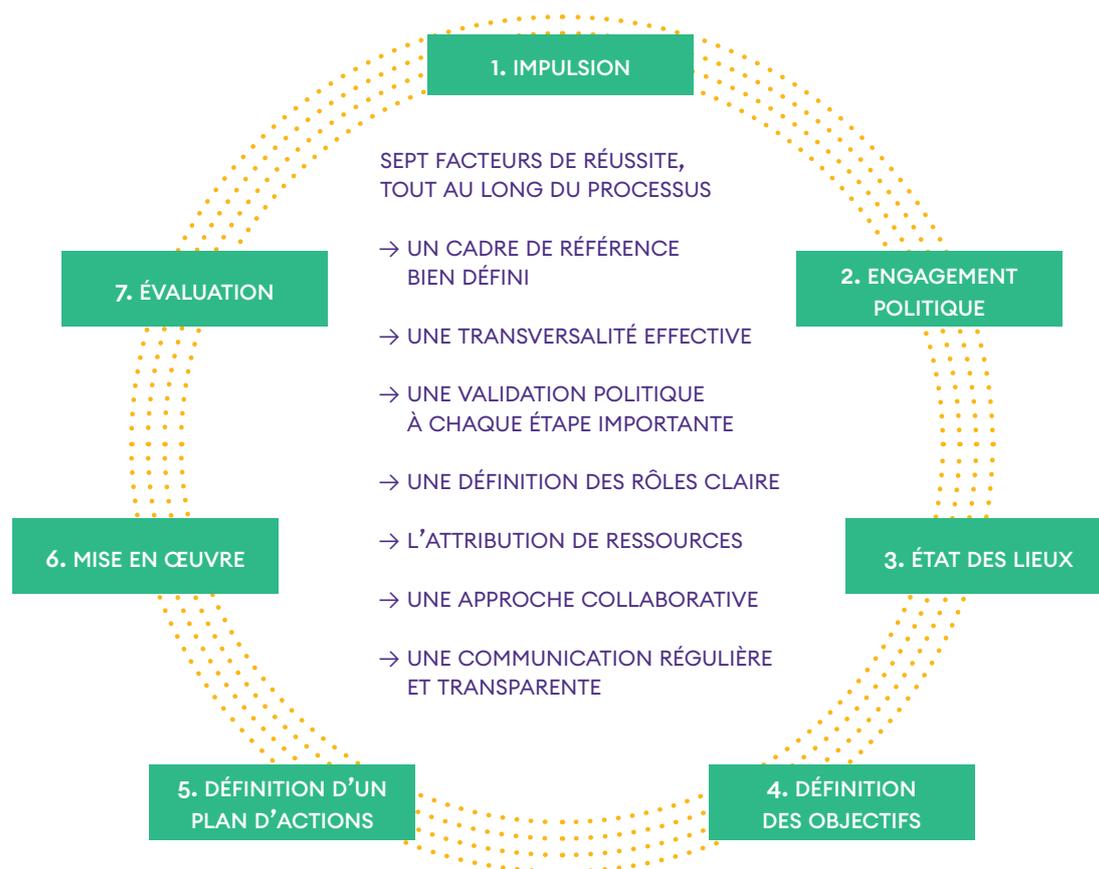
Le but est de fournir un point de départ « clé en main » pour faciliter le lancement et la structuration de la démarche. Pour chacune des cibles, des pistes d'actions concrètes, qui relèvent de compétences communales, sont proposées. La sélection de ces cibles, de même que leur formulation, peuvent bien entendu faire l'objet d'une adaptation aux spécificités locales.

| CIBLES COMMUNALES | PISTES D'ACTION |
|---|---|
| <p>Cohésion sociale D'ici 2030, la cohésion sociale, intergénérationnelle et interculturelle est renforcée par des programmes spécifiques. (cible internationale 1.3)</p> | Appui social, activités intergénérationnelles, programme d'intégration communal, contrats de quartier, cours de langue. |
| <p>Alimentation durable D'ici 2030, la consommation de produits alimentaires locaux et respectueux de l'environnement augmente, alors que le gaspillage alimentaire est massivement réduit. (cibles internationales 2.4 et 12.3)</p> | Restauration collective, potagers urbains, campagnes de sensibilisation, politique d'agriculture urbaine, soutien aux initiatives d'agriculture de proximité, marché alimentaire durable. |
| <p>Accueil préscolaire et parascolaire D'ici 2030, tous les enfants qui en ont besoin bénéficient d'une prise en charge de jour adaptée et à un coût accessible, avec un accompagnement pédagogique de qualité en toute sécurité. (cible internationale 4.2)</p> | Places d'accueil familial de jour préscolaire et parascolaire, subventions communales, tarifs en fonction du revenu familial et rabais fratrie, extension des horaires d'accueil scolaire. |
| <p>Accessibilité universelle D'ici 2030, tous les enfants, y compris en situation de handicap, bénéficient d'un accès sans barrières aux bâtiments scolaires, jardins d'enfants et crèches. (cible internationale 4a)</p> | Suppression des barrières architecturales, mobilier urbain et espaces verts inclusifs. |
| <p>Egalité entre les sexes D'ici 2030, les femmes et les filles ne font plus l'objet de discriminations. (cible internationale 5.1)</p> | Charte sur l'égalité salariale dans le secteur public, autocontrôle (outil Logib), places d'accueil familial préscolaire et parascolaires, campagnes de sensibilisation, espaces publics inclusifs. |
| <p>Qualité de l'eau D'ici 2030, les eaux sont exemptes de micropolluants et de plastiques. (cible internationale 6.3)</p> | Mise en séparatif, STEP optimisée pour le traitement des micropolluants, campagnes de sensibilisation, campagnes de nettoyage des lacs et rivières, abandon de l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces verts communaux. |
| <p>Approvisionnement en eau D'ici 2030, l'approvisionnement en eau potable et d'irrigation, de même que le renouvellement des réseaux, sont assurés à long terme et font l'objet d'une utilisation rationnelle et coordonnée, tout en protégeant les captages et les sources. (cible internationale 6.4)</p> | Plan directeur communal des eaux, amortissement et réinvestissement dans les réseaux, mesures de protection des captages, campagnes de sensibilisation, optimisation des consommations d'eau dans les bâtiments communaux. |
| <p>Energie D'ici 2030, les ménages, entreprises et collectivités publiques réduisent leur consommation énergétique, alors que la part d'énergies renouvelables locales croît nettement. (cibles internationales 7.2 et 7.3)</p> | Cité de l'Energie, subventions communales, coopératives citoyennes ou financement participatif, programme de sensibilisation, installations photovoltaïques sur les toitures communales, réseaux thermiques renouvelables, Site 2000 Watts. |
| <p>Logement D'ici 2030, les logements sont disponibles en suffisance, financièrement accessibles et adaptés aux besoins de l'ensemble des habitantes et des habitants. (cible internationale 11.1)</p> | Logements d'utilité publique, coopératives, aides au maintien dans le logement. |

| CIBLES COMMUNALES | PISTES D'ACTION |
|--|--|
| <p>Transport D'ici 2030, le transfert modal en faveur des transports publics et de la mobilité douce est renforcé et l'accès à un système de transport sûr, fiable et de qualité est garanti. (cible internationale 11.2)</p> | <p>Développement du réseau communal (cyclable, piéton, transports publics), mesures encourageant les changements d'habitudes (subventions, sensibilisation), plans de mobilité, offres de mobilité partagée (vélo en libre-service, mobility, vélo-cargo).</p> |
| <p>Urbanisation D'ici 2030, les nouvelles constructions se concentrent à l'intérieur du milieu bâti, en visant une urbanisation durable qui implique la population. (cible internationale 11.3)</p> | <p>Usage modéré du sol, requalification urbaine, démarche participative, utilisation d'outils d'évaluation ou application de labels de durabilité, politique d'acquisition foncière.</p> |
| <p>Protection du patrimoine D'ici 2030, le patrimoine immobilier et culturel est conservé et mis en valeur. (cible internationale 11.4)</p> | <p>Rénovations, mise en valeur, commission patrimoine-énergie.</p> |
| <p>Réduction des nuisances D'ici 2030, les impacts environnementaux négatifs (bruit, pollution de l'air, vibrations) des espaces urbains sont limités afin d'offrir un cadre de vie sain. (cible internationale 11.6)</p> | <p>Limitation de trafic ou de vitesse dans les zones résidentielles, espaces verts, zones de rencontres, slow up, politique de stationnement en périphérie.</p> |
| <p>Espaces publics D'ici 2030, les espaces verts et les espaces publics sont sûrs, accessibles à toutes et tous et sont aménagés de manière à favoriser le jeu, la rencontre et la pratique du sport. (cible internationale 11.7)</p> | <p>Aires de jeu et mobilier urbain intergénérationnels (bancs, toilettes publiques, rampes d'accès), zones de rencontres, potagers urbains.</p> |
| <p>Déchets D'ici 2030, la production de déchets est nettement réduite, les taux de recyclages sont améliorés et la réutilisation est encouragée. (cible internationale 12.5)</p> | <p>Vaisselle réutilisable, ateliers de réparation, campagnes de sensibilisation.</p> |
| <p>Achats responsables D'ici 2030, les appels d'offre publics (services, fourniture, construction) accordent une place importante des critères d'achats responsables (cible internationale 12.7)</p> | <p>Critères d'adjudication et d'achats contraignants, formation du personnel, Guide des achats responsables (achats-responsables.ch), Guide romand pour les marchés publics.</p> |
| <p>Changements climatiques D'ici 2030, les émissions de gaz à effet de serre sont considérablement réduites et les effets des changements climatiques sont anticipés. (cible internationale 13.2)</p> | <p>Assainissement des bâtiments publics et privés (isolation et énergies renouvelables), subventions communales, programme d'adaptation en cohérence avec les autres cibles (mobilité, alimentation, gestion des eaux, etc.).</p> |
| <p>Biodiversité D'ici 2030, l'érosion de la biodiversité est stoppée et les écosystèmes sont maintenus et restaurés par des mesures concrètes. (cible internationale 15.1)</p> | <p>Habitats pour la faune et la flore locale, corridors biologiques, guide d'aménagement en faveur de la biodiversité, entretien écologique des espaces verts communaux.</p> |
| <p>Participation D'ici 2030, la population prend une part active aux décisions et au développement des projets qui la concernent. (cible internationale 16.7)</p> | <p>Elections communales, ateliers participatifs, éducation civique, conseil des jeunes, conseil des aînés.</p> |
| <p>Cohérence des actions D'ici 2030, la cohérence des actions et des politiques communales est garantie afin d'assurer la durabilité. (cible internationale 17.14)</p> | <p>Définition des rôles (cahier des charges), processus transversaux (coordination interservices), évaluation de la durabilité (boussole21.ch, profilographe bernois).</p> |
| <p>Partenariats D'ici 2030, la mutualisation, le partage d'expérience et les échanges entre collectivités publiques, avec la société civile et le secteur privé sont renforcés. (cible internationale 17.17)</p> | <p>Groupements intercommunaux, partenariats public-privé, réseaux d'échanges, Agenda 2030 intercommunal.</p> |

Annexe 3 : Mise en place d'un Agenda 2030 communal ou cantonal : étapes clé et facteurs de réussite

Il n'existe pas de recette toute faite pour déployer une démarche d'Agenda 2030. À chaque collectivité de définir l'approche qui lui correspond en fonction de sa réalité propre, de ses objectifs et des ressources à disposition. Le schéma ci-dessous illustre un processus classique, en distinguant sept étapes principales : l'impulsion, l'engagement politique, l'état des lieux, la définition des objectifs, la définition d'un plan d'actions, la mise en œuvre et l'évaluation. Ce cycle est conçu comme un cadre et non comme une grille rigide. Il doit être utilisé comme une aide à la pratique, et non comme un idéal à atteindre impérativement. Dans la réalité, les étapes se chevauchent parfois, se regroupent au cours d'un processus nécessairement itératif.



1. Impulsion

L'initiation d'un Agenda 2030 communal ou cantonal nécessite une impulsion qui peut provenir de différents horizons et être portée par plusieurs acteurs et actrices :

- législatif (motion, postulat, interpellation) ;
- société civile (pétition, mobilisation, question à un·e membre du législatif) ;
- exécutif (programme de législature, préavis, etc.).

2. Engagement politique

D'où qu'elle vienne et quelle que soit sa forme, cette impulsion doit se traduire par un engagement politique fort. Un tel engagement est une condition sine qua non pour légitimer les actions entreprises et fédérer les différent-e-s acteurs et actrices qui seront impliqué-e-s dans la démarche. Il peut prendre des formes variées, mais doit impérativement être porté par un-e membre de l'exécutif (et idéalement par la majorité, voire l'ensemble de l'exécutif).

Recommandations

- Entériner la décision de lancer un Agenda 2030 par un acte formel (préavis, programme de législature) ou, a minima, un acte non contraignant (charte, vision).
- Dès le début, prévoir une structure de projet (définition des rôles) et une allocation de ressources permettant de mener à bien les différentes étapes de la démarche.
- Impliquer d'emblée l'administration, puisque ses services sont les garants de la pérennité du processus au-delà des législatures et que le développement durable est par essence transversal.

3. État des lieux

L'état des lieux ne représente pas une fin en soi, mais une base pour orienter la suite de la démarche. Il doit permettre de dresser une photographie de la situation à un instant 't', afin d'identifier les priorités et de calibrer l'Agenda 2030 aux problématiques locales. Il existe différentes méthodes pour le réaliser (collecte d'indicateurs, analyse SWOT, évaluation qualitative, etc.). À titre d'exemple, l'outil libre d'accès Profilographe communal, développé par le Canton de Berne, permet d'effectuer assez rapidement un bilan forces/faiblesses d'une commune. L'état des lieux peut être effectué en interne ou confié à un-e partenaire externe.

Recommandations

- Choisir la méthode la plus adaptée au contexte, en délimitant bien le périmètre de l'état des lieux (quelles sont les données dont j'ai vraiment besoin ?).
- Ne pas sous-estimer les ressources requises (quelles sont les ressources que je peux engager ?).
- Ne pas réaliser l'état des lieux dans son coin, mais en intégrant les personnes clés (exécutif, chef-fe de service, délégué-e, voire personnes externes à l'administration).

┌ *Le Profilographe communal est constitué d'environ 120 indicateurs de développement durable à évaluer par la Commune. Une fois rempli individuellement par l'équipe d'évaluation (souvent un-e membre de l'exécutif et des cadres de l'administration), les résultats sont consolidés et fournissent le graphique du «profil» développement durable de la commune. L'outil se présente sous la forme d'un fichier Excel accompagné d'un guide pratique ⁰¹.* └

⁰¹ Le guide pratique (versions DE et FR) peut être obtenu auprès de l'Office de l'environnement et de l'énergie du Canton de Berne, info.aue@be.ch, www.be.ch/dd

4. Définition des objectifs

Cette étape a pour but de traduire la vision établie par le politique en objectifs concrets à atteindre à court, moyen et long termes. En s'appuyant sur l'état des lieux, la collectivité publique choisira les axes sur lesquels elle souhaite concentrer ses efforts.

Recommandations

- Définir le cadre de référence (Agenda 2030, stratégie fédérale pour le développement durable, Cité de l'énergie).
- Hiérarchiser les objectifs afin que leur formulation permette une réelle priorisation des actions entreprises.
- Poser des objectifs qui sont atteignables compte tenu de l'état des lieux.
- Intégrer les objectifs retenus dans le programme de législature ou dans un document stratégique.

5. Définition d'un plan d'actions

Le plan d'actions détermine les modalités d'intervention et les actions concrètes pour atteindre les objectifs formulés. Ces modalités d'interventions peuvent relever de différents registres :

- réglementaire (obligations, interdictions);
- incitatif (incitations financières notamment);
- technique (études, projets d'infrastructure);
- d'information et de sensibilisation (campagnes de communication, projets éducatifs);
- de coordination (le plus souvent interne à l'administration).

Le choix des registres d'intervention et des actions est intimement lié au contexte et doit impliquer l'ensemble des acteurs et actrices concerné·e·s.

Recommandations

- Établir un plan d'action qui détaille: les actions retenues; les responsables de la mise en œuvre; le planning de mise en œuvre et d'évaluation; le budget.
- Ne pas prévoir de mesures sans l'allocation des ressources nécessaire pour les mettre en œuvre.
- Intégrer la transversalité, que ce soit à travers des mesures transversales (par exemple processus d'évaluation de la durabilité des projets) ou par des responsabilités partagées entre services.

6. Mise en œuvre

Une fois les objectifs stratégiques et le plan d'actions validés s'ouvre la phase de mise en œuvre. Cette étape vise la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030 communal ou cantonal, à travers la concrétisation des actions prévues. Loin d'être automatique ou linéaire, ce processus subit un certain nombre d'aléas qui peuvent mener à des « déficits » de mise en œuvre: des pressions politiques, un manque de ressources, des objectifs mal définis ou encore des résistances internes.

Recommandations

- Donner suffisamment de temps et de ressources à la personne responsable de la mise en œuvre du plan d'action et s'assurer de son positionnement adéquat dans l'organigramme.
- Prévoir une supervision et un suivi régulier de la mise en œuvre.
- Faire preuve de capacité d'adaptation, en n'hésitant pas à adapter si besoin (et si possible) les plannings ou les ressources à disposition. Ne pas hésiter à prioriser aussi pendant cette phase.

7. Évaluation

L'évaluation est une étape importante dans une dynamique d'amélioration continue. L'Agenda 2030 et les projets y relatifs devraient ainsi être évalués périodiquement, afin de pouvoir les adapter sur une base ponctuelle ou plus régulière. Différentes dimensions opérationnelles permettent de réaliser ce travail d'évaluation:

- **Effectivité**: les mesures et actions prévues sont-elles mises en œuvre ?
- **Efficacité**: les objectifs fixés sont-ils atteints ou en voie de l'être ?
- **Efficiences**: les ressources engagées sont-elles en rapport avec les résultats ? Sont-elles investies de manière optimale, afin d'atteindre les meilleurs résultats possibles ?
- **Pertinence**: les objectifs fixés étaient-ils les plus adéquats compte tenu du contexte ?

Recommandations

- Planifier et budgéter l'évaluation dès la conception de la démarche et des projets.
- Tout comme pour l'état des lieux, choisir la méthode la plus adaptée au contexte et bien délimiter le périmètre de l'évaluation.

Facteurs de réussite

1. Un cadre de référence bien défini

Pourquoi est-ce important ?

Un cadre de référence reconnu et partagé, particulièrement lorsqu'il est à un niveau global comme l'Agenda 2030, offre une base solide sur laquelle construire une démarche de développement durable. Il structure le processus, garantit sa légitimité et assure sa cohérence avec les démarches d'autres institutions.

Comment le faire ?

En raison de leur portée universelle, les 17 Objectifs du développement durable et les 169 cibles de l'Agenda 2030 demeurent abstraits, l'intention de l'ONU étant que chaque collectivité les adapte à ses spécificités. C'est un des buts de ce Guide pratique:

- d'une part avec les fiches du chapitre 4, qui décrivent des objectifs spécifiques, des exemples de bonnes pratiques, des indicateurs et autres ressources facilitant la mise en pratique;
- d'autre part avec une sélection des cibles incontournables pour le niveau communal et des propositions de formulation ([ANNEXE 2](#)), une démarche de transposition des cibles internationales à l'échelle locale ([ANNEXE 4](#)) et des exemples de transpositions nationale, cantonale et communale ([ANNEXE 1](#)).

Une Commune, ou un Canton, peut donc se référer aux fiches des domaines dans lesquels elle souhaite agir, évaluer où elle se situe par rapport aux objectifs au moyen des indicateurs suggérés et sélectionner les bonnes pratiques à mettre en place pour atteindre les objectifs.

Les collectivités peuvent aussi partir de processus déjà mis en place, comme un Plan Climat ou le label Cité de l'Énergie et définir les thématiques complémentaires pour aboutir à un Agenda 2030 cohérent.

2. Une transversalité effective tout au long du processus

Pourquoi est-ce important ?

Les ODD de l'Agenda 2030 transcendent l'organisation souvent sectorielle, en silos, des administrations communales et cantonales. Leur caractère multidimensionnel impose de prendre en compte les interdépendances entre politiques publiques et, partant, de travailler de manière transversale, en impliquant l'ensemble des services concernés. La mise en place de conditions propres à assurer cette transversalité devrait, dès lors, constituer un élément clé dans le déploiement d'une démarche d'Agenda 2030.

Comment le faire ?

En travaillant ensemble plutôt que chacun-e dans son coin. La transversalité doit se traduire dans l'organigramme du projet (voir le chapitre sur la «Définition des rôles» ci-après), qui garantit que les différents services partenaires sont impliqués aux différentes étapes du processus – et pas seulement pour mettre en œuvre une action décidée par d'autres. De plus, définir des actions avec des responsabilités partagées entre plusieurs services décloisonne le travail de l'administration et instaure de nouvelles habitudes de collaboration.

Formaliser et pérenniser l'évaluation de projets sous l'angle du développement durable constitue un autre moyen d'assurer la transversalité. Pour cela, l'évaluation doit se faire à plusieurs, en intégrant des collaborateurs et collaboratrices des différents services concernés. Pour que cette évaluation ait du sens, elle doit se faire assez tôt, lorsque les marges de manœuvre sont encore grandes. Les résultats de l'évaluation seront ainsi pris en compte et intégrés dans le développement du projet. L'évaluation peut être reconduite à plusieurs stades d'avancement.

3. Une validation politique à chaque étape clé

Pourquoi est-ce important ?

Pour les services partenaires, la poursuite d'objectifs en lien avec le développement durable peut être perçue comme une concurrence avec leurs propres objectifs sectoriels. Cela risque d'engendrer un *déficit de légitimité*, qui peut se traduire par un désengagement, une remise en question, voire une résistance frontale à une démarche d'Agenda 2030. C'est pourquoi, outre l'engagement politique initial (étape 2 ci-dessus), il est important de veiller à ce que chaque étape-clé fasse l'objet d'une validation politique. Une telle validation renforce la légitimité de la démarche, ainsi que celle des personnes chargées de la porter.

Comment le faire ?

Il est important de définir dès le début à quels moments les autorités (exécutives et législatives) valideront certaines étapes du projet (état des lieux, objectifs stratégiques, stratégie globale, plan d'actions, etc.). Ces moments de validation dépendent des autorités en place et de leur mode de fonctionnement. Ne pas en tenir compte, c'est prendre le risque de faire échouer la mise en place d'un processus de développement durable, ou tout du moins de la ralentir fortement.

4. Une définition des rôles claire

Pourquoi est-ce important ?

La définition claire des rôles, interactions et tâches des différents acteurs et actrices impliqué-e-s fait partie intégrante d'un bon processus. Elle permet de stabiliser les attentes des uns et des autres, en définissant le périmètre des compétences de chacun-e.

Comment le faire ?

Dans la pratique, une fois l'engagement pris, il est important de désigner très tôt les personnes responsables de la démarche (chef-fe de projets), de son pilotage (COFIL) et de la mise en œuvre du futur plan d'actions. Ces éléments doivent être communiqués rapidement, afin de rendre la démarche visible auprès des différents partenaires. Un moyen efficace pour faire cela est un organigramme qui précise les tâches de toutes les personnes et les interactions entre elles (même si la rédaction de cahiers des charges spécifiques est prévue). Il sera ainsi possible d'identifier promptement quels sont les interlocuteurs ou interlocutrices pertinent-e-s.

Suivant le contexte, il peut être utile de créer un comité de pilotage (COFIL) responsable de donner/valider les grandes orientations de la démarche aux différentes étapes de celle-ci. Son cahier des charges et sa composition doivent être validés par l'exécutif communal ou cantonal. Il est préférable que le COFIL soit de taille restreinte: représentant·e·s de l'exécutif; chef·fe·s des services particulièrement concerné·e·s; personne responsable du projet au sein de l'administration; éventuellement, partenaires extérieurs ou représentant·e·s de la société civile ou des habitant·e·s.

5. L'attribution de ressources pour la mise en œuvre

Pourquoi est-ce important ?

Le financement est un enjeu crucial pour la réussite d'une démarche d'Agenda 2030, mais aussi un facteur limitant important. Les ressources allouées doivent couvrir non seulement le portage de la démarche (état des lieux, suivi, etc.), mais aussi la mise en œuvre des mesures. L'ambition des mesures déployées, de même que la disponibilité des services partenaires à les mettre en œuvre, dépendront fortement des moyens alloués.

Comment le faire ?

Dès le début, les ressources nécessaires doivent être dégagées. Un ou une responsable de projet doit être nommé·e, et les différents services partenaires doivent pouvoir dégager du temps pour s'impliquer. L'ensemble des actions prévues dans le plan d'actions doivent ensuite faire l'objet d'une solution de financement. Il est parfois nécessaire, pour des raisons stratégiques ou de procédure, de dissocier les phases de validation du plan d'actions des demandes budgétaires. Le financement de la démarche peut se faire par plusieurs biais :

- enveloppe spécifique à l'Agenda 2030, en particulier pour tout ce qui relève du portage de la démarche, de la coordination et du suivi (à inscrire au budget ordinaire);
- lignes budgétaires dans les comptes des services concernés par les actions à mettre en œuvre (à inscrire au budget ordinaire);
- budget ordinaire ou certaines contributions ad hoc;
- aides financières externes (contributions de la Confédération, des Cantons).

6. Une approche collaborative et participative

Pourquoi est-ce important ?

Autorités, administration, société civile et entreprises: l'Agenda 2030 d'une collectivité publique concerne toutes ces entités et nécessite une bonne coopération entre elles. Organiser des processus participatifs avec toutes ces parties prenantes ou certaines d'entre elles permet notamment de :

- mieux comprendre leurs préoccupations;
- imaginer des solutions adaptées au contexte local;
- renforcer la légitimité de l'Agenda 2030 et l'acceptation des actions retenues.

Une démarche participative bien construite et opportune apporte une analyse à 360° d'une problématique et la confrontation constructive d'idées, ce qui génère des solutions éclairées et parfois innovantes.

Comment le faire ?

Pour être constructive, une démarche participative doit respecter certains critères :

- la diversité, c'est-à-dire réunir des participant·e·s de milieux différents afin de favoriser la pluralité des points de vue;
- l'indépendance: permettre à ces avis divers de s'exprimer le plus librement possible;
- un climat de coopération.

Les méthodes participatives sont un outil puissant, mais qui comporte des risques ; elles nécessitent une préparation importante et ne doivent être utilisées que lorsque certaines conditions sont réunies :

- la clarté des objectifs poursuivis, afin de déterminer si une démarche participative est pertinente dans la situation présente (s'il s'agit d'un projet, par exemple, la marge de manœuvre doit être suffisante) ;
- l'engagement des différentes parties prenantes à donner des informations de manière transparente ;
- les résultats de la démarche sont utiles et utilisés.

7. Une communication régulière et transparente

Pourquoi est-ce important ?

Communiquer les efforts faits en matière de développement durable est un enjeu de taille pour une collectivité publique : cela sensibilise les habitant·e·s aux enjeux, les incite à s'inspirer de certaines pratiques exemplaires et renforce leur confiance dans leurs autorités.

Comment le faire ?

Tout d'abord, en identifiant les ressources et les canaux d'information à disposition : journal communal, site internet, réseaux sociaux, tout-ménage, feuille d'avis officiels, panneaux d'information, événements publics, etc.

L'idéal est de planifier la communication : sur quoi communique-t-on, à qui, à quel moment et par quel canal.

- Ainsi, pour la mise en place d'un Agenda 2030, la planification peut prévoir une rubrique régulière dans le journal communal pour informer les habitant·e·s des différentes étapes et des résultats ou des décisions.
- Lorsque la Commune ou le Canton met en place des actions visibles, elle peut communiquer au moyen de panneaux temporaires ou permanents (par exemple, panneaux aux abords des espaces verts expliquant les mesures d'entretien écologique).
- De manière plus générale, la collectivité publique peut sensibiliser les habitant·e·s et les entreprises présentes sur son territoire aux enjeux du développement durable.
- Elle peut aussi encourager les bonnes pratiques par le biais de subventions, de campagnes de sensibilisation ou de coaching.

Annexe 4: Transposition des cibles internationales: l'exemple du Canton de Vaud

En raison de leur portée universelle, les 17 objectifs et les 169 cibles de l'Agenda 2030 demeurent abstraits. Leur mise en œuvre à l'échelle nationale, cantonale et communale nécessite dès lors une *transposition* afin d'aboutir à une formulation adaptée à ces différents contextes. Au niveau fédéral, l'Office fédéral de la statistique (OFS) et l'Office fédéral du développement territorial (ARE) ont coordonné cette transposition des cibles internationales par les Offices fédéraux. Elle est disponible en ligne (voir [ANNEXE 5](#) du guide).

Nous présentons ci-après, à titre d'exemple, la pratique adoptée par le Canton de Vaud pour transposer les cibles dans un Agenda 2030 cantonal. Consultez l'[ANNEXE 1](#) pour voir cinq exemples concrets qui en résultent.

1. Cohérence entre les cadres de référence international, national et cantonal

Le Canton a repris le travail de l'association Coord21, qui a classé chacune des cibles de l'Agenda 2030 dans un des 10 champs d'action retenus pour le présent guide. Ainsi, chaque cible internationale est reliée au cadre cantonal, tout en gardant son lien avec l'ODD correspondant⁰¹.

2. Pertinence et compétence

Les 169 cibles de l'Agenda 2030 n'ont pas toutes du sens à l'échelle du territoire cantonal. Certaines concernent des enjeux qui ne sont pas pertinents à l'échelle vaudoise et d'autres relèvent de la compétence d'un autre niveau politico-administratif (fédéral ou communal). Un premier tri a ainsi permis de retenir 129 cibles pertinentes pour le canton de Vaud, ventilées dans les 10 champs d'action.

3. Démarche de co-construction avec les départements

L'approche choisie par le Canton vise à favoriser l'appropriation de l'Agenda 2030 par les départements, qui se voient attribuer les cibles relevant de leur compétence. Pour chaque département, une "roue" rassemblant les cibles qui le concernent a ainsi été préparée (voir la figure ci-après). Cette démarche est facilitée par l'existence du Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD)⁰², qui offre à l'Unité de développement durable (UDD) de l'Etat de Vaud un accès direct à un membre de chaque département proche des décideurs politiques.

⁰¹ Note: dans le numéro de la cible, le nombre précédant le point correspond au numéro de l'ODD.

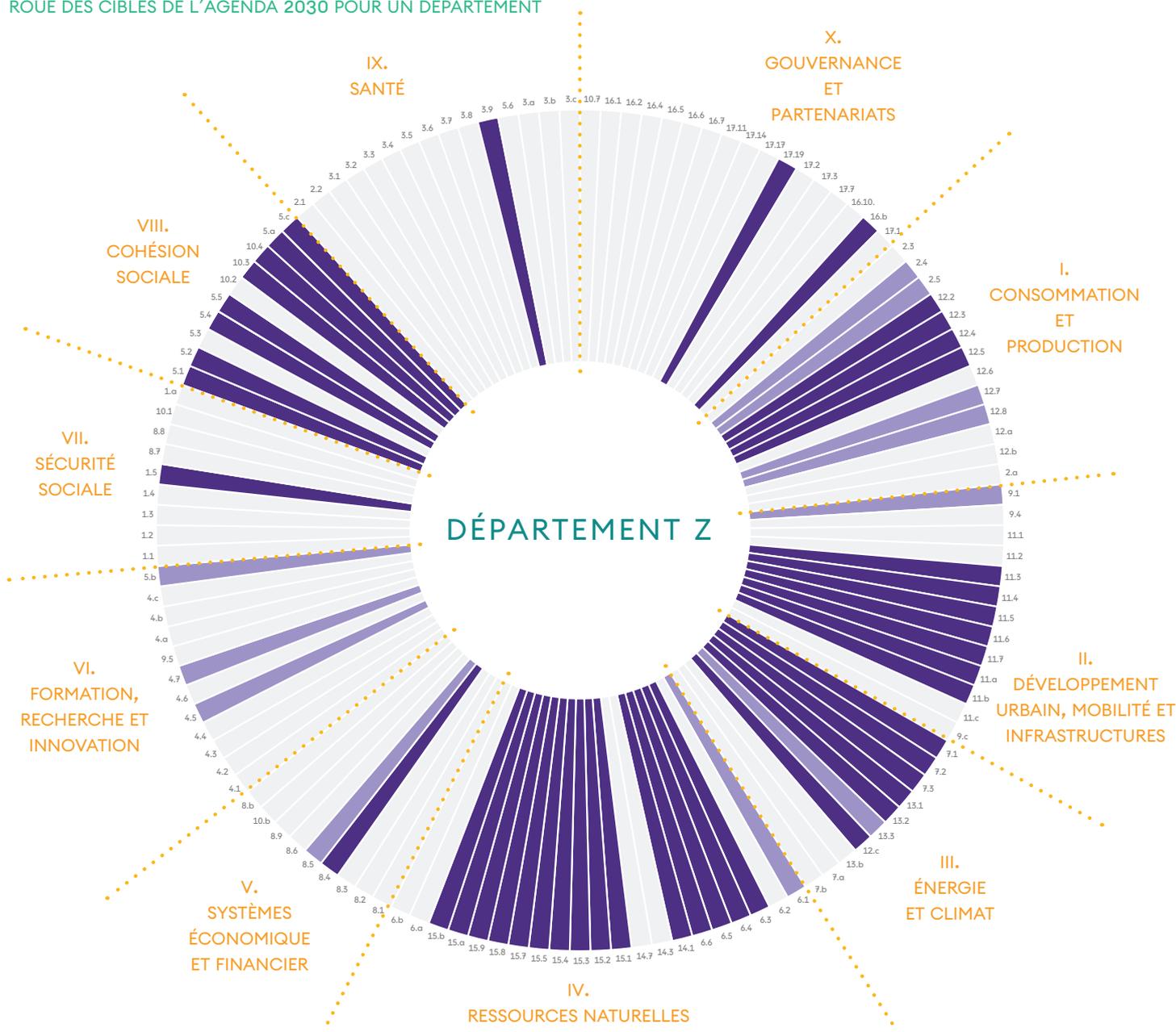
⁰² CIDD : le Comité interdépartemental pour le développement durable, créé en 2018 par le Conseil d'Etat, est chargé de faire des propositions au Conseil d'Etat pour la mise en œuvre de la démarche Agenda 2030 cantonale. Composé d'un-e représentant-e proche de son chef de département dans chacun des sept départements, il forme, avec le réseau de répondant-e-s en développement durable (R-RDD) et l'Unité de développement durable, les rouages d'un dispositif de pilotage qui vise à élaborer et mettre en œuvre l'Agenda 2030 cantonal, développer des manières innovantes de travailler en intégrant le caractère transversal du développement durable et favoriser l'émergence d'une culture commune du développement durable au cœur de tous les départements de l'Etat de Vaud.

3.1. Étapes

- Pour chaque cible, les membres du CIDD identifient en collaboration avec l'UDD les services compétents et les responsables des politiques publiques en lien dans leurs départements.
- L'UDD transmet à chaque département sa «roue», affichant les cibles retenues pour le Canton et mettant en évidence celles attribuées au département (voir la figure ci-après).
- L'UDD transmet à chaque département – via le membre du CIDD correspondant – la liste des cibles internationales qui le concernent, en vue de leur transposition.
- Chaque membre du CIDD prend contact avec les services de son département pour remplir la base de données à leur disposition.
- Le CIDD fait office d'espace interdépartemental de concertation (modification de certaines attributions de cibles, arbitrage entre des intérêts divergents, transposition de cibles transversales non reliées spécifiquement à un département).
- L'UDD garantit la qualité de la version finale de la transposition cantonale de chaque cible en soumettant pour validation une version tenant compte des propositions de tous les départements concernés.

Ci-après, une roue présentant les cibles pour lesquelles un certain département a une responsabilité dans la transposition. Chaque département a ainsi sa propre cartographie de son rôle dans l'Agenda 2030.

ROUE DES CIBLES DE L'AGENDA 2030 POUR UN DÉPARTEMENT



3.2. Flux d'information

Informations transmises à chaque département par l'UDD

Pour chaque cible :

- La transposition suisse de la cible
- Une aide à la transposition cantonale en lien avec chaque cible: mesures et actions du programme de législature (PL) ainsi qu'objectifs ou missions inscrits dans des lois, stratégies ou programmes (liste non exhaustive)
- Pour les cibles interdépartementales: les différents départements impliqués sont nommés, ainsi que leur responsabilité respective dans la rédaction de la cible cantonale (responsabilité «unique», «lead», «lead partagé» ou «appui»)
- Les services identifiés comme compétents pour les thématiques couvertes par la cible
- Les personnes de contact identifiées (collaborateurs parties prenantes de projets de développement durable transversaux préexistants)
- Les indicateurs de développement durable du système cantonal reliés à la cible
- Des articles constitutionnels, lois, concepts et stratégie en lien avec la cible, etc.
- Une marche à suivre et un mode d'emploi pour la base de données

Informations à fournir par les départements

- Une proposition de transposition cantonale des cibles qui lui ont été attribuées
- Une mise à jour de la liste en lien avec chaque cible (mesures et actions du Programme de législature, objectifs ou missions inscrits dans des lois, stratégies ou programmes)
- Une mise à jour de la liste des personnes de contact au sein du département pour chaque cible
- Les réalisations en cours et en projet, susceptibles de contribuer à une évolution favorable en direction des cibles et qui serviront de base à un futur état des lieux cantonal du développement durable
- Des indicateurs du département, existants ou prévus, susceptibles de rejoindre un futur monitoring de la mise en œuvre de la démarche cantonale Agenda 2030
- Les ancrages existants pour chacune des réalisations (articles constitutionnels, lois, concepts et stratégies)

3.3 Base de données pour la transposition cantonale des cibles

L'UDD a développé une base de données FileMaker pour gérer le processus de transposition des cibles. Chaque département y accède aux cibles qui le concernent au travers d'une interface web avec un login. Les membres du CIDD et les collaborateurs et collaboratrices concerné-e-s disposent de logins distincts.

Avantages:

- Outil de gestion de l'information (pas d'échange de documents)
- Accessibilité possible par Internet avec «filemaker serveur» (système de login)
- Facilitation de la rédaction des propositions de transposition des cibles
- Documentation de l'état des lieux de la mise en œuvre (actions en cours et prévues)
- Processus de validation à deux niveaux (membre du CIDD, chef-fe-s de service)
- Suivi des étapes du processus (*transmis, à traiter, traité, en validation*)
- Facilement adaptable à des besoins spécifiques

Un outil informatique pour faciliter le processus de transposition

Cette base de données FileMaker est mise gratuitement à disposition des Cantons et des Communes souhaitant élaborer leur propre référentiel Agenda 2030. L'outil peut être paramétré selon les besoins de la collectivité publique. Il peut être obtenu auprès de l'UDD (info.durable@vd.ch).

Il se présente globalement comme suit.

FILTRE ET TRI DES CIBLES

| Agenda 2030 – Liste des cibles | | | | | | | | | |
|--------------------------------|---|-----------------------------------|--------------|---------------------|-------------------------|-----------------|--|--|--|
| Cible internationale | Champ d'action | ODD | Départements | Responsabilités | Validation départements | Validation CIDD | Statut de traitement / Cibles validées | Cible Coord21 Cible Vaud | Cible Aide Dév Cible Inter |
| 1.5 | D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental | Sécurité sociale | 1 | DTE DSAS DIS | Lead Appui Appui | | début | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui |
| 2.4 | D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent | Consommation & Production | 2 | DEIS DTE | lead appui | | transmise | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui |
| 2.5 | D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de | Consommation & Production | 2 | DEIS DTE | lead appui | | début | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui |
| 3.9 | D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol | Santé | 3 | DTE DSAS | Lead Appui | | début | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui |
| 4.5 | D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnels | Education, recherche & innovation | 4 | DFJC DEIS DTE | Lead appui Appui | | début | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui |
| 4.7 | D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la | Education, recherche & innovation | 4 | DFJC DTE | lead appui | | début | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui |
| 5.1 | Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles | Cohésion sociale | 5 | DTE | unique | | transmise | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> non |
| 5.2 | Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation | Cohésion sociale | 5 | DTE | unique | | début | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> non |
| 5.4 | Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national | Cohésion sociale | 5 | DTE DEIS DSAS | Lead Appui Appui | | début | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> non |
| 5.5 | Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique | Cohésion sociale | 5 | DTE | unique | | début | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> non |
| 5.b | Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes | Education, recherche & innovation | 5 | DTE DFJC | Lead Appui | | début | <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> non |
| 5.c | Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent | Cohésion sociale | 5 | DTE | unique | | début | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> non |
| 6.1 | D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable | Ressources naturelles | 6 | DEIS DTE | lead appui | | début | <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui |

VISUALISATION ET MODIFICATION DE LA FICHE DE LA CIBLE

RETOUR À LA LISTE COMPLÈTE DES CIBLES

TÉLÉCHARGEMENT DE LA FICHE COMPLÈTE, COMPRENANT LES PROPOSITIONS DE TOUS LES DÉPARTEMENTS CONCERNÉS

Agenda 2030
Retour
Export PDF
Quitter

hezah8 v1.1

1 PAS DE PAUVRETÉ

1

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Personnes
Aide

Cible Internationale

1.5

i D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental

TRANSPOSITION NATIONALE DE LA CIBLE

Cible nationale

i La Suisse minimise les risques de catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental, ainsi que les risques liés aux dangers naturels et aux changements climatiques, elle protège la population, les biens et les ressources naturelles vitales et augmente la capacité d'adaptation de la société, de l'économie et de l'environnement (objectif de politique intérieure)

Commentaire CH

i L'objectif de la Confédération se concentre sur la prévention des catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental, des dangers naturels et des changements climatiques. Il ne cible pas spécifiquement les pauvres ou les personnes en situation vulnérable, mais englobe tous les individus et tous les biens. L'objectif de la Confédération peut dès lors être considéré comme

TRANSPOSITION CANTONALE DE LA CIBLE

Aide à la transposition

Mesure du PL 2017-2022 en lien avec la cible

| | | | | |
|----------|------|---|--|----|
| i | 1.13 | A | Établir un plan climat cantonal, centré sur les mesures d'adaptation aux changements | 🗑️ |
|----------|------|---|--|----|

Ajout d'un lien avec le PL

+

Objectifs ou missions en liens

i (vd.ch, Dangers naturels) La première étape de la gestion intégrée des risques naturels consiste à réduire la vulnérabilité des personnes et des biens (prévention et préparation)

AIDE À LA TRANSPOSITION DE LA CIBLE

CIBLE INTERNATIONALE

CIBLE NATIONALE (CIBLE TRANSPOSÉE AU CONTEXTE SUISSE PAR L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE)

MESURES DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2017-2022 PRÉSENTANT UN LIEN AVEC LA CIBLE CANTONALE

OBJECTIFS OU MISSIONS PROVENANT DE DIVERS LOIS, STRATÉGIES, PROGRAMMES, POTENTIELLEMENT LIÉS À LA CIBLE CANTONALE

AFFICHAGE DES PROPOSITIONS DES DÉPARTEMENTS

AJOUT DE PERSONNES DE CONTACT

<
>
☰

1
Trouvés 55 / 169
+
-
↓ a z
🔍

Agenda 2030

☰ Retour

Export PDF

■ Quitter

Personnes de contact au

DTE
▼

+ Ajouter un contact

▼

| Service | Division | Unité | Personne de contact / Role |
|---------|----------|-------|----------------------------|
| DGE | DIREV | | |
| DGE | DIRNA | GEODE | |
| DGE | DIREN | APEN | |

Propositions de transposition par les départements

Afficher la proposition du

DTE
▼

+
Nb. de propositions

3

| | | | | |
|--|---|----------------|---|---|
| Département concerné | DTE i | Responsabilité | Lead i | 5 |
| Proposition de formulation de la cible cantonale | i | | | |
| Commentaire du département | i | | | |
| Indicateur(s) existant(s) ou planifié(s) | i | | | |
| Réalisations en cours | Plan climat i | | | |
| Réalisations prévues | i | | | |
| Ancrage des réalisations en cours ou prévues | i | | | |
| Date de validation | <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 2px 5px; background-color: #c8e6c9; display: flex; align-items: center; justify-content: center; gap: 5px;"> ✍ Validation proposition du département </div> | | | |

VALIDATION DE LA PROPOSITION PAR LE DÉPARTEMENT

VALIDATION DE LA PROPOSITION FINALE

Proposition UDD et validation finale CIDD

Proposition UDD

Version finale de la cible

Validation par les membres du CIDD

Nb. de propositions

| | | |
|------|--|----------------------------|
| DTE | | Validation par membre CIDD |
| DSAS | | Validation par membre CIDD |
| DIS | | Validation par membre CIDD |

Status (pour la cible) début

Annexe 5: Liste des cibles suisses de l'Agenda 2030

Source: Office fédéral du développement territorial

| N° CIBLE | CIBLE INTERNATIONALE DE L'AGENDA 2030 | CIBLE SUISSE TRANSPPOSITION DE LA CIBLE INTERNATIONALE AU CONTEXTE NATIONAL |
|----------|--|--|
| 1.1 | D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour). | La Suisse s'engage à réduire les différentes formes de pauvreté, de vulnérabilité, d'exclusion et d'inégalités dans ses pays partenaires et à créer des perspectives meilleures. |
| 1.2 | D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes. | La pauvreté en Suisse recule à long terme. (objectif de politique intérieure) |
| 1.3 | Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient. | La couverture est maintenue par les assurances sociales, la consolidation financière et l'adaptation des assurances sociales à l'évolution de la société. (objectif de politique intérieure) |
| 1.4 | D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance. | Dans le cadre de sa coopération internationale, la Confédération soutient les efforts visant à garantir un accès durable et universel aux ressources et aux services, notamment dans les domaines de la gouvernance, de l'emploi, de l'alimentation, de l'eau, de la terre, de la santé, de l'éducation de base et de la formation professionnelle et des (micro-)services financiers, en particulier pour les femmes et les hommes qui vivent dans la pauvreté ou qui sont vulnérables. (objectif de politique extérieure) |
| 1.5 | D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental. | La Suisse minimise les risques de catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental, ainsi que les risques liés aux dangers naturels et aux changements climatiques, elle protège la population, les biens et les ressources naturelles vitales et augmente la capacité d'adaptation de la société, de l'économie et de l'environnement. (objectif de politique intérieure) |
| 1.a | Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes. | La Confédération soutient la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement par l'aide publique au développement et renforce l'effet de catalyseur de l'aide publique en mobilisant des ressources supplémentaires pour combattre la pauvreté dans toutes ses dimensions. (objectif de politique extérieure) |
| 1.b | Mettre en place aux niveaux national, régional et international des principes de politique générale viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté. | X * |
| 2.1 | D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante. | La population a accès à une alimentation saine et équilibrée. (objectif de politique intérieure) |

* X: cible considérée comme atteinte ou non pertinente au niveau suisse.

| | | |
|-----|--|--|
| 2.2 | D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées. | La population a accès à une alimentation saine et équilibrée. (objectif de politique intérieure) |
| 2.3 | D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles. | La Confédération encourage l'égalité des chances pour rendre accessibles les terres agricoles cultivées pour un usage propre et soutient en particulier l'égalité de traitement entre les sexes. (objectif de politique intérieure) |
| 2.4 | D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols. | S'appuyant sur les «objectifs environnementaux pour l'agriculture» approuvés par le Conseil fédéral, la Confédération veille à ce que l'évolution de la politique agricole permette de préserver à long terme la capacité de résilience des écosystèmes et des services écosystémiques. L'agriculture se prépare aux changements climatiques, diminue la pollution agricole et les émissions de gaz à effet de serre, favorise la biodiversité et accroît l'efficacité de l'utilisation des ressources, contribuant ainsi à réduire l'empreinte écologique de la Suisse. (objectif de politique intérieure) |
| 2.5 | D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale. | L'agriculture préserve et favorise la diversité génétique indigène pour l'alimentation et l'agriculture, y compris les variétés sauvages des espèces utilisées à des fins agricoles. Elle apporte ainsi une contribution essentielle à la conservation et à l'utilisation durable de variétés indigènes de plantes agricoles cultivées et de races suisses d'animaux de rente. (objectif de politique intérieure) |
| 2.a | Accroître, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles et de la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés. | Dans le cadre de sa coopération internationale, la Confédération encourage les structures rurales de base, la recherche et le développement agricole, les démarches innovantes, les technologies durables et les services de conseil agricoles (extension services) et s'engage pour le maintien et l'utilisation durable de la biodiversité agricole (objectif de politique extérieure) |
| 2.b | Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures relatives aux exportations aux effets similaires, conformément au mandat du Cycle de développement de Doha. | La Suisse s'engage pour une mise en œuvre dans les délais des décisions de Nairobi de l'OMC et renonce à l'application ou à la réintroduction d'autres mesures de concurrence à l'exportation telles que décrites dans lesdites décisions. (objectif de politique intérieure) |
| 2.c | Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et faciliter l'accès rapide aux informations relatives aux marchés, y compris les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité du prix des denrées alimentaires. | La Suisse prend des mesures pour garantir le bon fonctionnement des marchés nationaux de denrées alimentaires et facilite l'accès rapide aux informations commerciales nationales et internationales, y compris sur les réserves alimentaires, et contribue en tant que pays importateur à limiter les fluctuations extrêmes des cours des denrées alimentaires. (objectif de politique intérieure) |
| 3.1 | D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes. | Dans le cadre de sa coopération internationale, la Confédération soutient l'amélioration de la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants ainsi que la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction dans les pays en développement. (objectif de politique extérieure) |

| | | |
|-----|---|--|
| 3.2 | D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus. | Dans le cadre de sa coopération internationale, la Confédération soutient l'amélioration de la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants ainsi que la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction dans les pays en développement. (objectif de politique extérieure) |
| 3.3 | D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles. | Le niveau élevé atteint en matière de protection de la santé et de lutte contre les maladies transmissibles est maintenu. (objectif de politique intérieure) |
| 3.4 | D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être. | L'augmentation de la charge de morbidité due aux maladies non transmissibles et aux maladies mentales est freinée et les décès prématurés sont en baisse. Le nombre de suicides devrait être réduit de 25% pour 100 000 habitants d'ici 2030. (objectif de politique intérieure) |
| 3.5 | Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool. | La proportion de personnes abusant ou dépendant de substances est réduite. Les personnes dépendantes reçoivent l'aide et le traitement dont elles ont besoin. L'accès illicite à des boissons alcooliques pour les mineurs est réduit. (objectif de politique intérieure) |
| 3.6 | D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route. | D'ici à 2020, le nombre de tués et de blessés graves sur les routes suisses recule. (objectif de politique intérieure) |
| 3.7 | D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux. | X |
| 3.8 | Faire en sorte que chacun bénéficie d'une assurance-santé, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable. | La Suisse pourvoit à la fois à un système de soins de qualité qui soit financièrement supportable et à des conditions favorables à la santé; le pourcentage de personnes qui renoncent à se faire soigner pour des motifs financiers diminue. (objectif de politique intérieure) |
| 3.9 | D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol. | Les produits chimiques n'ont aucun effet nuisible sur la santé des êtres humains tout au long de leur cycle de vie. Principal facteur de risque environnemental pour la santé, les émissions de particules fines (PM10) et les émissions des gaz précurseurs sont réduites respectivement de près de 50% par rapport à 2005. (objectif de politique intérieure) |
| 3.a | Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac. | La Suisse ratifie la Convention-cadre pour la lutte antitabac. (objectif de politique intérieure) |
| 3.b | Appuyer la recherche et la mise au point de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, à des médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement, pour protéger la santé publique et, en particulier, assurer l'accès universel aux médicaments, de recourir pleinement aux dispositions de l'Accord sur les ADPIC qui ménagent une flexibilité à cet effet. | Dans le cadre de partenariats public-privé, la Confédération soutient la recherche et le développement de nouveaux médicaments et méthodes de diagnostic de base et avantageux permettant d'améliorer l'accès aux dispositifs médicaux. Elle protège le système des droits de la propriété intellectuelle et reconnaît l'utilisation des flexibilités TRIPS dans des situations appropriées. (objectif de politique extérieure) |
| 3.c | Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. | Dans le cadre de sa coopération internationale, la Confédération aide les pays en développement à faire évoluer leurs systèmes de santé vers des systèmes qui garantissent un accès universel aux soins, à financer durablement ceux-ci et à les renforcer de manière ciblée. (objectif de politique extérieure) |

| | | |
|-----|--|---|
| 3.d | Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux. | L'objet et la portée du Règlement sanitaire international (RSI) consistent à prévenir la propagation internationale des maladies, à s'en protéger, à la maîtriser et à y réagir par une action de santé publique proportionnée et limitée aux risques qu'elle présente pour la santé publique, en évitant de créer des entraves inutiles au trafic et au commerce international. (objectif de politique intérieure) |
| 4.1 | D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile. | Durant la scolarité obligatoire, tous les enfants acquièrent et développent les connaissances et les compétences fondamentales ainsi qu'une identité culturelle qui leur permettront de poursuivre leur formation tout au long de leur vie et de trouver leur place dans la vie sociale et professionnelle. Au cours de l'enseignement de base gratuit dispensé dans les écoles publiques, chaque élève (filles et garçons) acquiert la formation de base qui permet d'accéder au degré secondaire II. (objectif des cantons) |
| 4.2 | D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire. | Les enfants bénéficient d'un environnement qui leur permet de développer leur capacité du vivre ensemble, leur sociabilité, leur créativité et leur indépendance et de devenir des adultes indépendants et socialement responsables. Les structures d'accueil extrafamilial de la prime enfance (CITE 01) garantissent un accueil stable et de qualité. Elles soutiennent les possibilités d'expérimentation et de développement ainsi que l'intégration sociale et linguistique des enfants. Tous les enfants peuvent fréquenter gratuitement, pendant au moins deux ans, le jardin d'enfants ou les deux premières années d'un niveau initial (CITE 02 ; pré-primaire). Les programmes de ces années scolaires font partie intégrante des programmes d'études de l'école obligatoire. (objectif de politique intérieure) |
| 4.3 | D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable. | Une formation de qualité est accessible dans les domaines de la formation générale, de la formation professionnelle et de la formation de degré tertiaire. Celles-ci sont abordables pour tous et ne font aucune discrimination fondée sur le sexe. (objectif de politique intérieure) |
| 4.4 | D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat. | Faire en sorte que 95% des jeunes de 25 ans possèdent un diplôme du secondaire II. Encourager l'accès à la formation, la reconversion et la réinsertion dans l'ensemble du système éducatif suisse. Améliorer le choix des études et de la profession. (objectif de politique intérieure) |
| 4.5 | D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle. | Faire en sorte que 95% des jeunes de 25 ans, y compris ceux qui immigreront à l'âge post-scolaire, possèdent un diplôme du secondaire II en Suisse. (objectif de politique intérieure) |
| 4.6 | D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter. | Encourager l'accès à la formation, la reconversion et la réinsertion dans l'ensemble du système éducatif suisse. Les personnes peuvent acquérir les compétences de base qui leur font défaut en lecture, écriture et expression orale dans une langue nationale, en mathématiques élémentaires et dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, afin de favoriser leur intégration dans la société et le marché de l'emploi. Faire croître la demande en mesures de formation dans le domaine des compétences de base: les mesures accueillent un nombre plus important de participants. (objectif de politique intérieure) |

| | | |
|-----|--|---|
| 4.7 | D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable. | Les êtres humains ont les capacités pour contribuer à encourager le développement durable. Celui-ci fait partie intégrante du système FRI et de l'objectif commun de la Confédération et des cantons pour l'espace suisse de formation. Le développement durable est renforcé par le biais de l'instrument d'encouragement du système FRI et dans le cadre du message sur la coopération internationale. Compte tenu des mesures engagées par les cantons, les communes, l'économie et la société civile, il convient d'encourager en particulier la responsabilité individuelle, l'initiative individuelle des différents acteurs et la capacité de ceux-ci à penser et à agir en tant que multiplicateurs du développement durable. (objectif de politique intérieure) |
| 4.a | Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous. | Les institutions de la formation sont accessibles aux personnes handicapées sans barrières architecturales. (objectif de politique intérieure) |
| 4.b | D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement. | La Suisse continue d'octroyer chaque année environ 300 bourses à de jeunes chercheurs et artistes de l'étranger sur la base de critères d'excellence. Environ la moitié de ces bourses est destinée à de jeunes chercheurs de pays en développement. (objectif de politique extérieure) |
| 4.c | D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. | Dans le cadre de sa coopération internationale, la Confédération soutient l'amélioration des compétences du personnel d'enseignement et de formation ainsi que d'autres personnels d'éducation pour que l'enseignement et la formation influent favorablement sur les apprenants et les apprenantes et qu'ils apportent les résultats nécessaires. (objectif de politique extérieure) |
| 5.1 | Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles. | L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait. (objectif de politique intérieure) |
| 5.2 | Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation. | Toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles ont diminué de façon importante. (objectif de politique intérieure) |
| 5.3 | Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine. | Le mariage forcé et la mutilation génitale féminine (MGF) ont diminué de façon importante. (objectif de politique intérieure) |
| 5.4 | Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national. | La charge de l'activité professionnelle et du travail domestique et familial est répartie de manière plus équilibrée entre les sexes. (objectif de politique intérieure) |
| 5.5 | Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique. | L'égalité entre femmes et hommes est respectée dans la sphère professionnelle et privée et la participation entière et effective des femmes est assurée à tous les niveaux de décision dans la vie économique, politique et publique. (objectif de politique intérieure) |
| 5.6 | Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi. | X |

| | | |
|-----|---|--|
| 5.a | <p>Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne.</p> | <p>Dans le cadre de sa coopération internationale, la Confédération soutient les efforts visant à garantir un accès durable et universel aux ressources pour tous: Une attention particulière est accordée à l'accès aux ressources pour les femmes et les filles, en particulier dans les domaines du juste accès à l'eau, au sol, à la forêt, à la diversité biologique, aux ressources naturelles du sous-sol et aux sources d'énergie, de l'éducation de base et de la formation professionnelle, de l'emploi et des services financiers. Parmi les priorités figurent en particulier l'amélioration de la situation économique des femmes grâce à un accès facilité aux ressources naturelles, à l'éducation de base et à la formation professionnelle, aux services financiers et à un revenu adéquat, ainsi que la participation accrue des femmes dans les processus de décision politiques et économiques, en particulier grâce à des adaptations institutionnelles. (objectif de politique extérieure)</p> |
| 5.b | <p>Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes.</p> | <p>La part des femmes dans les filières d'études et les formations professionnelles MINT s'accroît. Le choix des études et de la profession dépend davantage du talent et du potentiel des jeunes ainsi que de la situation sur le marché du travail et moins des stéréotypes de genre et du niveau de formation des parents. (objectif de politique intérieure)</p> |
| 5.c | <p>Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.</p> | <p>La Suisse encourage l'égalité entre les sexes. (objectif de politique intérieure)</p> |
| 6.1 | <p>D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.</p> | <p>La Suisse assure la préservation des ressources en eaux souterraines pour garantir durablement la qualité de l'eau potable et planifie le maintien de la valeur des infrastructures de distribution d'eau potable. (objectif de politique intérieure)</p> |
| 6.2 | <p>D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.</p> | <p>Dans le cadre de sa coopération internationale, la Suisse contribue à améliorer durablement l'accès aux ressources et à un approvisionnement de base de qualité dans les domaines de l'eau et des installations sanitaires, avec comme principaux bénéficiaires les groupes de population vulnérables, les femmes et les filles. (objectif de politique extérieure)</p> |
| 6.3 | <p>D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.</p> | <p>L'équipement ciblé des stations d'épuration des eaux usées (STEP), des grandes STEP dans le bassin versant d'un lac ainsi que d'autres STEP situées sur les cours d'eau charriant une part importante d'eaux usées, doit permettre de traiter d'ici à 2040 plus de 50% des eaux usées communales de la Suisse en vue de l'élimination des micropolluants. Les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires (PPh) sont réduits de 50% et les eaux sont protégées des atteintes nuisibles. (objectif de politique intérieure)</p> |
| 6.4 | <p>D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau.</p> | <p>L'alimentation en eau et des débits résiduels convenables sont assurés, malgré la multiplicité des utilisateurs des milieux aquatiques et leurs abords. Une collaboration renforcée entre l'aménagement du territoire et la protection des eaux ainsi qu'une sensibilisation pour une consommation modérée en eau représentent des éléments centraux. (objectif de politique intérieure)</p> |
| 6.5 | <p>D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.</p> | <p>La Suisse encourage la gestion intégrée de l'eau par bassins versants et s'engage en faveur de la coopération transfrontière dans ce domaine. (objectif de politique intérieure)</p> |

| | | |
|-----|---|--|
| 6.6 | D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs. | Rétablir autant que possible, au cours des générations à venir, l'état naturel d'une partie des eaux dont les rives sont fortement bâties, et délimiter pour toutes les eaux un territoire suffisant à n'exploiter que de façon extensive à titre de compensation écologique (surface favorisant la biodiversité à partir de 2014). En outre, les impacts négatifs de l'utilisation de la force hydraulique sur les cours d'eau (régime d'éclusées, charriage, migration des poissons) devront être éliminés autant que possible dans les 20 ans à venir. (objectif de politique intérieure) |
| 6.a | D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation. | Dans le cadre de sa coopération internationale, la Confédération renforce la bonne gouvernance de l'eau et de ses conditions-cadre aux niveaux mondial, régional et national pour garantir une gestion juste et durable de l'eau, en incluant les secteurs public et privé et en soutenant en priorité l'accès à l'eau, aux installations sanitaires et à l'hygiène. (objectif de politique extérieure) |
| 6.b | Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement. | Dans le cadre de sa coopération internationale, la Confédération soutient, selon l'approche axée sur la demande, la participation des communautés locales aux décisions sur le choix, le financement, la mise en œuvre et la gestion des services concernant l'approvisionnement en eau et les sanitaires, qui répondent à leurs besoins et pour lesquels elles sont prêtes à payer quelque chose. (objectif de politique extérieure) |
| 7.1 | D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable. | Un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économique et respectueux de l'environnement ainsi que la résilience des infrastructures nécessaires à cette fin sont assurés. (objectif de politique intérieure) |
| 7.2 | D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial. | La proportion des énergies renouvelables présentant un bon rapport coût-efficacité dans la consommation énergétique globale est accrue de manière continue. La production indigène moyenne d'électricité issue de la force hydraulique doit atteindre 37 400 GWh/an en 2035, celle issue des autres énergies renouvelables 11 400 GWh/an en 2035 (au moins 4 400 GWh/an en 2020). (objectif de politique intérieure) |
| 7.3 | D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique. | La consommation énergétique moyenne par personne est réduite de 34% par rapport au niveau de l'an 2000 (de 16% en 2020 et de 43% en 2035). La consommation électrique moyenne par personne est réduite de 10% par rapport au niveau de l'an 2000 (de 3% en 2020 et de 13% en 2035). (objectif de politique intérieure) |
| 7.a | D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies relatives aux combustibles fossiles propres, et promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre. | Dans le cadre de sa coopération internationale, la Confédération aide les pays en développement à concevoir des mesures pour accroître l'efficacité énergétique dans les domaines de l'électricité et de la chaleur, et à instaurer des conditions-cadre avantageuses, dont un climat plus favorable aux investissements, pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. (objectif de politique extérieure) |
| 7.b | D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent. | Dans le cadre de sa coopération internationale, la Confédération aide les pays en développement à instaurer des conditions-cadre avantageuses pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et à financer des projets pionniers d'infrastructure apportant une importante plus-value sociale et écologique et non réalisables commercialement, comme l'approvisionnement énergétique à partir de sources d'énergie renouvelables. (objectif de politique extérieure) |

| | | |
|------|--|---|
| 8.1 | Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7% dans les pays les moins avancés. | L'économie croît durablement par la hausse de la productivité du travail, le renforcement de la résilience de l'économie et la croissance de la productivité des ressources. (objectif de politique intérieure) |
| 8.2 | Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre. | L'économie suisse renforce durablement sa productivité du travail et des ressources et stimule sa compétitivité et son esprit d'innovation. (objectif de politique intérieure) |
| 8.3 | Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers. | La Suisse dispose d'un cadre optimal pour la fondation, le développement et la croissance des petites et moyennes entreprises (PME). (objectif de politique intérieure) |
| 8.4 | Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière. | La surexploitation des ressources naturelles est évitée afin de contribuer au respect des limites planétaires. Les entreprises utilisent efficacement leurs ressources en optimisant la conception de leurs processus de production et de leurs produits et la consommation privée contribue à la réduction de l'utilisation des ressources et de l'impact environnemental qui en résulte. (objectif de politique intérieure) |
| 8.5 | D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale. | Le potentiel de la main d'œuvre indigène est mieux exploité. Le taux d'activité professionnelle des femmes progresse. Les personnes handicapées sont intégrées au marché du travail. Un salaire égal est versé pour un travail de valeur égale. (objectif de politique intérieure) |
| 8.6 | D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation. | On dispose de suffisamment de personnes qualifiées pour assurer la relève et les jeunes ont de bonnes perspectives d'avenir. (objectif de politique intérieure) |
| 8.7 | Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes. | La traite d'êtres humains, le travail forcé et le travail des enfants sont combattus efficacement pour être réduits à un minimum. Les victimes sont identifiées et obtiennent une protection, un accès à une aide juridique et des mesures réparatrices. Les instigateurs du travail forcé, du travail des enfants et de la traite d'êtres humains sont punis, dans la mesure du possible, en conséquence. (objectif de politique intérieure) |
| 8.8 | Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire. | Des conditions de travail décentes et des standards sociaux sont respectés et encouragés. (objectif de politique intérieure) |
| 8.9 | D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux. | La place touristique suisse est attrayante et gagnante; elle exploite à fond le potentiel disponible et génère une croissance peu gourmande en ressources. En collaboration avec les départements compétents du Département fédéral de l'intérieur (DFI) et du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), la politique du tourisme mène des activités de coordination et de coopération en vue de préserver et de renforcer les qualités esthétiques et architecturales de la place touristique suisse (objectif de politique intérieure) |
| 8.10 | Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance. | La place financière suisse est concurrentielle, transparente et axée sur le long terme. Au niveau international, elle se distingue par sa qualité, son intégrité et sa stabilité. Des mesures de précaution sont prises pour empêcher des situations «too big to fail». (objectif de politique intérieure) |

| | | |
|-----|---|--|
| 8.a | Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés. | Dans le cadre de sa coopération internationale, la Confédération aide les pays en développement à intégrer des chaînes de valeur durables, à accéder à des marchés de niche et à améliorer leur accès aux marchés régionaux et internationaux. (objectif de politique extérieure) |
| 8.b | D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail. | Les jeunes peuvent intégrer rapidement et durablement le marché du travail. Le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT est mis en œuvre. (objectif de politique intérieure) |
| 9.1 | Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité. | La Suisse dispose d'infrastructures de transport et de communication répondant aux besoins, résilientes et disposant d'un financement solide. (objectif de politique intérieure) |
| 9.2 | Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés. | Dans le cadre de sa coopération internationale, la Confédération aide les pays en développement à développer un secteur privé efficient dans l'utilisation des ressources et à mettre en œuvre des stratégies de croissance destinées à créer des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité selon les principes de l'Agenda pour un travail décent. |
| 9.3 | Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés. | Dans le cadre de sa coopération internationale, la Confédération aide les pays en développement à se doter d'un secteur financier qui fonctionne bien et qui soutient l'activité économique des particuliers et des entreprises. La Confédération aide également à améliorer l'accès aux capitaux à long terme, à renforcer la compétitivité des entreprises et à améliorer l'accès aux marchés mondiaux, dont celui au marché des biens et services en Suisse et en Europe. (objectif de politique extérieure) |
| 9.4 | D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens. | Les entreprises utilisent efficacement leurs ressources en optimisant la conception de leurs processus de production et de leurs produits. Le potentiel économique et technique du recyclage des matières premières est exploité. (objectif de politique intérieure) |
| 9.5 | Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030. | La Suisse maintient son leadership en matière de formation, de recherche et d'innovation. (objectif de politique intérieure.) |
| 9.a | Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement. | X |
| 9.b | Soutenir la recherche-développement et l'innovation technologiques nationales dans les pays en développement, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises. | X |

| | | |
|------|--|---|
| 9.c | Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020. | La Suisse s'engage en faveur de l'accès à l'internet pour tous, de l'utilisation des TIC dans la lutte contre la pauvreté et de la mise en adéquation des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMS) avec les objectifs du développement durable (ODD) des Nations Unies. (objectif de politique extérieure) |
| 10.1 | D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40% les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable. | La Suisse favorise la prospérité commune. Elle veille à garantir une égalité des chances aussi grande que possible entre les citoyennes et les citoyens. La Confédération et les cantons s'engagent, en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, en faveur des buts sociaux de la Constitution fédérale. (objectif de politique intérieure) |
| 10.2 | D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. | La Suisse favorise la cohésion sociale. (objectif de politique intérieure) |
| 10.3 | Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière. | Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique. (objectif de politique intérieure) |
| 10.4 | Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité. | Les inégalités et les différences qui ne sont plus justifiées par l'évolution de la société sont éliminées progressivement lors des futures révisions de la loi. (objectif de politique intérieure) |
| 10.5 | Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles. | En tant qu'importante place financière internationale, la Suisse contribue à définir l'agenda mondial de réglementation des marchés financiers et applique les principales réformes convenues dans ce domaine. Elle parvient ainsi à gagner en stabilité financière et à asseoir la crédibilité de sa place financière. La mise en œuvre de normes reconnues internationalement là où la Suisse l'estime utile et nécessaire demeure l'un des piliers de sa politique en matière de marchés financiers. (objectif de politique intérieure) |
| 10.6 | Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes. | En tant que membre d'un groupe de vote mixte dans les institutions financières internationales, la Suisse défend aussi les intérêts de pays en développement et de pays émergents. Elle participe aux réformes concernant les quotes-parts et la gouvernance et les met en œuvre. (objectif de politique extérieure) |
| 10.7 | Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées. | Assurer l'immigration nécessaire à la prospérité économique, sociale et culturelle de la Suisse. Assurer la protection des réfugiés et des personnes vulnérables en tenant compte des besoins et des vulnérabilités spécifiques des femmes et des enfants. Prévenir la migration irrégulière et intégrer rapidement et durablement les migrants en situation régulière ou acceptés. (objectif de politique intérieure) |
| 10.a | Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce. | La Confédération reconnaît les dispositions décidées à l'OMC de « traitement spécial et différencié » en faveur des pays en développement, notamment des pays les moins avancés, les met en œuvre et participe aux autres négociations visant à les clarifier et à les préciser. (objectif de politique extérieure) |

| | | |
|------|--|--|
| 10.b | Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, pour les États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux. | L'aide publique au développement de la Suisse a comme priorité les pays très pauvres et les États dans des contextes fragiles. Elle met un accent particulier sur les États de l'Afrique subsaharienne. (objectif de politique extérieure) |
| 10.c | D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3% les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5%. | La Confédération s'engage par sa coopération internationale en faveur de coûts bas et transparents pour les transferts de fonds des migrants ainsi que des conditions-cadre permettant de maximiser l'impact positif de ces transferts sur le développement. (objectif de politique extérieure) |
| 11.1 | D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis. | La proportion de logements à loyer ou prix modérés est maintenue ou augmentée dans les zones à forte demande; les groupes de population défavorisés ont accès à des logements à prix avantageux. (objectif de politique intérieure) |
| 11.2 | D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées. | D'ici à 2023, un accès sans obstacles au système de transport (ST) est garanti. (objectif de politique intérieure) |
| 11.3 | D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays. | Les communes et les villes sont développées à l'intérieur du milieu bâti. (objectif de politique intérieure) |
| 11.4 | Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial. | Le mitage du territoire est freiné et la croissance urbaine n'a lieu qu'à l'intérieur des zones de développement et des corridors prévus. Les terres agricoles et les espaces naturels sont largement protégés contre toute nouvelle construction. Lors du développement urbain, le patrimoine bâti est conservé autant que possible, lors de la rénovation et de la construction, il règne une culture du bâti de grande qualité. (objectif de politique intérieure) |
| 11.5 | D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable. | Sur tout le territoire suisse, on recherche un niveau de sécurité comparable pour tous les dangers naturels qui soit écologiquement supportable, économiquement rationnel et socialement acceptable. La capacité de fonctionnement de ses infrastructures critiques assure à la Suisse une résilience permettant d'éviter dans la mesure du possible des défaillances graves et de grande ampleur géographique des infrastructures critiques et des biens et services qui en dépendent et de façon qu'en cas d'incident, l'étendue des dommages reste limitée. (objectif de politique intérieure) |
| 11.6 | D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets. | La population est protégée contre le bruit et les vibrations de manière à préserver sa santé. Les espaces de vie tranquilles sont protégés et favorisés. (objectif de politique intérieure) |
| 11.7 | D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs. | Il faut aménager le milieu bâti de façon à répondre aux besoins de la population et, notamment, y ménager de nombreux espaces verts et arborisés ainsi que d'autres espaces ouverts et accessibles propices à l'activité physique. L'environnement immédiat du logement est adapté aux besoins des familles, des enfants, des jeunes et des personnes âgées ou handicapées et leur est accessible en toute sécurité. (objectif de politique intérieure) |

| | | |
|------|--|--|
| 11.a | Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale. | La Confédération tient compte des défis communs ou spécifiques de la ville et de la campagne de manière adéquate et s'engage en faveur d'un développement cohérent du territoire. (objectif de politique intérieure) |
| 11.b | D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux. | La Confédération et les grandes villes renforcent leur collaboration dans le cadre d'une gestion intégrée des risques et de l'adaptation au changement climatique. (objectif de politique intérieure) |
| 11.c | Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux. | Dans le cadre de sa coopération internationale, la Confédération soutient la construction d'ouvrages solides et durables dans le cadre de projets de reconstruction et de prévention des risques (par exemple par la diffusion de techniques de construction durable et adaptées aux risques), en intégrant les connaissances, les techniques et les matériaux disponibles sur place et en faisant connaître des méthodes de construction techniquement éprouvées. (objectif de politique extérieure) |
| 12.1 | Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement. | La Suisse s'engage dans les six programmes du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables (10YFP) à travers des plans d'action, des stratégies, des projets ou la gouvernance de programmes spécifiques par la Confédération ou un acteur/partenaire suisse. (objectif de politique nationale). |
| 12.2 | D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles. | Comme contribution au respect des limites planétaires, la surexploitation des ressources naturelles est évitée et l'impact environnemental de la consommation et de la production considérablement est réduit. (objectif de politique intérieure) |
| 12.3 | D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte. | X |
| 12.4 | D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement. | Pendant toute leur durée de vie, les produits chimiques n'ont aucune conséquence néfaste sur l'environnement et la santé des individus. Quand leur effet dans l'environnement est recherché, les produits chimiques sont utilisés de façon à n'entraîner aucun effet secondaire néfaste. La gestion des produits chimiques s'effectue dans le respect des engagements, mesures et recommandations des conventions et processus en vigueur dans le monde. (objectif de politique intérieure) |
| 12.5 | D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation. | L'impact environnemental des déchets est limité. Le potentiel économique et technique du recyclage des matières premières est exploité. (objectif de politique intérieure) |
| 12.6 | Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité. | Les entreprises assument leur responsabilité sociale en Suisse et à l'étranger, partout là où elles ont des activités. (objectif de politique intérieure) |

| | | |
|------|--|---|
| 12.7 | Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales. | La Confédération prend en considération lors de ses achats publics des biens (produits, services ou ouvrages) qui répondent tout au long de leur durée de vie à des exigences économiques, écologiques et sociales élevées et montre ainsi l'exemple aux autres acheteurs publics ainsi qu'aux consommateurs privés. (objectif de politique intérieure) |
| 12.8 | D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature. | Les consommateurs connaissent quels impacts leurs décisions d'achat peuvent avoir sur l'environnement. (objectif de politique intérieure) |
| 12.a | Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables. | La coopération internationale soutient le développement, la diffusion et l'utilisation des connaissances et des méthodes innovantes pour réduire la pauvreté et les risques globaux. (objectif de politique extérieure) |
| 12.b | Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux. | Les bases statistiques dans le tourisme sont développées au niveau national. (objectif de politique intérieure) |
| 12.c | Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, en éliminant les distorsions du marché, selon le contexte national, y compris par la restructuration de la fiscalité et l'élimination progressive des subventions nuisibles, afin de mettre en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets perniciox sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les collectivités concernées. | La Suisse prélève des impôts (impôt et surtaxe sur les huiles minérales) et partiellement une taxe incitative (taxe sur le CO ₂) sur les agents énergétiques fossiles en accordant des allègements fiscaux à des emplois spécifiques. (objectif de politique intérieure) |
| 13.1 | Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat. | Les risques liés aux changements climatiques sont réduits au minimum, les avantages climatiques sont mis à profit, la population, les biens et les bases naturelles de la vie sont protégées et les capacités d'adaptation de l'économie, de l'environnement et de la société sont augmentées. (objectif de politique intérieure) |
| 13.2 | Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales. | D'ici à 2030, les émissions de gaz à effet de serre sont réduites de 50% par rapport au niveau de 1990, dont au moins 30% par des mesures prises en Suisse (réduction moyenne 2021-2031 de 35% resp. de 25%). (objectif de politique intérieure) |
| 13.3 | Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide. | Les autorités cantonales et communales, les entreprises, les consommateurs, les professionnels, les décideurs et d'autres acteurs sont informés sur les effets des changements climatiques et disposent des compétences opérationnelles appropriées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et pour s'adapter aux changements climatiques. (objectif de politique intérieure) |
| 13.a | Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires. | La Suisse apporte une contribution équitable aux moyens alloués par les pays développés à des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques dans les pays en développement dans le cadre de ses engagements découlant de la Convention sur les changements climatiques. (objectif de politique extérieure) |

| | | |
|------|--|--|
| 13.b | Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés. | Dans le cadre de sa coopération internationale, la Confédération aide les pays en développement à tenir compte du changement climatique et des risques en résultant pour l'environnement dans leurs politiques et plans de développement nationaux et infranationaux et à mettre en œuvre l'Accord de Paris. (objectif de politique extérieure) |
| 14.1 | D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments. | Les apports d'azote de l'air et des eaux sont réduits. (objectif de politique intérieure) |
| 14.2 | D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans. | X |
| 14.3 | Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux. | La Confédération participe à l'élaboration des bases scientifiques dans les groupes d'experts ad hoc dans le cadre des conventions sur le climat et la diversité biologique. (objectif de politique extérieure) |
| 14.4 | D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques. | Le contrôle des importations doit garantir que seuls les produits de la pêche maritime importée d'origine licite soient introduits en Suisse. (objectif de politique extérieure) |
| 14.5 | D'ici à 2020, préserver au moins 10% des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles. | X |
| 14.6 | D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. | La Suisse s'engage activement pour obtenir un résultat ambitieux dans les négociations sur la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (pêche INN) menées sous les auspices de l'OMC et pour faire interdire les subventions dommageables dans le domaine de la pêche. (objectif de politique extérieure) |
| 14.7 | D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme. | X |
| 14.a | Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les capacités de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés. | X |
| 14.b | Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés. | X |

| | | |
|------|---|---|
| 14.c | Améliorer la conservation des océans et de leurs ressources et les exploiter de manière plus durable en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'exploitation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de «L'avenir que nous voulons». | La Suisse s'engage activement dans les négociations sur un «instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale». Le but est d'ancrer dans cet instrument des normes minimales pour les accords régionaux sur la pêche et de protéger la mer de la pollution environnementale due à l'extraction du pétrole en eau profonde et de l'exploitation minière des fonds marins. En parallèle, la Suisse maintient son engagement pour la protection de la biodiversité marine et des écosystèmes marins dans d'autres forums, comme la CDB, le FAO, l'UICN et l'IWC, dans le cadre du traité sur l'Antarctique et de la Convention de Ramsar. (objectif de politique extérieure) |
| 15.1 | D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux. | Afin de conserver l'espace nécessaire au maintien durable de la biodiversité, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures sont protégées d'ici à 2020 par des mesures de conservation effectives par zone et intégrées dans l'ensemble du paysage ainsi qu'au moyen de réseaux d'aires protégées. Ces dernières sont écologiquement représentatives et gérées de manière efficace et équitable. L'état des milieux naturels menacés est amélioré. (objectif de politique intérieure) |
| 15.2 | D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial | Les forêts sont gérées et utilisées de manière efficace et proche de la nature en prenant en considération de manière équilibrée les trois dimensions du développement durable (écologie, social et économie). Elles remplissent toutes leurs fonctions de façon équivalente et sont conservées dans leur étendue et dans leur répartition territoriale. (objectif de politique intérieure) |
| 15.3 | D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols. | Les fonctions du sol sont maintenues à long terme. Les utilisations du sol ne provoquent pas de dégradation et, là où cela est possible, les sols et leur fonctionnalité sont reconstitués. (objectif de politique intérieure) |
| 15.4 | D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable. | Les paysages, les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique sont conservés dans la zone alpine. L'infrastructure écologique visant à améliorer la perméabilité du territoire est renforcée et le paysage évolue en conservant son caractère. L'utilisation de la zone alpine préserve le paysage et la biodiversité. (objectif de politique intérieure) |
| 15.5 | Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction. | D'ici à 2020, l'état de conservation des espèces prioritaires au niveau national est amélioré et leur extinction est enrayée dans toute la mesure du possible. L'état des milieux naturels menacés est amélioré. (objectif de politique intérieure) |
| 15.6 | Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale. | Il y a un accès facilité aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture conformément au système multilatéral du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. L'accès à toute autre ressource génétique (animal, microorganisme, etc.) est libre, sauf disposition particulière dans la législation existante. Les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques devraient autant que possible être partagés de manière juste et équitable. (objectif de politique intérieure) |
| 15.7 | Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande. | La Suisse durcit la législation sur les infractions dans le domaine du trafic d'espèces végétales et animales sauvages protégées conformément aux exigences fixées par l'Assemblée générale des Nations Unies. (objectif de politique intérieure) |

| | | |
|------|---|--|
| 15.8 | D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires | Les espèces exotiques ne mettent pas en danger l'être humain et l'environnement et ne portent pas atteinte à la diversité biologique, ni aux prestations écosystémiques, ni à leur utilisation durable. La propagation des espèces exotiques envahissantes est endiguée et leur réintroduction est empêchée. (objectif de politique intérieure) |
| 15.9 | D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité. | D'ici à 2020, les services rendus par les écosystèmes sont recensés et quantifiés. D'ici à 2020, la société possède des connaissances suffisantes sur la biodiversité pour que chacun conçoive celle-ci comme une base essentielle de la vie et la prenne en compte dans ses décisions pertinentes. (objectif de politique intérieure) |
| 15.a | Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement. | Les moyens en faveur de la biodiversité provenant de toutes les sources sont fortement augmentés. D'ici à 2020, les effets négatifs sur la biodiversité des incitations financières existantes sont mis en évidence et si possible évités. Des incitations positives nouvelles sont mises en place là où cela est judicieux. (objectif de politique intérieure) |
| 15.b | Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement. | Des conditions-cadre favorables encouragent et soutiennent la gestion durable des forêts et l'écoulement du bois. La Confédération et les cantons disposent d'un système de financement commun pour l'exécution des mesures concernant la forêt. Les propriétaires forestiers publics et privés sont des partenaires importants. (objectif de politique intérieure) |
| 15.c | Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance. | La Suisse encourage l'utilisation durable des ressources naturelles dans les pays d'origine ainsi que le commerce durable, en tenant compte de la population locale et dans l'intérêt de celle-ci |
| 16.1 | Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés. | La Suisse prévient la violence, la criminalité et le terrorisme et lutte efficacement contre ces phénomènes. (objectif de politique intérieure) |
| 16.2 | Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants. | Les abus sur des enfants, l'exploitation infantile, le trafic d'enfants et toutes les formes de violence à l'encontre des enfants sont réduits. (objectif de politique intérieure) |
| 16.3 | Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité. | Les droits et libertés individuels et la protection contre l'arbitraire par les services de l'État sont garantis. (objectif de politique intérieure) |
| 16.4 | D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée. | L'intégrité de la place financière et économique suisse est renforcée et les flux financiers illicites (soustraction fiscale, blanchiment d'argent, corruption) des pays en développement vers l'étranger sont empêchés. La Confédération poursuit résolument sa politique proactive dans l'identification, le blocage et la restitution des avoirs illicites de personnes politiquement exposées à l'étranger (asset recovery). La Suisse joue un rôle actif dans la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. La Confédération prévient et combat efficacement la violence, la criminalité et le terrorisme. Elle axe son action notamment sur la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme (objectif ds de politique intérieure) |

| | | |
|-------|--|--|
| 16.5 | Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes. | La Suisse continue d'être à la pointe en comparaison internationale en ce qui concerne son faible niveau de corruption (selon l'Indice de perception de la corruption [Corruption Perception Index – CPI] de Transparency International – TI). Les politiques, les autorités, les entreprises et les particuliers connaissent la législation et les normes suisses contre la corruption. (objectif de politique intérieure) |
| 16.6 | Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux. | Les autorités respectent le principe de transparence et agissent d'après les principes de pertinence et d'efficacité. Elles assurent l'information du public sur l'activité gouvernementale de manière cohérente, rapide et continue. (objectif de politique intérieure) |
| 16.7 | Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions. | Les droits politiques sont garantis et les processus de décisions politiques sont démocratiques, participatifs, transparents et justes. (objectif de politique intérieure) |
| 16.8 | Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial. | La Suisse s'engage en faveur d'un ordre international juste et pacifique. (objectif de politique extérieure) |
| 16.9 | D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances. | X |
| 16.10 | Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux. | L'accès aux documents officiels et une information cohérente, rapide et continue sur l'activité gouvernementale au niveau national sont garantis. (objectif de politique intérieure) |
| 16.a | Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement. | Dans le cadre de sa coopération internationale, la Confédération aide les pays en développement à assurer la mise en œuvre et le respect des droits de l'Homme et de l'État de droit et à mettre en place des institutions efficaces et fondées sur l'État de droit pour prévenir et combattre le terrorisme. Elle prend des mesures en Suisse pour éviter que sa place financière soit utilisée pour des transactions servant à financer le terrorisme. (objectif de politique extérieure) |
| 16.b | Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable. | Tous les êtres humains sont égaux devant la loi et nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques, ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique. (objectif de politique intérieure) |
| 17.1 | Finances: Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes. | Dans le cadre de sa coopération internationale, la Confédération aide les pays en développement à mobiliser leurs propres ressources et à développer des compétences pour garantir une gestion responsable, transparente et durable des revenus de la fiscalité et des ressources naturelles. (objectif de politique extérieure) |
| 17.2 | Finances: Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment l'engagement pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7% de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement, et d'en consacrer entre 0,15% et 0,20% à l'aide aux pays les moins avancés, les fournisseurs d'aide publique au développement étant encouragés à envisager de se donner pour objectif de consacrer au moins 0,20% de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés. | La Confédération reconnaît en principe l'objectif de 0,7% du revenu national brut ainsi que les objectifs de 0,15% et de 0,2% du revenu national brut en faveur des pays en développement les plus pauvres comme objectifs à long terme pour le montant de l'aide public au développement. (objectif de politique extérieure) |

| | | |
|-------|--|---|
| 17.3 | Finances: Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement. | La Confédération renforce l'effet de catalyseur des moyens de la coopération publique au développement afin de mobiliser des ressources supplémentaires pour le développement. (objectif de politique extérieure) |
| 17.4 | Finances: Aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés. | Dans le cadre de sa coopération internationale, la Confédération aide les pays en développement à avoir des finances publiques solides et un comportement responsable en matière d'endettement. (objectif de politique extérieure) |
| 17.5 | Finances: Adopter et mettre en œuvre des systèmes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés. | La Confédération crée une société anonyme de droit privé dans le but d'encourager l'engagement de ressources du secteur privé, notamment les investissements dans les pays en développement. (objectif de politique extérieure) |
| 17.6 | Technologie: Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau de l'Organisation des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies. | Dans le cadre de sa coopération internationale dans les pays en développement et dans les instances internationales, la Confédération soutient la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire et, ce faisant, soutient l'échange d'expériences et la mise en réseau, encourage l'utilisation des connaissances et des technologies des pays émergents et amène son savoir-faire ainsi que des méthodes innovantes. (objectif de politique extérieure) |
| 17.7 | Technologie: Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord. | Dans le cadre de sa coopération internationale, la Confédération soutient le transfert de savoir et de technologies pour assurer la diffusion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans les pays en développement ou en transition. (objectif de politique extérieure) |
| 17.8 | Technologie: Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier l'informatique et les communications. | Dans le cadre de sa coopération internationale, la Suisse encourage, dans des régions sélectionnées, l'accès au savoir et aux technologies et s'engage pour un accès à chances égales de toute la population mondiale aux technologies de l'information. (objectif de politique extérieure) |
| 17.9 | Renforcement des capacités: Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire. | La coopération internationale de la Suisse soutient la planification et les processus nationaux dans les pays partenaires pour l'Agenda 2030. (objectif de politique extérieure) |
| 17.10 | Commerce: Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement. | La Confédération s'engage pour réformer, étendre et asseoir sur une large base une réglementation multilatérale étendue, notamment dans le cadre de l'OMC, qui inclut des accords commerciaux internationaux non discriminatoires associant si possible tous les pays du monde, qui non seulement améliore l'accès aux marchés, mais qui encourage aussi la cohésion entre le système commercial multilatéral et les aspects du développement durable et qui considère une perspective globale, en particulier celle des pays en développement et des pays émergents. (objectif de politique extérieure) |
| 17.11 | Commerce: Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020. | Dans le cadre de sa coopération internationale, la Confédération aide les pays en développement à améliorer les conditions applicables à l'économie privée et au commerce et à renforcer la compétitivité responsable le long des chaînes de valeurs à l'exportation de manière à promouvoir la généralisation d'un commerce durable. (objectif de politique extérieure) |

| | | |
|-------|---|--|
| 17.12 | Commerce: Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et hors contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés. | La Confédération met en œuvre la déclaration de la Sixième Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong (décembre 2005) par laquelle elle s'engage à garantir sur le long terme l'accès des PMA au marché en franchise de droits et sans contingents d'ici 2008 et pour au moins 97% de leurs lignes du tarif douanier et à baser cet accès sur des règles d'origines simples et claires. (objectif de politique extérieure) |
| 17.13 | Questions structurelles: Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques. | La Suisse respecte les principes que sont des finances équilibrées et une monnaie stable en Suisse. Elle participe au système de surveillance des politiques macroéconomiques et aux actions d'entraide internationale. (objectif de politique extérieure) |
| 17.14 | Questions structurelles: Renforcer la cohérence des politiques publiques en vue d'un développement durable. | La politique de la Confédération est cohérente et transparente. Elle tient compte de manière équilibrée des intérêts et des trois dimensions cibles du développement durable dans une perspective nationale, dans ses effets transfrontaliers et compte tenu des enjeux internationaux. (objectif de politique intérieure) |
| 17.15 | Questions structurelles: Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable. | Conformément aux principes de Busan pour une coopération internationale efficace (2011), la Confédération se fonde sur les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et de développement durable lorsqu'elle définit ses programmes de coopération internationale. Dans la mesure du possible, cette approche est également transposée dans les pays qui sont couverts par des programmes régionaux. (objectif de politique extérieure) |
| 17.16 | Questions structurelles: Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable. | La Suisse s'engage dans le monde en faveur du Partenariat mondial pour le développement durable et, dans le cadre de sa coopération internationale, collabore avec des partenaires étatiques et multilatéraux, la société civile et le secteur privé. (objectif de politique extérieure) |
| 17.17 | Questions structurelles: Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière. | Le développement durable est une tâche qui engage toute la société. La Confédération encourage une coopération coordonnée entre tous les niveaux de l'État, ainsi que la coopération avec l'économie privée, les ONG, les associations et la science. (objectif de politique intérieure) |
| 17.18 | Questions structurelles: D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays. | La Confédération soutient la disponibilité des données, en particulier aussi des données désagrégées, par exemple selon le sexe, pour un développement politique basé sur la preuve, dans le cadre de la coopération internationale. (objectif de politique extérieure) |
| 17.19 | Questions structurelles: D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement. | La Confédération exploite et développe le monitoring du développement durable aux niveaux national et subnational et partage ses connaissances en la matière avec d'autres acteurs en Suisse ainsi qu'avec les autres pays dont notamment ceux en développement. (objectif de politique intérieure) |

Annexe 6 : Domaines de l'Agenda 2030 couverts par les objectifs du label Cité de l'énergie

Domaines de l'Agenda 2030 couverts par les objectifs du label Cité de l'énergie

| CHAMPS D'ACTION | | I. Consommation et production | II. Dév. urbain, mobilité et infrastructures | III. Énergie et climat | IV. Ressources naturelles | V. Systèmes économique et financier | VI. Formation, recherche et innovation | VII. Sécurité sociale | VIII. Cohésion sociale | IX. Santé | X. Gouvernance et partenariats | |
|--|-------------------------------|--|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |
| CITÉ ÉNERGIE | | | | |  | | | |  | |  | |
| DOMAINES | OBJECTIFS | | | | | | | | | | | |
| 1. DÉVELOPPEMENT, PLANIFICATION URBAINE ET RÉGIONALE | 1.1. STRATÉGIE ÉNERGIE-CLIMAT | 1.1.1. Objectifs énergétiques et climatiques La collectivité a défini une vision stratégique et des objectifs qualitatifs et quantitatifs ambitieux pour sa politique énergétique, climatique et de mobilité. CE invite également à poser des objectifs sur la gestion durable des ressources et déchets (ODD 6 et 12) | x | x | x | x | | | | | x | |
| | | 1.1.2. Programme de politique énergie-climat La collectivité concrétise sa vision et les objectifs qu'elle a fixés par des actions concrètes à court, moyen et long terme, et par ses instruments de planification. | x | x | x | x | | | | | | x |
| | | 1.1.3. Bilan, système d'indicateurs La collectivité dispose d'un bilan énergétique et climatique pour l'entier du territoire communal, ou d'un système d'indicateurs pour contrôler la mise en œuvre de la politique énergétique et climatique. – Éléments et contenu: consommation (énergie finale et/ou primaire), émissions de GES; consommation d'eau; mobilité, déchets, eaux usées et ressources | x | x | x | x | | | | | | x |
| | | 1.1.4. Adaptation au changement climatique La collectivité prend des mesures d'adaptations aux effets locaux – déjà avérés ou prévisibles – du changement climatique. Exemples d'action: – Communication et collaboration avec les acteurs les plus importants et avec les institutions en lien avec les groupes-cibles concernés – Analyse et travail en collaboration avec les acteurs économiques concernés afin de discuter des opportunités et des risques (Gestion de l'eau, risques naturels, agriculture et sylviculture, énergie, tourisme, biodiversité, santé, développement régional) | x | x | x | x | | | | | x | x |
| | | 1.1.5. Gestion déchets et des ressources La stratégie de gestion des déchets de la collectivité vise la minimisation des déchets, ainsi qu'une utilisation énergétique respectueuse du climat et une gestion efficiente pour les ressources du territoire communal, par ex. concernant la structure des coûts, la logistique de la collecte, les stratégies de valorisation et la communication / l'information. | x | x | x | | | | | | | |

| CHAMPS D'ACTION | | I. Consommation et production | II. Dév. urbain, mobilité et infrastructures | III. Énergie et climat | IV. Ressources naturelles | V. Systèmes économique et financier | VI. Formation, recherche et innovation | VII. Sécurité sociale | VIII. Cohésion sociale | IX. Santé | X. Gouvernance et partenariats |
|--|---|--|--|--|---|--|--|--|--|-----------|--------------------------------|
| OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) | |   |   |   |    |   |   |   |   | | |
| CITÉ ÉNERGIE | | | | | | | | | | | |
| DOMAINES | OBJECTIFS | | | | | | | | | | |
| 1. DÉVELOPPEMENT, PLANIFICATION URBAINE ET RÉGIONALE | 1.2. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL | <p>1.2.1. Planification énergétique territoriale Une planification énergétique coordonne l'utilisation territoriale des énergies renouvelables et des rejets de chaleur. Elle sert de base pour la planification de leur utilisation et elle est en adéquation avec les autres instruments de planification et de monitoring de la collectivité (comme la planification urbaine et régionale).</p> <p>1.2.2. Planification de la mobilité et de la circulation La planification de la mobilité coordonne les différents modes de transport du territoire communal dans l'objectif de favoriser une mobilité durable et respectueuse du climat. Elle sert de base pour la planification de leur utilisation et elle est en adéquation avec les autres instruments de planification et de monitoring de la collectivité (comme la planification urbaine et régionale).</p> | X | X | | | | | | | X |
| | 1.3. INSTRUMENTS CONTRAIGNANTS POUR PROPRIÉTAIRES FONCIERS ET AUTORITÉS | <p>1.3.1. Instruments contraignants pour les propriétaires fonciers La collectivité se sert des instruments de planification contraignants, comme les plans directeurs ou les plans de zones, les règlements de constructions ou les plans spéciaux d'affectation et d'aménagement, pour assurer la mise en œuvre des objectifs énergétiques et climatiques auprès des maîtres d'ouvrage privés.</p> <p>1.3.2. Appels d'offres et remises en droit de superficie par la collectivité Les instruments contraignants pour les autorités tels que les appels d'offres, les projets de développement de quartiers ou de sites, les ventes de terrains ou les remises en droit de superficie sont orientés dans le sens des objectifs énergétiques et climatiques de la collectivité.</p> | X | X | | | | | | | X |
| | 1.4. PROCÉDURES DE CONSTRUCTION | <p>1.4.1. Suivi des projets de construction: conseil, vérification, contrôle La collectivité utilise la marge de manœuvre dont elle dispose afin de garantir l'efficacité énergétique et la préservation du climat dans les projets de construction et leur réalisation, avec une part élevée d'énergies renouvelables.</p> | X | X | | | | | | | X |
| | | | | | | | | | | | |

| CHAMPS D'ACTION | | I. Consommation et production | II. Dév. urbain, mobilité et infrastructures | III. Énergie et climat | IV. Ressources naturelles | V. Systèmes économique et financier | VI. Formation, recherche et innovation | VII. Sécurité sociale | VIII. Cohésion sociale | IX. Santé | X. Gouvernance et partenariats | |
|--|--|---|--|--|---|---|---|---|--|---|--|---|
| OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) | |   |   |   |    |  |  |  |   |  |   | |
| CITÉ ÉNERGIE | | | | | | | | | | | | |
| DOMAINES | OBJECTIFS | | | | | | | | | | | |
| 2. BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS | 2.1. NORMES, PLANIFICATION ET EXPLOITATION | 2.1.1. Normes pour la construction et la gestion des bâtiments publics La collectivité se base sur les normes énergétiques et environnementales les plus élevées pour la construction et la gestion des bâtiments publics et des installations et anticipe les futures exigences liées au climat. | | x | x | | | | | | x | |
| | | 2.1.2. Comptabilité énergétique et optimisation de la gestion La collectivité assure une gestion des bâtiments publics et des installations optimale du point de vue énergétique et climatique en termes d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'eau. | | x | x | x | | | | | | |
| | | 2.1.3. Stratégie et programme d'assainissement Le programme d'assainissement et le plan d'investissement visent l'optimisation énergétique, la préservation des ressources / du climat et la gestion durable des bâtiments et équipements publics. | | x | x | x | | | | | | x |
| | | 2.1.4. Constructions ou rénovations exemplaires La collectivité a réalisé des constructions et/ou des rénovations exemplaires voir même « phares ». Par exemple : atteinte des standards énergétiques ou écologiques les plus élevés, ou projets pilotes pour les technologies nouvelles, l'écologie du bâtiment, la biodiversité ou équivalent. | | x | x | x | | | | | | x |
| | 2.2. VALEURS CIBLES POUR L'ÉNERGIE, L'EFFICACITÉ ET L'IMPACT SUR LE CLIMAT | 2.2.1. Énergies renouvelables pour la chaleur La collectivité se fournit autant que possible en chaleur (et froid) renouvelables pour ses bâtiments et équipements publics. | | | x | | | | | | | |
| | | 2.2.2. Énergies renouvelables pour l'électricité Les bâtiments et installations communaux sont approvisionnés par un mix électrique renouvelable et écologique. | | | x | | | | | | | |
| | | 2.2.3. Efficacité énergétique pour la chaleur La collectivité vise la plus grande efficacité énergétique possible pour l'approvisionnement en chaleur (et en froid) de ses bâtiments et équipements publics. | | | x | | | | | | | |
| | | 2.2.4. Efficacité énergétique pour l'électricité La collectivité vise la plus grande efficacité énergétique possible pour l'approvisionnement en électricité de ses bâtiments et équipements publics. | | | x | | | | | | | |
| | | 2.2.5. Émissions de CO ₂ et de gaz à effet de serre La collectivité réduit autant que possible les émissions de CO2 et de gaz à effet de serre causées par l'exploitation des bâtiments et équipements lui appartenant. | | | x | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | |

| CHAMPS D'ACTION | | I. Consommation et production | II. Dév. urbain, mobilité et infrastructures | III. Énergie et climat | IV. Ressources naturelles | V. Systèmes économique et financier | VI. Formation, recherche et innovation | VII. Sécurité sociale | VIII. Cohésion sociale | IX. Santé | X. Gouvernance et partenariats |
|--|-------------------------------------|--|---|--|---|---|---|--|--|--|--------------------------------|
| OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) | |   |   |   |    |  |  |   |   |   | |
| CITÉ ÉNERGIE | | | | | | | | | | | |
| DOMAINES | OBJECTIFS | | | | | | | | | | |
| 2. BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS | 2.3. ÉCLAIRAGE ET EAU | <p>2.3.1. Éclairage public L'éclairage public reflète le rôle exemplaire que joue la collectivité dans sa gestion dans le domaine énergétique, notamment au travers des technologies retenues, d'une gestion efficiente et écologique de l'éclairage et de l'optimisation en continu des installations. Par exemple, par la prise en compte des aspects de pollution lumineuse, d'écologie et autre.</p> <p>2.3.2. Économies d'eau La collectivité gère la consommation d'eau de ses bâtiments et installations de façon à économiser l'énergie et ménager les ressources.</p> | x | x | | | | | | | |
| | 3. APPROVISIONNEMENT ET DÉPOLLUTION | 3.1. STRATÉGIE D'ENTREPRISE DES DISTRIBUTEURS D'ÉNERGIE | <p>3.1.1. Stratégie d'entreprise des entreprises d'approvisionnement (EAE) La collectivité incite, dans la mesure de ses possibilités, ses entreprises d'approvisionnement en électricité/ gaz/ eau à adopter une stratégie de durabilité et à favoriser le développement de l'efficacité énergétique, l'augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables, et la protection de la biodiversité et du climat.</p> <p>3.1.2. Offre, vente et utilisation de produits durables et services La collectivité s'engage, dans la mesure de ses possibilités, en faveur d'une offre de produits durables, de services et de stratégies de marketing allant dans le sens de la promotion de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et la protection de la biodiversité et du climat. La collectivité s'engage aussi en faveur de la vente et de l'utilisation de ces produits. Ceux-ci comprennent des offres pour l'électricité, le gaz, la chaleur et l'eau, ainsi que du conseil et des services.</p> | | x | x | x | | | | x |

| CHAMPS D'ACTION | | I. Consommation et production | II. Dév. urbain, mobilité et infrastructures | III. Énergie et climat | IV. Ressources naturelles | V. Systèmes économique et financier | VI. Formation, recherche et innovation | VII. Sécurité sociale | VIII. Cohésion sociale | IX. Santé | X. Gouvernance et partenariats | |
|--|--|--|--|---|--|--|---|---|--|-----------|--------------------------------|---|
| OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) | |   |   |    |   |   |    |  |   | | | |
| CITÉ ÉNERGIE | | | | | | | | | | | | |
| DOMAINES | OBJECTIFS | | | | | | | | | | | |
| 3. APPROVISIONNEMENT ET DÉPOLLUTION 3.2. APPROVISIONNEMENT, DÉPOLLUTION ET EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE | 3.2.1. Production d'électricité renouvelable sur le territoire communal La collectivité favorise l'exploitation du potentiel territorial pour la production durable d'électricité renouvelable. | | x | x | | | | | | | x | |
| | 3.2.2. Chaleur renouvelable Grâce à la mise en œuvre de sa politique énergétique, la collectivité encourage l'utilisation des rejets de chaleur ainsi que la production et l'utilisation de chaleur renouvelable en réseau (p.ex. réseaux de chaleur y c. refroidissement, couplage chaleur-force). | | x | x | | | | | | | | x |
| | 3.2.3. Production et consommation de chaleur renouvelable sur le territoire communal Grâce à la mise en œuvre de sa politique énergétique, la collectivité favorise l'exploitation du potentiel territorial pour la production et l'utilisation de chaleur et de froid renouvelable via des installations individuelles. | | x | x | | | | | | | | x |
| | 3.2.4. Approvisionnement en eau et gestion La collectivité veille à un traitement efficace de l'eau potable, ainsi qu'à une gestion de l'eau potable et des eaux de pluie permettant d'assurer la préservation des ressources. | | | x | | x | | | | | | |
| | 3.2.5. Gestion des espaces verts La collectivité encourage la gestion écologique et respectueuse du climat des espaces verts et des espaces ouverts (non construits). Ceux-ci, surtout dans les régions à forte densité de population, sont autant que possible, préservés, (re)valorisés et / ou étendus. | | | | x | x | | | | | | |
| | 3.2.6. Traitement et valorisation énergétique des eaux usées La collectivité favorise la valorisation énergétique des eaux usées ainsi que l'efficacité énergétique du traitement des eaux usées (par ex. exploitation du potentiel de récupération de la chaleur provenant des collecteurs d'eaux usées, gestion optimale des installations de traitement). Le cycle de l'eau et les produits du traitement des eaux usées sont gérés de manière optimale du point de vue énergétique et dans le respect du climat, par ex. au niveau de l'élaboration de la tarification ou de la valorisation de la chaleur, du biogaz et/ou des boues d'épuration. | | | | x | x | | | | | | |
| | 3.2.7. Traitement et valorisation énergétique des déchets Les déchets du territoire de la collectivité (déchets ménagers, déchets recyclables, biomasse, déchets spéciaux) sont traités et valorisés de manière efficace et respectueuse du climat. | | x | | x | | | | | | | |

| CHAMPS D'ACTION | | I. Consommation et production | II. Dév. urbain, mobilité et infrastructures | III. Énergie et climat | IV. Ressources naturelles | V. Systèmes économique et financier | VI. Formation, recherche et innovation | VII. Sécurité sociale | VIII. Cohésion sociale | IX. Santé | X. Gouvernance et partenariats | |
|---|---|---|--|--|---|--|--|--|--|-----------|--------------------------------|---|
| OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) | |   |   |   |    |   |   |   |   | | | |
| CITÉ ÉNERGIE | | | | | | | | | | | | |
| DOMAINES | OBJECTIFS | | | | | | | | | | | |
| 4. MOBILITÉ | 4.1. GESTION DE LA MOBILITÉ DANS L'ADMINISTRATION | 4.1.1. Mobilité durable dans l'administration La collectivité assure l'utilisation efficace de ses véhicules, et encourage ses collaborateurs /-trices à un comportement intelligent et durable en matière de mobilité. Elle possède une flotte de véhicules efficace et respectueuse du climat. | x | x | | | | | | | x | |
| | | 4.1.2. Indicateurs de mobilité dans la collectivité La collectivité favorise la mise en œuvre de la planification de la mobilité/des transports au moyen d'un monitoring d'indicateurs de mobilité pertinents. | x | | | | | | | | | x |
| | 4.2. ORGANISATION DE LA CIRCULATION | 4.2.1. Infrastructures et gestion des places de parc Les infrastructures de parking et la gestion communale des places de parc encouragent la mobilité durable, en particulier pour les infrastructures générant du trafic (shopping, loisirs, logistique, etc.). | | x | | | | | | | | |
| | | 4.2.2. Réduction de vitesse La modération du trafic sur le territoire communal favorise la circulation des cyclistes et des piétons, ainsi que la sécurité de tous les usagers de la route et augmente le niveau de qualité de vie. | | x | | | | | | | | |
| | | 4.2.3. Approvisionnement en produits au niveau local – commerces de proximité La collectivité soutient les circuits courts pour l'approvisionnement de base de la population et/ou la proximité des commerces, ainsi que des initiatives de systèmes logistiques efficaces pour approvisionner les commerces. La collectivité y contribue selon ses possibilités (p. ex. réduction de loyer, participation financière, appui à la communication, collaboration avec les commerces locaux, location dans des lieux appropriés, actions collectives, etc.) | x | x | | | x | | | | | |
| | 4.3. MOBILITÉ NON MOTORISÉE | 4.3.1. Réseau piétonnier et espace public La collectivité entretient un réseau de chemins piétonniers attrayant et sécurisé sur l'entier du territoire communal et encourage leur création par la revalorisation d'espaces publics. | | x | | | | | | | | |
| 4.3.2. Réseau et infrastructures cyclables La collectivité a créé un réseau cyclable attrayant couvrant tout le territoire communal, ainsi que les installations de stationnement nécessaires. | | | x | | | | | | | | | |

| CHAMPS D'ACTION | | OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) | | | | | | | | | |
|-------------------------|--|--|--|------------------------|---------------------------|-------------------------------------|--|-----------------------|------------------------|-----------|--------------------------------|
| | | I. Consommation et production | II. Dév. urbain, mobilité et infrastructures | III. Énergie et climat | IV. Ressources naturelles | V. Systèmes économique et financier | VI. Formation, recherche et innovation | VII. Sécurité sociale | VIII. Cohésion sociale | IX. Santé | X. Gouvernance et partenariats |
| CITÉ ÉNERGIE | | | | | | | | | | | |
| DOMAINES | OBJECTIFS | | | | | | | | | | |
| 4. MOBILITÉ | 4.4. TRANSPORTS PUBLICS | | x | | | | | | | | |
| | 4.4.2. Gestion de la mobilité et mobilité combinée | | x | | | x | | | | | x |
| 5. ORGANISATION INTERNE | 5.1. STRUCTURES INTERNES | | | | | | | | | | x |
| | 5.1.1. Responsabilités, ressources, fonctionnement | | | | | | | | | | x |
| | 5.1.2. Ressources financières pour la politique énergie-climat | | | | | | | | | | x |
| | 5.1.3. Ancrage de Cité de l'énergie | | | | | | | | | | x |
| | 5.2. PROCESSUS INTERNES | | | | | | | | | | x |
| | 5.2.1. Suivi des résultats et planification annuelle | | | | | | | | | | x |
| | 5.2.2. Formation et sensibilisation | | | | | | | | | | x |
| | 5.2.3. Achats | x | | | | x | | | | | x |

| CHAMPS D'ACTION | | I. Consommation et production | II. Dév. urbain, mobilité et infrastructures | III. Énergie et climat | IV. Ressources naturelles | V. Systèmes économique et financier | VI. Formation, recherche et innovation | VII. Sécurité sociale | VIII. Cohésion sociale | IX. Santé | X. Gouvernance et partenariats |
|--|--|--|--|--|---|---|---|---|---|--|--------------------------------|
| OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) | |   |   |   |    |  |  |    |  |   | |
| CITÉ ÉNERGIE | | | | | | | | | | | |
| DOMAINES | OBJECTIFS | | | | | | | | | | |
| 6. COLLABORATION ET COMMUNICATION 6.1. COMMUNICATION PAR LA COLLECTIVITÉ | <p>6.1.1. Stratégie et programme de communication La collectivité utilise ses canaux de communication de manière ciblée pour informer les différents acteurs du territoire communal sur les thèmes énergétiques et climatiques.</p> | | | | | | | | | | x |
| | <p>6.1.2. Exemplarité et corporate identity L'exemplarité de la collectivité dans les domaines énergie et climat, y compris mobilité, fait partie de son identité et est intégrée dans toutes ses activités.</p> | | | | | | | | | | x |
| | <p>6.1.3. Centre de conseil et d'information pour la population La population a accès à un centre de conseil et d'information pour les questions énergétiques, climatiques et/ou de mobilité.</p> | | | | | | | | | | x |
| | <p>6.1.4. Soutien financier La collectivité soutient des projets durables dans le domaine de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de la protection du climat, y compris financièrement.</p> | x | | | | | | | | | x |

| CHAMPS D'ACTION | | I. Consommation et production | II. Dév. urbain, mobilité et infrastructures | III. Énergie et climat | IV. Ressources naturelles | V. Systèmes économique et financier | VI. Formation, recherche et innovation | VII. Sécurité sociale | VIII. Cohésion sociale | IX. Santé | X. Gouvernance et partenariats | |
|--|-------------------------------------|--|--|--|---|---|---|--|--|---|--|---|
| OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) | |   |   |   |    |  |  |   |   |  |   | |
| CITÉ ÉNERGIE | | | | | | | | | | | | |
| DOMAINES | OBJECTIFS | | | | | | | | | | | |
| 6. COLLABORATION ET COMMUNICATION | 6.2. COLLABORATION ET COMMUNICATION | 6.2.1. Collaborations régionale et supra-régionale La collectivité contribue à la mise en œuvre de sa politique énergétique et climatique au travers d'une collaboration active avec les Communes de sa région, le Canton et la Confédération. | | | | | | | | | x | |
| | | 6.2.2. Collaboration avec les écoles et les institutions de formation La collectivité soutient les écoles et les institutions de formation dans l'enseignement et pour des projets sur des thématiques de l'énergie et du climat et recourt à leur expertise et leurs ressources pour la mise en œuvre de sa politique énergétique et climatique. | | | | | | x | | | | x |
| | | 6.2.3. Collaboration avec l'industrie, les entreprises, les prestataires de services et les exploitations forestières et agricoles La collectivité soutient l'industrie, les entreprises, les prestataires de service, et les exploitations forestières et agricoles pour des programmes et des projets dans le domaine de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, de l'adaptation aux changements climatiques ou de la mobilité durable. | | | | | x | | | | | x |
| | | 6.2.4. Collaboration avec les investisseurs professionnels et les propriétaires La collectivité collabore avec les investisseurs et les propriétaires professionnels dans le but de contribuer aux objectifs communaux de politique énergétique et climatique. | | | | | | | | | | x |
| | | 6.2.5. Communication grand public La collectivité informe et sensibilise la population aux enjeux énergétiques et climatiques en particulier sur les thèmes de la consommation et sur le potentiel d'action des locataires. | x | | | | | | | | | x |
| | | 6.2.6. Participation et multiplicateurs La collectivité s'assure de la participation des différents acteurs intéressés par le développement et la mise en œuvre de la politique énergétique et climatique. Elle implique des multiplicateurs comme des associations de la région pour qu'ils jouent le rôle de relais, et soutient les initiatives de la population en lien avec les thèmes du développement durable, des économies d'énergie, de la protection du climat, etc. | | | | | | | | | | x |
| | 6.3. PROJETS PHARES | 6.3.1. Projet phare La collectivité développe et soutient des projets exemplaires, ambitieux et novateurs, réalisés sur son territoire, ayant un rayonnement aussi large que possible et un effet multiplicateur. | | | | | | | | | | x |

Impressum

Auteur

Association Coord21

Design graphique

Alexandra Ruiz, Ville de Genève

Impression

PCL Presses Centrales SA, Renens

Imprimé sur du papier 100% recyclé

Si vous souhaitez commander cette publication, veuillez contacter le secrétariat de l'association Coord21: info@coord21.ch

Cette publication peut également être téléchargée avec ses annexes complémentaires sous: www.agenda2030.ch

Référence bibliographique

Coord21 (éd.). (2020). *Guide pratique pour un Agenda 2030 dans les Communes et les Cantons*.

Lausanne: Association Coord21

Editeur

Association Coord21, Lausanne

© Association Coord21

Reproduction autorisée à des fins non-commerciales avec mention de la source

Lausanne

Première version, mars 2020

ISBN 978-2-8399-2883-0

Partenaires financiers:



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
WWW.FR.CH



POST TENEBRAS LUX

REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE



VILLE DE
GENÈVE



REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra